

« Présence militaire et coopération dans la corne de l'Afrique, l'Afrique orientale et l'océan indien : quelle peut être, à l'horizon 2015, la contribution de la Défense à la promotion des intérêts français et européens ? »

Avril 2005

INTRODUCTION.....	5
MANDAT D'ETUDE.....	6
PARTIE I : LA GEOPOLITIQUE DE LA ZONE.....	10
1. GEOPOLITIQUE INTERNE.....	11
1.1. INTRODUCTION HISTORIQUE : L'OCEAN INDIEN, ENTRE TENSIONS REGIONALES ET AMBITIONS DES GRANDES PUISSANCES.....	11
1.1.1. Au croisement d'influences multiples.....	11
1.1.2. De la convoitise des puissances européennes au « lac britannique ».....	12
1.1.3. Un rôle stratégique durant la Deuxième Guerre mondiale.....	12
1.1.4. Enjeux économiques et Guerre froide.....	13
1.1.5. La nouvelle donne.....	13
1.2. ZONES GEOPOLITIQUES.....	14
1.2.1. Corne de l'Afrique.....	14
1.2.2. Afrique australe.....	19
1.2.3. Sud Ouest de l'océan Indien.....	22
2. LES GRANDS ACTEURS.....	25
2.1. LES ETATS-UNIS.....	25
2.2. LA FRANCE.....	29
2.2.1. Aperçu historique de la présence française dans la zone.....	29
2.2.2. La France, acteur majeur de la zone.....	30
2.3. L'EUROPE.....	31
2.3.1. Les pays européens.....	31
2.3.2. Cas particulier de la Grande-Bretagne.....	31
2.3.3. L'Union européenne.....	32
2.4. LA CHINE.....	33
2.5. L'INDE.....	34
2.6. LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	35
2.6.1. Organisations régionales de l'Afrique et de l'océan Indien.....	35
2.6.2. Organisations internationales non africaines.....	36
3. LES PAYS AUX MARGES.....	38
3.1. LA PENINSULE ARABIQUE.....	38
3.2. L'AUSTRALIE.....	39
3.3. L'INDONESIE.....	40
3.4. L'EGYPTE.....	41
PARTIE II : LES INTERETS.....	42
1. LES INTERETS FONDAMENTAUX DE LA FRANCE.....	43
1.1. L'INTEGRITE TERRITORIALE.....	43
1.1.1. Les territoires français.....	43
1.1.2. Les litiges territoriaux.....	46
1.1.3. Conclusion : la place de la France.....	48
1.2. LA PROTECTION DES RESSORTISSANTS.....	48
1.2.1. Une zone abritant de très nombreux ressortissants français.....	48
1.2.2. Répartition par secteur géographique et par activité.....	49
1.2.3. Les menaces susceptibles de peser sur nos ressortissants.....	50
1.3. LES INTERETS DE PUISSANCE.....	51
1.3.1. Définition.....	51
1.3.2. Le soutien apporté à la France sur la scène internationale par les pays riverains.....	52
1.3.3. Une zone tremplin pour la projection de notre puissance.....	53
1.3.4. La contribution à la dissuasion nucléaire.....	54
1.3.5. La place de la France dans l'Union européenne.....	55
2. LES INTERETS ECONOMIQUES.....	55
2.1. LES INTERETS ECONOMIQUES DANS LES PAYS DE LA ZONE.....	55
2.1.1. Une zone marginale dans le commerce international.....	55
2.1.2. Les intérêts économiques français dans les pays de la zone.....	58

2.2.	LES INTERETS ECONOMIQUES MARITIMES	63
2.2.1.	La circulation maritime	64
2.2.2.	L'exploitation des ressources de la mer	67
2.2.3.	Les menaces pesant sur les intérêts maritimes.....	70
3.	INTERETS DE SECURITE	72
3.1.	LES CONFLITS.....	72
3.1.1.	La Corne de l'Afrique entre guerre et paix.....	72
3.1.2.	Une guerre pour le Nil ?.....	73
3.1.3.	La question du Kivu.....	74
3.1.4.	Le 15 ^{ème} parallèle	74
3.2.	TERRORISME ET TRAFICS	74
3.2.1.	La Corne de l'Afrique et l'Afrique orientale : épicerie pour la lutte contre le terrorisme.....	75
3.2.2.	La Corne de l'Afrique et l'Afrique orientale : une zone de transit pour l'héroïne.....	78
3.2.3.	Mayotte : une collectivité départementale confrontée à une immigration irrégulière croissante	79
3.3.	SOUS-DEVELOPPEMENT ET INSTABILITE.....	79
	PARTIE III : PROPOSITIONS.....	83
1.	RAPPEL DES CONCLUSIONS ET CONSEQUENCES MILITAIRES	84
1.1.	CHAPITRE « LES GRANDS ACTEURS »	84
1.2.	CHAPITRE « INTERETS FONDAMENTAUX »	85
1.3.	CHAPITRE « INTERETS DE PUISSANCE »	85
1.4.	CHAPITRE « INTERETS ECONOMIQUES »	86
1.5.	CHAPITRE « INTERETS DE SECURITE »	87
2.	ETATS DES LIEUX DE LA PRESENCE MILITAIRE FRANÇAISE ET SES EVOLUTIONS :.....	88
2.1.	LES FORCES DE SOUVERAINETE	88
2.2.	LES FORCES PREPOSITIONNEES	90
2.3.	LES ACCORDS DE DEFENSE ET DE COOPERATION.....	92
2.3.1.	Les accords de défense	92
2.3.2.	Les accords d'assistance et de coopération technique	92
2.3.3.	le programme RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix).....	95
2.4.	LES AUTRES FORCES FRANÇAISES DANS NOTRE ZONE	95
2.4.1.	ALINDIEN.....	95
2.4.2.	La Task Force 150.....	96
2.4.3.	Les attachés de défense.....	97
2.5.	EVOLUTION DU DISPOSITIF FRANÇAIS	97
3.	L'IMPLICATION DES PRINCIPAUX GRANDS ACTEURS MILITAIRES	99
3.1.	LES ETATS-UNIS	99
3.2.	L'UNION AFRICAINE	100
3.3.	LE ROYAUME UNI	101
4.	CE QUE NOUS DEVONS FAIRE :	102
4.1.	CREATION D'UNE BASE EUROPEENNE PREPOSITIONNEE AU KENYA	103
4.2.	ELARGISSEMENT DES MISSIONS DES FORCES PREPOSITIONNEES A DJIBOUTI.....	104
4.3.	REDEPLOIEMENT DE NOTRE POLITIQUE DE COOPERATION	105
4.4.	LE RENFORCEMENT DES COOPERATIONS DES FAZSOI DANS L'OCEAN INDIEN	106
4.5.	LA COOPERATION AVEC LES ETATS-UNIS DOIT S'ACCROITRE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE	106
4.6.	L'OUVERTURE DE NOS BASES AUX AUTRES PAYS EUROPEENS	107
4.7.	COOPERATION ACCRUE AVEC L'AFRIQUE DU SUD DANS LE CADRE DES ZONES ECONOMIQUES EXCLUSIVES ..	107
4.8.	DEPLOIEMENT PERMANENT D'UN SOUS-MARIN NUCLEAIRE D'ATTAQUE DANS L'OCEAN INDIEN	108
4.9.	FORMATION A LA SECURITE INTERIEURE.....	108
	ANNEXE 1 : BIOGRAPHIES	110
	ANNEXE 2 : SOURCES ET LISTE DE REFERENCES	113
	ANNEXE 3 : LES PAYS DE LA ZONE.....	117
1.	DJIBOUTI.....	117
2.	ERYTHREE.....	119

3.	ETHIOPIE	121
4.	KENYA	123
5.	SOMALIE	125
6.	SOUDAN.....	127
7.	TANZANIE.....	129
8.	MOZAMBIQUE	131
9.	AFRIQUE DU SUD.....	133
10.	MADAGASCAR.....	135
11.	UNION DES COMORES	137
12.	SEYCHELLES	139
13.	MAURICE.....	141
14.	MALAWI.....	143
15.	MALDIVES	145
16.	YEMEN	146
	ANNEXE 4 : LES ORGANISATIONS REGIONALES DANS LA ZONE	147
	ANNEXE 5 : CARTES.....	151

INTRODUCTION

Ce mémoire est le fruit du travail d'un groupe de dix stagiaires du Collège Interarmées de Défense, promotion 2004-2005. Il répond à une demande de la Délégation aux Affaires Stratégiques du ministère de la Défense, intitulée : "présence militaire et coopération dans la Corne de l'Afrique, l'Afrique orientale et l'océan Indien".

Il s'articule de la façon suivante :

Tout d'abord, le "mandat d'étude" vise à présenter au lecteur la méthode de travail suivie, à analyser le sujet et à le reformuler.

Le corps du mémoire est ensuite composé de trois parties : la géopolitique de la zone retenue, puis l'analyse des intérêts français dans cette zone, enfin les propositions du groupe pour répondre à la question reformulée.

MANDAT D'ETUDE

PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Sous la direction du colonel Arnaud Rives, de la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS) du Ministère de la Défense, ce mémoire a été réalisé par un groupe de dix officiers stagiaires du CID, dont une moitié de français issue des trois armées et de la gendarmerie (deux stagiaires). Dans ce cadre, l'apport des cinq officiers étrangers a été déterminant par la diversité des approches personnelles, inévitablement marquée de la vision nationale de cinq pays très complémentaires. En effet, la richesse du panel a permis un éclairage tous azimuts : le Mali, la Suède, les Etats-Unis, le Qatar et la Thaïlande ont été ainsi indirectement représentés (une courte biographie de chacun des stagiaires est donnée en annexe 1).

METHODE DE TRAVAIL

Ce mémoire est le résultat d'un travail collectif, discontinu et étalé sur une durée de six mois, dont les grandes étapes, c'est-à-dire la reformulation du sujet, le plan et la réponse, furent approuvées à l'unanimité.

La méthode suivie tout au long de l'étude, a alterné les recherches personnelles, les interviews et les réunions collectives de partage de l'information. Sous la direction du colonel Rives, la dizaine de ces étapes a permis l'appropriation collective de l'étude, mais aussi sa cohérence menacée par les multiples autres travaux parallèles de la scolarité du CID. L'annexe 2 précise les références bibliographiques ainsi que les interviews qui ont nourri cette réflexion.

OBJET ET FORMULATION DU PROBLEME

Le mandat d'étude fourni par la DAS fut le suivant : « Présence militaire et coopération dans la corne de l'Afrique, l'Afrique orientale et l'océan Indien ».

La première démarche du groupe fut donc de reformuler le sujet en une question centrale. En effet, l'intitulé initial a suscité de nombreuses interprétations. La délimitation de ce sujet, de nature temporelle, géographique ou sur le sens du mot « coopération », fut essentielle et lourde de sens. Etablir ainsi des bornes, est revenu à répondre en partie aux interrogations, ou au moins, a donné une empreinte forte qui mérite d'être expliquée.

Notions centrales

Les termes de « présence militaire et coopération », pris dans l'acception large des activités relevant du ministère de la Défense, directement ou indirectement (DCMD), ont appelé la question des raisons de cette présence ou de cette coopération. Si toutes les voix s'accordent à reconnaître l'importance d'une présence française, sous une forme ou une autre, dans cette zone, peu d'échos décrivent les intérêts français, c'est-à-dire ce qui procure d'une façon ou d'une autre, un avantage à la France. Une réflexion sur les intérêts français fut, de plus, un préliminaire aux limitations du sujet. Le triptyque d'analyse géopolitique « existence-vie-paix¹ » a permis d'organiser les nombreux intérêts français qui s'élargissent de plus en plus aux intérêts européens. Leur zone de recoupement est telle que la mention du caractère européen s'est imposée dans la question centrale. Plus largement, ces intérêts s'inscrivent dans des enjeux géopolitiques complexes qui amènent à leur tour une réflexion sur les grands acteurs de cette région.

Une fois les intérêts définis dans la zone, il s'agit de réfléchir à leur promotion. Il est alors possible d'examiner le sujet proposé sous l'angle de l'apport de la Défense aux intérêts français et européens.

Délimitations historiques et géographiques

La lecture de la présence militaire et de la coopération française, au regard des intérêts, oriente largement le choix des bornes historiques et géographiques.

Le contexte historique ne peut être ignoré dans cette étude. Certains auteurs lui attribuent même un poids exorbitant dès qu'il s'applique à l'Afrique. Néanmoins, même si la remarque précédente souligne la nécessité d'un rappel historique, ce dernier doit être limité à la bonne compréhension des facteurs géopolitiques en jeu. L'histoire, sous un aspect socioculturel, religieux ou relatif à la présence française, ne peut répondre seule à la promotion des intérêts français. Cette étude est prospective et ses perspectives s'inscrivent naturellement pour le volet militaire, dans le cadre de la politique de défense de la France. C'est pourquoi une vision du sujet sur 10-15 ans a été retenue.

L'étude des enjeux se mesure à l'échelle planétaire, à l'exemple du terrorisme. A l'inverse, la stricte limitation à la zone de la Corne de l'Afrique semble étriquée. Pourtant, la juxtaposition des zones de la Corne de l'Afrique, de l'Afrique orientale et de l'océan Indien, n'est pas habituelle. La tentation

¹ Entretien avec M. Aymeric Chauprade.

fut grande de traiter séparément trois zones géopolitiques clairement distinctes, sans autre lien que le rivage de l'océan Indien :

- Première zone : la corne de l'Afrique, traditionnellement composée de 6 pays africains (Erythrée, Ethiopie, Somalie, Djibouti, Kenya, Ouganda) plus le Yémen.²
On rattache souvent à cet ensemble le Soudan.
- Deuxième zone : la zone de l'Afrique australe, orientale comprenant l'Afrique du sud et le Mozambique.
- Troisième zone : le sud-ouest de l'océan Indien (autour de Madagascar et des territoires français).

Le groupe a choisi de conserver ce regroupement, apparemment artificiel mais suggéré dans l'énoncé initial du sujet. La raison principale fut la volonté de porter un regard global et neuf sur cette région du monde. La Corne concentre par exemple, des enjeux qui la dépassent en rayonnant sur l'océan Indien et sur l'Afrique du Nil. Pour autant, l'étude ne pouvait être inconsidérément étendue. La décision d'exclure les pays des rives orientales et septentrionales de l'océan Indien, comme l'Inde, l'Indonésie ou l'Australie, s'est fondée sur une définition africaine du sujet au regard des intérêts de la France.

Au bilan la zone retenue comprend :

- Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, la Somalie, le Yémen, le Kenya, le Soudan, la Tanzanie, le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud (dont le Swaziland et le Lesotho)
- La zone maritime regroupant les îles de l'océan Indien (dont les Maldives, les Seychelles, les Comores, Mayotte, Madagascar, Maurice et la Réunion).

² Cet ensemble de pays correspond au découpage géopolitique classique, partagé par l'armée américaine.

Question centrale et questions adjacentes

Ce mémoire répond en définitive à la question centrale suivante :

« Présence militaire et coopération dans la corne de l'Afrique, l'Afrique orientale et l'océan Indien : quelle peut être, à l'horizon 2015, la contribution de la Défense à la promotion des intérêts français et européens ? »

Pour formuler une réponse à cette question centrale, le groupe de travail a défini d'autres questions sous-jacentes, couvertes par le mémoire :

- Quels sont les grands acteurs dans cette zone ?
- Quelles sont les implications dans la zone des évolutions géopolitiques, de la zone et de l'Europe de la défense ?
- Quels sont les intérêts français dans cette zone et perdureront-ils ?
- Est-ce que les intérêts français se confondent avec les intérêts européens ?
- Quel est le rôle de la Défense française dans la zone aujourd'hui ?
- La présence militaire et la coopération suffisent-elles aujourd'hui par rapport aux intérêts français et européens ?
- Les forces prépositionnées ont-elles encore une utilité ?

PARTIE I : LA GEOPOLITIQUE DE LA ZONE

Cette partie a pour ambition de décrire le « décor » de notre étude, de façon suffisamment exhaustive pour permettre d'identifier et de comprendre, dans la partie suivante, les intérêts que la France et l'Europe possèdent dans la zone.

Dans un premier chapitre, nous présenterons la géopolitique interne de la zone. Celle-ci se situant à l'interface de l'Afrique et de l'océan Indien, il nous a paru opportun de commencer par une introduction historique sur cet océan. Les trois zones géopolitiques que recouvre notre étude, et évoquées plus haut - Corne de l'Afrique, Afrique australe et Sud-Ouest de l'océan Indien - seront ensuite décrites successivement.

Un deuxième chapitre présentera les « grands acteurs » de la zone que sont les puissances occidentales, les organisations régionales et internationales, ainsi que les nations émergentes. Nous exposerons dans un dernier chapitre les « acteurs aux marges » de notre zone puisque celle-ci, ouverte sur l'océan et l'Afrique, comporte dans sa périphérie certains acteurs majeurs dont il convient d'analyser l'implication pour notre étude.

Enfin, pour ne pas alourdir le corps du mémoire, les fiches présentant les principales données de chaque pays de la zone sont rassemblées en annexe 3.

1. Géopolitique interne

1.1. Introduction historique : l'océan Indien, entre tensions régionales et ambitions des grandes puissances

1.1.1. Au croisement d'influences multiples

L'océan Indien a connu un passé socioculturel très riche. Carrefour d'échanges culturels et commerciaux, qui a vu naître et disparaître plusieurs empires, royaumes et civilisations dont les plus illustres ont été l'Égypte au niveau de la mer Rouge, la Mésopotamie et la Perse depuis le Moyen-Orient jusqu'au golfe Persique et, sur le continent africain, l'empire éthiopien et le royaume Zoulou. Malgré son éloignement des grands centres de puissance de l'antiquité grecque et romaine, l'océan a connu la présence de grands conquérants comme Alexandre le Grand et ses successeurs hellénistiques, et aussi l'invasion des flottes romaines. convoité pour ses richesses, en tant qu'espace maritime, ses terres riveraines ont également été le point de départ des principales religions du monde : le christianisme, le bouddhisme, l'hindouisme, l'islam dont les tentacules d'extension vers l'Occident, l'Orient et l'Afrique pousseront à partir de la péninsule Arabique. C'est aussi sur ses terres riveraines que naîtront des idéologies particulières telles le nationalisme et le Non-Alignement.

Dans son livre sur la géostratégie de l'océan Indien, M. Coutau-Bégarie qualifie cet océan de « zone de rencontre et de contacts, traversée en tous sens par des axes de circulation en toutes directions, foyer d'échanges de toute nature et sensibles aux influences les plus diverses et les plus lointaines. » L'océan Indien, bien plus que d'autres étendues marines, constitue un carrefour culturel privilégié. De ce point de vue, son rôle historique a, de tout temps, été plus proche de celui de la Méditerranée que ceux de l'Atlantique ou du Pacifique qui ont d'abord été des obstacles aux échanges ethniques, culturels et économiques. C'est par l'océan Indien plus que par les routes terrestres (de la soie, de l'ambre...) qu'Orient et Occident sont entrés en contact, que s'est établie une relation que certains auteurs comme Fernand Braudel et Emmanuel Wallerstein ont appelé des « économies-mondes ». Relation qui n'a pas été sans conséquence puisque l'hémorragie du métal précieux au profit de l'Inde a été citée, de manière sans doute excessive, parmi les facteurs du déclin de l'Empire romain. C'est aussi avec la réouverture de la route des Indes par Vasco de Gama à la fin du XV^e siècle que commence véritablement, selon Toynbee, l'histoire moderne.

1.1.2. De la convoitise des puissances européennes au « lac britannique »

Les puissances coloniales européennes se disputeront le contrôle de l'océan Indien : Portugais, Hollandais, Anglais et Français pour des raisons économiques, (richesses maritimes, recherches de ports commerciaux), territoriales (colonies de peuplement), ou culturelles : la France a voulu conduire une mission civilisatrice (extension de la culture française).

Les premiers dominateurs furent les Portugais ; les Hollandais mettront fin à cette domination et la lutte qui s'ensuit entre Britanniques et Hollandais durera plus d'un siècle et demi (de la chute de Malacca en 1641, à la victoire britannique). L'océan Indien deviendra alors le vrai cœur de l'empire britannique, la région qui assure le rayonnement mondial de la Grande-Bretagne, d'où son appellation de « British Lake ».

Pour mieux contrôler ces espaces, les Anglais vont enlever les points-clefs : Trincomalee et Le Cap aux Hollandais, Port-Louis (Maurice) aux Français, Aden sera occupée pour empêcher une mainmise de l'Égypte. La France va se maintenir à Mascareignes avant de mettre la main sur Madagascar. L'Allemagne prend pied au Tanganyika, l'Italie contrôle les territoires déshérités de la corne de l'Afrique.

1.1.3. Un rôle stratégique durant la Deuxième Guerre mondiale

L'océan Indien jouera véritablement un rôle stratégique avec la seconde guerre mondiale : c'est par Le Cap qu'arriveront au Moyen-Orient les approvisionnements et les renforts qui permettront d'arrêter la chevauchée de l'Africa Korps. Il devient le lieu des routes maritimes vitales tant au

profit du théâtre européen que de celui du Pacifique, avec l'entrée en guerre du Japon, en assurant la communication et le ravitaillement des flottes alliées.

1.1.4. Enjeux économiques et Guerre froide

Après la Deuxième Guerre mondiale, la prépondérance des routes maritimes sera plus manifeste avec l'écoulement du pétrole dans les territoires du Golfe. Le canal de Suez (Egypte) et Le Cap (Afrique du Sud) deviennent les voies de transit du pétrole et des marchandises de toutes nature entre l'Asie, l'Amérique, l'Europe et l'Afrique.

Les pays développés, qui ont un besoin croissant d'énergie, renforcent leurs mesures de surveillance par une présence militaire et une coopération plus poussée, dans les pays du golfe Persique, de la Corne de l'Afrique ainsi que dans certains Etats africains bordant l'ouest de l'océan Indien. Ces mesures visent à la stabilité de la région et la sécurisation du transit des ressources.

Cette volonté de contrôle sera aiguë pendant les plus forts moments de la guerre froide pour des motifs hégémoniques (manifestation de puissance militaire) : les deux superpuissances et leurs alliés ont une très forte présence militaire : l'Union Soviétique contrôlera l'Egypte, la Somalie, l'Ethiopie après la destitution de l'empereur Hailé Sélassié, la Tanzanie, le Mozambique, le Yémen... De leur côté, les Etats-Unis s'installeront dans les pays pétroliers du golfe Persique et contrôleront le Kenya et le Soudan, tandis que la France maintiendra ses positions sur Djibouti, Madagascar et ses îles de l'océan Indien.

1.1.5. La nouvelle donne

Malgré la fin de la guerre froide, et l'apparition d'un nouvel ordre international, l'océan Indien n'est pas devenu un havre de stabilité. Les menaces sont multiformes et multidimensionnelles et exigent des ripostes coalisées.

Les particularités économiques et géostratégiques de l'océan Indien demeurent. La montée en puissance des nations émergentes d'Asie comme la Chine et l'Inde, avec un fort besoin en énergie pour leurs industries et des voies maritimes sécurisées pour l'écoulement de leurs produits, renforcent encore l'importance stratégique de cet océan. Paradoxalement, les pays riverains, surtout ceux de la côte orientale de l'Afrique, connaissent toujours de graves difficultés politiques et économiques et restent en marge de cette mondialisation des grands courants économiques.

Pour ces raisons, les eaux, détroits et rivages de l'océan Indien ont constitué et constituent toujours, malgré la fin de l'antagonisme Est-Ouest, une arène de confrontation majeure pour les grandes puissances mondiales et pour certaines tensions régionales fort aiguës. Dans cet espace si hautement conflictuel, nombre d'intervenants locaux ou extrarégionaux ont eu recours ces dernières

années à un usage « politique » de leurs forces armées, les y faisant gesticuler plus ou moins ouvertement pour justifier leurs réputations, satisfaire leurs ambitions ou défendre leurs intérêts.

Cet océan est resté un espace de projection de la puissance politique, économique et militaires des grandes puissances : projection vers le Moyen-Orient, vers l'Afrique, l'Asie et jusqu'à l'océan Pacifique, en premier lieu au bénéfice de la puissance américaine comme l'ont montré les deux guerres du Golfe, et l'opération Enduring Freedom qui se poursuit encore à l'heure actuelle.

1.2. Zones géopolitiques

1.2.1. Corne de l'Afrique

La Corne de l'Afrique constitue un sous-système régional formé par l'Éthiopie, Djibouti, l'Érythrée, la Somalie et le Soudan. En termes ethnique et économique, la Corne de l'Afrique peut être également définie comme la partie de l'Afrique affichant un tropisme vers l'Est. De plus nous avons intégré dans notre zone le Kenya et le Yémen qui prennent toute leur importance dans cette région.

Cette région est le point de rencontre d'un peuplement arabe et de peuplements négroïdes. Ce croisement entraîne une non homogénéité ethnique de la plupart des pays. Zone d'échanges, les principales lignes commerciales sont liées à la mer Rouge et à la façade avec l'océan Indien. Aux différents acteurs étatiques, quand ils existent, s'ajoutent des mouvements sécessionnistes qui contrôlent certains territoires. Malgré sa position centrale et sa puissance relative nettement supérieure à celle de ses voisins, l'Éthiopie n'unifie pas la région mais représente plutôt un géant isolé au centre d'une région hostile. Si le conflit qui l'oppose à l'Érythrée semble se résorber, l'instabilité est chronique en Somalie et au Soudan alors que les tensions internes demeurent fortes à Djibouti. Dans les années à venir la région devra également relever le défi démographique puisque sa population devrait doubler en cinquante ans.

Sa position géographique stratégique ainsi que ses propres ressources en font un terrain de rivalité voir d'affrontements. En dépit de sa relative exiguïté, son avenir aura donc inéluctablement des conséquences sur celui du reste du monde.

Après des décennies de crises de tous genres, la Corne de l'Afrique essaie d'évoluer vers plus de stabilité : les accords se multiplient, les opportunités de développement sont tangibles. Mais cet équilibre recherché dans la région sera quoi qu'il en soit fragile car aucune construction locale ne repose sur des bases solides.

1.2.1.1. Une zone de crises

La Corne de l'Afrique se caractérise en premier lieu par son instabilité chronique liée à des conflits aux origines diverses.

Les conflits inter frontaliers ont émaillé l'histoire récente de cette région : à la guerre somalo-éthiopienne de 1977 à 1978 à propos de l'Ogaden a succédé le conflit érythro-éthiopien à partir de 1998 et jusqu'en 2000. Les deux Etats se sont disputés une région frontalière commune l'Yrga. Après deux années de lutte au moyen d'armements modernes, une paix fragile sous l'égide de l'ONU s'est instaurée.

Mais les conflits dans cette région ne se limitent pas aux seuls facteurs territoriaux puisque les données ethniques, religieuses ou économiques y prennent aussi toute leur importance :

- Les conflits larvés reposant sur des problèmes ethniques interdisent toute stabilité gouvernementale. La Corne de l'Afrique est un croisement de peuplements qui recoupent peu les frontières héritées de la colonisation. Ainsi, le « triangle Afar » s'étend sur les 3 pays que sont l'Ethiopie (les Danakils), l'Erythrée et Djibouti (Afars). A l'instar des Somalis, les Afars s'opposent par leurs structures internes à l'organisation spécifique des Etats. A Djibouti, une forte émigration somalie, entérinée par le gouvernement, avait déséquilibré le rapport de force ethnique. Après l'échec de tentatives de conciliation, la lutte larvée pour faire reconnaître leurs intérêts a dégénéré en une guerre civile qui manqua de renverser le régime en place. Cette crise s'est achevée avec un partage partiel des responsabilités et l'attribution du poste de Premier ministre.

- La Corne de l'Afrique est le point de rencontre entre christianisme, Islam et animisme. Associant une volonté d'influence à des problèmes démographiques, l'Ethiopie tente de résister. Afin de prévenir l'expansion musulmane vers le Sud, elle soutient donc les mouvements sécessionnistes soudanais.

- Certaines crises trouvent leurs origines dans une volonté politique de s'affirmer. Cherchant à bâtir une identité nationale, certains Etats ont choisi une politique d'affrontement avec leurs voisins. L'Erythrée en est un exemple particulièrement parlant car elle s'est opposée à tous ses voisins. En 1997, ce pays a donc tenté de s'emparer des îles Hanish (Yémen) au milieu du Bab-El-Mandeb. Il a ensuite contesté la possession du Moussa Ali, plus haut sommet djiboutien. La seule raison rationnelle à ces crises est la volonté des gouvernants d'affirmer la cohésion du pays par un politique nationaliste outrancière.

- Les guerres trouvent parfois souvent leurs origines dans la survie économique. Condamnés faute de réaction, certains Etats (et leurs gouvernants) choisissent d'agir directement sur leur voisin. L'indépendance de l'Erythrée et sa rupture avec l'Ethiopie se sont traduites pour le régime d'Addis-Abeba par la perte de tout accès libre à la mer. L'approvisionnement d'un pays de 60 millions d'habitants dépend donc maintenant du bon vouloir de ses voisins. La tentation de s'assurer le contrôle d'un port (Djibouti) ou d'une bande côtière (Assab) est devenu très forte et

sous-tend toutes les relations régionales. Sans solution diplomatique, une nouvelle explosion de violence est prévisible.

1.2.1.2. La Corne de l'Afrique en panne de développement

La situation générale dans la Corne, aggravée par des décisions politiques peu adaptées, a abouti à l'instauration d'une économie sous assistance. La région se caractérise en effet par des conditions qui ont entraîné l'apparition d'une économie véritablement sinistrée :

- Les conditions climatiques sont telles que la région subit une période de sécheresse récurrente depuis une dizaine d'année qui a anéanti tous les efforts dans le domaine agricole. Les politiques internes et les efforts de la communauté internationale ont été vains.
- Comme il a été vu précédemment la région n'a pas connu de période de paix durable durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle et tous les efforts économiques ont été orientés pour participer à l'effort de guerre. Symptôme d'une insécurité latente, l'Erythrée et la Somalie subissent toujours le coût du nécessaire déminage³ des zones de conflit et font appel à la communauté internationale pour le subventionner. Ce travail est indispensable avant tout espoir de relance de l'économie, mais il mobilise la quasi-totalité des budgets nationaux.
- Un accaparement sans partage du pouvoir allié à un aveuglement idéologique a entraîné une absence de réalisme économique. Ce fut le cas pour l'Ethiopie qui fit le choix du communisme.
- En permanence sous assistance, les pays de la Corne subissent des résistances structurelles et ne profitent que fort peu des investissements extérieurs. Tous les pays de la région se placent parmi les pays les plus pauvres du monde en terme d'indice de développement humain (PNUD⁴). La communauté internationale se mobilise donc fréquemment pour leur venir en aide. L'Erythrée bénéficie par ce biais de 1.5 milliards de USD soit 20% de son PNB. La république de Djibouti, quant à elle, assure 50% de son budget grâce aux dépenses publiques de l'Etat français en (170 millions de USD en partie en échange du dispositif militaire prépositionné). Cette dépendance économique ne favorise pas un développement autonome.
- Les évolutions et adaptations indispensables sont parfois éludées par des résistances internes étatiques ou traditionnelles.

³communiqué de presse AG ONU / 1454 : 1 500 000 et 1 650 000 mines sont disséminées sur le territoire Erythréen

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement.

- Cette région est considérée dans son ensemble comme trop risquée pour recueillir le moindre investissement. Cette méfiance nuit fortement car elle interdit tout effet d'entraînement. Seuls l'Ethiopie et le Kenya sont considérés comme susceptibles d'attirer les IDE (investissements directs à l'étranger) avec une nette amélioration du climat des affaires.

1.2.1.3. La Corne à la croisée des chemins

De nombreux indices démontrent que la région rencontre enfin une opportunité réelle de stabilité qui s'appuie sur la conjonction de l'intérêt de la communauté internationale, d'une volonté régionale et d'une prise de conscience nationale.

Regain d'intérêt auprès de la communauté internationale

La communauté internationale retrouve dans la région un intérêt sécuritaire, économique et diplomatique.

- Sécurité et lutte antiterroriste

Paradoxalement, le statut de base arrière des foyers terroristes de la Corne de l'Afrique (au Soudan et en Somalie) peut, à terme, renforcer la stabilité de la région. Sous cet éclairage, elle est en effet enfin devenue une priorité pour les grandes puissances. Celles-ci ont déjà mené des actions de rétorsion contre les bases d'entraînement et les axes de déplacement. Dans l'optique de cette réarticulation, la Corne de l'Afrique devient la profondeur stratégique à la péninsule Arabique. Les moyens de stabilisation sont donc en place.

- Intérêt économique et exploitation des ressources de la Corne

Le développement économique régional semble bien orienté. Concomitamment à l'intérêt international pour les ressources, on assiste également à une stabilisation régionale grâce aux développements croisés. Parallèlement, les accords de développement régionaux se multiplient entre ennemis d'hier (réseau routier entre Soudan et Ethiopie pour accéder à la mer). Un décollage économique est donc envisageable à moyen terme.

- Un intérêt diplomatique

Encore traumatisées par l'échec de l'intervention en Somalie, les grandes puissances se cherchent des alliés régionaux pour contrôler la région ; simultanément, les états de la Corne se cherchent des parrains. La recherche de partenariat est multiforme. L'acquisition, pour l'Ethiopie, du statut d'allié régional privilégié des Etats-Unis, a pour corollaire une Somalie pacifiée. Cette dernière se retrouve sous la surveillance de l'Ethiopie tout en restant sous le contrôle étroit de l'armée américaine (USARCEN). A l'inverse, le Soudan cherche à contrebalancer l'influence croissante des USA dans la région. Il s'est tourné vers la France pour l'impliquer dans les négociations sur la crise du

Darfour. Cette demande permet à la France de ne pas se limiter à Djibouti, traditionnel point d'appui de sa politique dans la Corne. Ces évolutions diplomatiques ont pour résultat un renforcement de la stabilité régionale avec des alternatives aux diverses influences.

Une volonté régionale

- Montée en puissance de l'IGAD⁵ :

Soutenue par la communauté internationale, la région semble décidée à prendre son destin en main. Dans un souci d'identification, l'ONU souhaite disposer d'un partenaire régional. Elle a donc soutenu la montée en puissance de l'organisation sous-régionale l'IGAD. Outre le désir de voir se mettre en place un organisme de prévention et de règlement des crises, c'est surtout le seul lieu où tous les frères ennemis se croisent. Après des tentatives réelles mais infructueuses de règlement du conflit rwandais puis de la guerre Ethiopie - Erythrée, l'IGAD démontre aujourd'hui une volonté tangible d'aboutir en dépit de moyens limités.

- Accords entre Etats

Les gouvernants ont enfin pris conscience qu'un développement commun est le plus profitable. Les relations entre le Soudan et l'Ethiopie ont dépassé le cap de la simple coopération et tendent à une véritable interdépendance économique, gage de la pérennité de l'alliance. On assiste donc bien à un renforcement des relations tant binationales que régionales qui s'exprime notamment par la constitution du pôle « Afrique Orientale et Océan Indien » au sein du NEPAD⁶.

- Zone d'équilibre potentiel

La volonté de régler les problèmes de la région est renforcée par la conviction qu'elle permettra de stabiliser ses voisins par ricochet à la fois sur le plan sécuritaire et sur le plan économique. L'actuel rapprochement Soudan Ethiopie permettrait de doter l'IGAD d'un axe fort susceptible de fédérer les intérêts de la région. Une Corne équilibrée sera sûrement un facteur de stabilité pour le Moyen-Orient.

La stabilisation, question de survie

- Rester un point clé

Conscient du possible désintérêt d'alliés puissants, les états de la Corne souhaitent rester une priorité et s'imposer comme un point clé. Djibouti cherche donc à mettre à profit les atouts qui ont jusqu'ici justifié la présence militaire française et américaine (zone d'intérêt stratégique, base relais, zone d'entraînement) et son statut de port naturel de l'Ethiopie. De son côté, l'Ethiopie, consciente de

⁵ Intergovernmental Agency for Development (Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan), cf. annexe 4.

⁶ New Partnership for Africa Development, cf. infra, § 2.6.1.

pouvoir retrouver le statut de puissance régionale qu'elle revendique, recherche le soutien américain. La région a pris conscience de son importance.

- Renaître de ses cendres

Les habitants sont las des années de crise et souhaite renouer avec plus de stabilité. L'équilibre qui semble se faire jour est particulièrement sensible en Somalie. Associée à l'action de l'IGAD, une certaine reconstruction est née du chaos de la dernière décennie. Ainsi, une relative stabilisation apparaît par le biais de régions autonomes ou d'Etats autoproclamés. Face à l'incapacité à restaurer la paix sur tout le territoire, ceci est la première étape avant un retour à une véritable structure étatique. C'est une évolution sensible vers une renaissance de la Somalie sous la forme éventuelle d'un Etat fédéral. La fin des affrontements semble enfin possible.

- Nécessité économique

Enfin, la stabilité est une nécessité économique pour cette région ruinée par les guerres et peu favorisée par les conditions climatiques. La communauté internationale soutient les idées de reconstruction. En Erythrée, l'effort est mis tout d'abord sur le règlement du problème des mines. En Ethiopie et au Soudan, les projets d'organismes internationaux favorisent le développement agricole dans le domaine de l'irrigation. L'UNICEF a ainsi dépensé plus de 50 millions de USD pour des projets d'aménagements hydrauliques pour la seule Ethiopie (débouchant sur 2000 systèmes élargis de distribution d'eau) et 150 millions de USD pour des programmes de santé⁷. L'importance du renouveau économique rencontre l'intérêt international et devient enfin une priorité des états concernés.

1.2.2. Afrique australe

1.2.2.1. Une région disparate et en devenir

Le sous-ensemble géopolitique de l'Afrique australe, pour ce qui concerne notre zone d'étude, est composé de l'Afrique du Sud, du Swaziland, du Lesotho et du Mozambique. Plus largement, il intègre aussi le Malawi, le Botswana, la Zambie, le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie.

Longtemps isolée du reste du continent par la forêt équatoriale, l'Afrique australe est cependant devenue un pôle stratégique. Ses richesses minières exceptionnelles et sa situation à la pointe du continent ont attiré Européens et Africains depuis le XVI^{ème} siècle. De plus en plus, cette zone a été le terrain de manœuvres géopolitiques et militaires. Les bouleversements politiques amorcés depuis 1989 en Afrique du Sud, la pacification en Angola et au Mozambique depuis 1994, posent aujourd'hui une question : celle du rôle de la région la plus riche d'Afrique sur la scène mondiale.

⁷ source : www.unicef.org

Dans le contexte africain, la population de la zone est originale : Noirs, Blancs et Métis se partagent le territoire. Ils ne sont unis ni par la langue, ni par la religion ou une mentalité commune : vingt-cinq langues y sont parlées, et dix religions professées.

Le partage politique de l'Afrique australe est aussi très complexe. Les frontières sont héritées pour une grande part des rivalités coloniales européennes. Le territoire de l'Afrique du Sud comprend un grand nombre d'enclaves, dont deux Etats indépendants, le Lesotho et le Swaziland.

Géant économique local, multipliant les initiatives politiques, l'Afrique du Sud apparaît comme le leader incontestable de la région.

1.2.2.2. Les conséquences de la fin de l'Apartheid

La complexité des enjeux dans la région a longtemps été marquée par le système d'Apartheid en Afrique du Sud. Cependant la normalisation du régime ne masque pas d'autres difficultés : la population est très touchée par le chômage, la montée de la criminalité. Le premier défi pour la nation « arc-en-ciel » est donc la traduction en termes économiques et sociaux du bouleversement politique encore récent.

Le second défi, tout aussi important, est la définition du rôle continental du pays. L'Afrique du Sud a fait montre d'un interventionnisme actif dans les pays voisins y compris du temps de l'Apartheid. Cependant la fin de son isolement international appelle une redéfinition de son leadership.

1.2.2.3. L'Afrique du Sud, moteur de la région

La diversité des richesses minières de l'Afrique australe a favorisé une forte convergence régionale dont l'Afrique du Sud est le pôle d'attraction dominant. Son rôle de moteur naturel du dynamisme économique régional est indiscutable. Ce pays intensifie ses relations avec l'Asie grâce à un accroissement remarquable de ses échanges et de ses investissements avec le Japon, la Malaisie, la Corée du Sud, la Chine, Taiwan, Hongkong et l'Inde. Cette insertion en Asie va de pair avec le renforcement de ses relations avec l'Union européenne, et avec les Etats-Unis. Toutefois, la consolidation des courants financiers et commerciaux avec le reste de l'Afrique se poursuit à des rythmes différents.

La dépendance de ses voisins par rapport à l'Afrique du sud décroît en fonction de leur proximité géographique : un premier cercle comprend le Lesotho, le Swaziland, le Mozambique, ainsi que deux pays situés hors de notre zone d'étude, le Botswana et la Namibie. Les premiers, enclavés, tirent l'essentiel de leurs ressources de l'émigration vers les pôles industriels sud-africains, ou des entreprises minières créées sur leur sol par les Sud-Africains. Le Mozambique joue le rôle de débouché maritime et de réservoir de main-d'œuvre. Le deuxième cercle rassemble des pays dont le

degré de dépendance est moindre et qui ont formé contre l'Apartheid la SADC⁸ en 1980 : il s'agit du Zimbabwe, de la Zambie et du Malawi (les deux premiers n'appartenant pas à notre zone), tous trois dans une situation politique et économique très difficile.

La puissance économique de l'Afrique du Sud est néanmoins toute relative parce que toujours très dépendante des fluctuations qui affectent les marchés financiers mondiaux. Il faut également s'interroger sur sa capacité à soutenir dans le temps une politique ambitieuse de rayonnement : d'une part parce que ses voisins demeurent parmi les pays les plus pauvres de la planète ; d'autre part parce que le pays doit faire face à des défis majeurs de politique intérieure. C'est le cas par exemple de l'arrivée de migrants légaux et clandestins qui suscite une extraordinaire montée de la xénophobie.

1.2.2.4. L'Afrique du Sud, moteur de l'Afrique ?

Le président Thabo Mbeki a impulsé une nouvelle dynamique à la diplomatie sud-africaine à travers un repositionnement marqué sur le continent noir. Cette politique vise à réorienter l'Afrique du sud vers l'Afrique et à favoriser la renaissance du continent, en le démarginalisant sur la scène internationale. Une telle volonté s'est concrétisée par la mise en place du NEPAD (voir § 2.6.1). L'Afrique du Sud et le Nigeria, l'autre géant d'Afrique subsaharienne, sont devenus des pièces maîtresses de ce dispositif. Tous deux ont impulsé, en effet, la restructuration de l'Organisation de l'Unité africaine en Union africaine et la promotion du NEPAD. Le rapprochement entre Pretoria et Abuja a été initié avant même l'instauration d'un nouvel ordre continental concrétisé par ces deux institutions. Une volonté de l'Afrique du Sud qui avait mis en œuvre une stratégie visant à construire une coalition de pays réformateurs autour d'elle, en tête de laquelle se trouvait le Nigeria.

Le continent étant en proie à une recrudescence des guerres, l'autre axe de la politique extérieure de Pretoria consiste à s'impliquer plus fortement dans la gestion des conflits, particulièrement en Afrique australe. C'est ainsi que le gouvernement sud-africain s'est investi depuis plusieurs années dans la résolution de nombreux conflits en Sierra Leone, Ethiopie-Erythrée, Soudan, Comores, Burundi et tout particulièrement en République Démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. Enfin l'Afrique du Sud joue un rôle actif dans le repositionnement de l'Afrique sur la scène mondiale en remplaçant le continent sur l'agenda politique international et en œuvrant au rééquilibrage de l'ordre international en faveur des pays du Sud, notamment au sein des organisations multilatérales. Reste que toutes ces initiatives doivent aller de pair avec une stabilité interne. Un pari qui n'est pas encore gagné, les inégalités sociales qui perdurent favorisant la contestation sociale et politique.

⁸ South African Development Community, cf. annexe 4.

1.2.3. Sud Ouest de l'océan Indien

La zone géopolitique décrite ci-après comprend les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, autour de Madagascar, des Mascareignes, des Seychelles et des Comores. N'y sont pas rattachées les Îles des Terres Australes et Antarctiques Françaises, ainsi que l'archipel des Maldives. Ces deux aires insulaires ne peuvent être rattachées à aucune des trois zones géopolitiques que nous avons retenues, mais elles font quand même partie de notre zone d'étude en tant qu'îles de la partie occidentale de l'océan Indien, et en tant que territoires français pour la première. Elles seront traitées dans le chapitre « territoires français » de la partie « intérêts » pour la première, et dans l'annexe « les pays de la zone » pour la deuxième.

1.2.3.1. Une communauté insulaire plurielle dont la France est un dénominateur commun
Situées dans l'hémisphère austral au large des côtes orientales de l'Afrique, les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien forment une communauté insulaire plurielle, dans le sens où chacune d'entre elles possède une personnalité bien affirmée. L'usage du français, l'histoire coloniale et les relations contemporaines avec la France y constituent un premier trait commun, comme en témoigne leur appartenance à la Francophonie, mais l'insularité et leur relative proximité contribuent également au développement d'une solidarité régionale qui se traduit par une volonté de coopération entre les îles.

L'originalité de cet ensemble repose indiscutablement sur la présence et le rôle de la France à laquelle appartiennent la Réunion, Mayotte et les Îles Eparses (Bassa da India, Europa, Juan de Nova, les Glorieuses, Tromelin), alors que Madagascar, Maurice, les Comores et les Seychelles constituent des États indépendants depuis respectivement 1960, 1968, 1975 et 1976.

Ce sous-système insulaire, largement dominé par le couple Maurice-Réunion, est tout à fait original puisque le géant démographique régional (Madagascar) n'y joue qu'un rôle secondaire et qu'une grande puissance (la France) y est légitimement associée.

Malgré le contentieux qui isole politiquement Mayotte de ses voisines, la coopération régionale s'organise à petits pas depuis 1982 à travers la Commission de l'océan Indien (COI) qui regroupe les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles et la France (pour la Réunion)⁹. Mais le bilan de cette coopération demeure bien modeste malgré quelques réalisations sectorielles (environnement, tourisme, artisanat, météorologie, Université de l'océan Indien, etc.).

1.2.3.2. Une volonté de coopération régionale et internationale

Aujourd'hui, en parallèle à la COI, les quatre petits États insulaires s'intègrent progressivement aux structures régionales plus vastes de l'Afrique australe et orientale d'une part et de l'océan Indien d'autre part. Ceci est à mettre en relation avec l'étroitesse du marché sous-régional, et certainement

⁹ Cf. annexe 4.

aussi avec l'inefficacité de la COI. Mais cela annonce aussi des relations plus importantes avec le continent africain et notamment l'Afrique du Sud, dont la zone d'influence privilégiée s'étend sur l'ensemble des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien. C'est pourquoi la France tente de relancer la COI puisqu'elle vient récemment de nommer un secrétaire général pour cette organisation.

Dans ce contexte, Maurice peut jouer la carte de sa position de carrefour entre les grands pôles économiques de l'océan Indien. D'ailleurs Maurice, pays d'un PIB relativement élevé et doté d'un fort potentiel par rapport à ses voisins, cherche à s'affirmer comme une véritable puissance économique et politique à l'échelle de la sous région. Sa participation à de nombreuses institutions régionales ou internationales¹⁰ vise à renforcer cette position.

Les Seychelles mènent également une politique d'intégration aux organisations régionales comme la COI, la SADC, le COMESA¹¹. Il s'agit plus pour elles de permettre un développement des échanges commerciaux. Cependant aujourd'hui, pour des raisons essentiellement financières les Seychelles se sont officiellement retirées de la SADC. Madagascar poursuit de la même manière sa politique d'ouverture régionale et internationale en développant notamment ses relations avec la SADC et en renforçant ses liens avec les îles de la Réunion et de Maurice. Elle renforce parallèlement ses relations bilatérales, vers le Japon et les Etats-Unis notamment, tout en gardant d'excellentes relations avec la France.

Par ailleurs, quelque soit leur statut par rapport à l'Union européenne (région ultrapériphérique pour la Réunion, pays et territoires d'outre-mer pour Mayotte, et États ACP¹² pour les autres), le développement des îles passe par le maintien de liens forts avec l'Europe à travers notamment les structures de l'UE (Réunion, Mayotte), le partenariat UE-ACP, le Commonwealth et la Francophonie.

1.2.3.3. Des risques d'instabilité

Si la coopération régionale est une clé de voûte de la région qui apporte une certaine stabilité, il n'en demeure pas moins que des risques importants pourraient subvenir dans la région, liés à l'effondrement de certains régimes.

Maurice et les Seychelles connaissent des difficultés économiques qui font craindre des tensions sociales importantes à venir. Ces dernières pourraient entraîner des risques de déstabilisation importants marqués par l'essor du fondamentalisme religieux et propices à la montée des extrémismes en tout genre. De même il n'est pas exclu que Madagascar connaisse une nouvelle crise interne. En effet un échec économique du président Ravalomanana associé à l'absence d'alternative

¹⁰ COMESA, COI, SADC, UA, COMMONWEALTH – cf. annexe 4.

¹¹ Common Market for Southern and Eastern Africa, cf. annexe 4.

¹² Afrique, Caraïbes, Pacifique, cf. annexe 4.

viable du fait d'une opposition déstructurée et divisée aurait des conséquences sécuritaires graves pour le pays.

La situation des Comores est plus inquiétante. L'archipel, qui occupe une position stratégique dans le canal du Mozambique fait en effet face à des difficultés qui remettent en cause son existence et posent le problème de son avenir. Une crise sécessionniste et constitutionnelle paralyse ses institutions politiques et accentue la fragilisation du tissu social de sa population. Les Comores dans leur champ actuel de délabrement offrent désormais un champ d'action propice au développement des idées extrémistes. Le risque d'effondrement total de l'Etat et de l'émergence d'une zone de non droit est donc bien réel. En outre la surpopulation et l'absence de perspectives économiques locales ont pour conséquence directe une émigration massive de comoriens notamment vers l'île de Mayotte.

1.2.3.4. Le poids de l'Inde

L'influence de l'Inde dans la sous-région est une donnée incontournable¹³. Considérée par quelques 70% de la population mauricienne comme « la mère patrie » l'Inde se place comme un partenaire inévitable de Maurice. Port-Louis s'appuie notamment sur la force navale indienne pour assurer la sécurité de ses frontières ou de ses eaux territoriales. L'Inde se veut ainsi influente au niveau politique et militaire dans les décisions de l'Etat mauricien. De même plusieurs axes de coopération sont en train de s'établir entre l'Inde et les Seychelles dans les domaines de la santé, de la défense, de la culture, des sciences et de la technologie. L'Inde essaie donc de développer une stratégie d'influence sur ces Etats de l'océan Indien dans le but d'obtenir le statut de grande puissance. C'est dans cette optique qu'elle refuse à la France le statut d'état riverain de l'Océan Indien. Bien que pour l'instant limitée, l'influence de l'Inde devrait connaître dans la région des développements dans les années à venir.

¹³ Voir aussi, plus loin, le paragraphe consacré à l'influence de l'Inde dans toute la zone (§ 2.5).

2. Les grands acteurs

Après avoir brossé la géopolitique interne de notre zone d'étude, il convient à présent d'en étudier les « grands acteurs » que sont :

- Les occidentaux : Etats-Unis, France, Europe.
- Les puissances émergentes : Chine, Inde.
- Les organisations internationales, y compris les organisations africaines.

2.1. Les Etats-Unis

Un continent longtemps marginal aux yeux des USA

Pour des raisons économiques et politiques, l'Afrique a historiquement été marginale dans la politique étrangère américaine. Certes, l'Afrique a compté dans la Guerre Froide, mais elle a toujours été un théâtre secondaire dans la lutte mondiale des superpuissances. La politique américaine d'alors était le plus souvent opportuniste, soutenant les régimes non démocratiques pour peu qu'ils s'opposent au communisme. Dans les années 1990, faute d'identifier des intérêts tangibles et ne souhaitant plus financer ces autocrates, alliés du temps de la Guerre Froide, le gouvernement américain réduisit ses dépenses dans le continent.

Il faut dire que les intérêts économiques américains en Afrique ont toujours été extrêmement limités. A l'exception des métaux précieux, des pierres précieuses et, récemment, du pétrole, l'Afrique exportait peu vers les Etats-Unis. De la même manière, les importations africaines, qui ont un faible volume - sauf celles de l'Afrique du Sud - n'ont jamais représenté un marché crucial pour les Etats-Unis. En tant que marché, l'Afrique ne saurait soutenir la comparaison avec l'Europe, l'Asie, le Moyen-Orient ou l'Amérique latine. Ainsi, faute d'intérêts nationaux permanents et essentiels en jeu, la politique américaine en direction du continent a changé en fonction des gouvernements. Un grand nombre d'acteurs, parmi lesquels de grandes entreprises en quête de nouveaux marchés et des associations humanitaires, en ont profité pour exercer de l'influence dans des affaires africaines, bien plus que dans n'importe quelle autre région. Le résultat est une politique africaine des USA incohérente, sans ligne directrice.

Conséquence du 11 septembre : la prise en compte de l'Afrique

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, la politique américaine dans la région, comme partout dans le monde, a été revue en profondeur. Aujourd'hui le premier objectif de la politique américaine est la sécurité des intérêts américains, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Cet objectif principal a beau être simple, il s'est traduit en un changement complexe de la politique en direction de l'Afrique. Les nouveaux programmes et projets visent à neutraliser les racines et les causes intermédiaires d'instabilité régionale avant qu'elles n'engendrent des menaces terroristes pour les Etats-Unis et leurs alliés.

Traiter les problèmes à tous les niveaux

Le gouvernement comprend parfaitement qu'une Afrique malade, appauvrie et déchirée par les guerres ne peut pas exister dans le monde moderne. L'instabilité, les guerres récurrentes et coûteuses ainsi que la pauvreté généralisée ne peuvent être vraiment éradiquées qu'en traitant à la fois leurs symptômes et leurs causes premières. La communauté internationale comprend le besoin pressant de s'attaquer au problème du SIDA, à la corruption politique et économique, aux barrières commerciales injustes, aux dettes exorbitantes, aux infrastructures inadaptées et la compétition pour les ressources naturelles. La politique américaine essaie d'agir à chaque niveau des problèmes : les causes, les symptômes, les conséquences.

Selon le Département d'Etat, les quatre intérêts nationaux américains en Afrique sont les suivants :

- L'éradication des menaces transnationales : terrorisme, SIDA, trafic de stupéfiants.
- Une plus grande prospérité économique.
- La promotion de la démocratie.
- Les programmes humanitaires.

L'Afrique prochain front potentiel de la Guerre contre le Terrorisme

Parmi ces objectifs, seul le premier reçoit une priorité sur les autres. C'est celui qui concerne le plus directement les Forces armées : "Nous devons bâtir une politique qui reconnaisse l'importance stratégique croissante de l'Afrique, et son potentiel de prochain front dans la Guerre mondiale contre le Terrorisme. Les problèmes de sécurité africains vont continuer à affecter directement notre sécurité intérieure. Nous avons à l'heure actuelle une courte fenêtre d'opportunité pour effectuer des investissements à court terme, relativement modestes, qui éviteront dans le futur l'apparition de

graves problèmes qui auraient demandé des interventions américaines, probablement très coûteuses.¹⁴"

L'aide militaire américaine

Les Etats-Unis utilisent trois moyens pour renforcer les capacités militaires africaines. Premièrement, ils établissent des partenariats bilatéraux et multilatéraux pour la formation et l'entraînement, qui sont destinés à préparer les forces africaines à se familiariser aux opérations de maintien de la paix. Il s'agit du programme ACOTA, et des nombreux exercices avec les organisations régionales comme l'Union africaine et la CEDEAO¹⁵. "Travaillant de concert avec le Royaume-Uni, la France, le Canada et plusieurs autres nations, EUCOM a voulu aider à construire la capacité de la CEDEAO à conduire des opérations de maintien de la paix à un niveau qui ne demande qu'un soutien logistique limité des Américains et des Européens, et aucune troupe américaine, pour n'importe quelle crise régionale¹⁶".

Le second moyen est l' "International Military Education and Training Fund". En 2004, les USA ont dépensé 1 million de dollars au Yémen et environ 2,6 en Afrique orientale (Ethiopie, Erythrée, Kenya, Burundi, Tanzanie, Madagascar. La plus grande partie des fonds a servi à former des officiers étrangers au sein des écoles militaires américaines, mais des formations spécialisés ont également été dispensées localement. En général, ces formations revêtent la forme d'une équipe mobile qui passe plusieurs semaines ou mois dans une nation hôte, et instruit dans les domaines de la tactique, des transmissions, de la médecine de combat, ou de la pratique de la langue anglaise.

En troisième lieu, les USA offrent un financement pour améliorer le matériel des pays. Alors que ce type de fond servait par le passé à contrer l'influence soviétique, il fournit désormais des équipements importants pour le contre-terrorisme. Ce "Foreign Military Funding" peut servir à acheter des uniformes, des véhicules, du matériel du génie ou des transmissions, ainsi que tout autre type de matériel de base à l'exception des munitions.

L'aide au développement : USAID

Outre l'aide militaire, l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) développe à travers l'Afrique (et l'ensemble des pays en développement) des projets qui traitent les causes sous-jacentes des conflits. Elle est chargés de promouvoir les intérêts américains dans la

¹⁴ Audition du général James L. Jones, Commander of US European Command, devant le Sénat américain, 1^{er} mars 2005.

¹⁵ Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale.

¹⁶ Général James L. Jones, op. cit.

région : prospérité économique, amélioration de la santé, bonne gouvernance et démocratie, et réponse à tout besoin humanitaire.

A titre d'exemple, les dépenses de l'USAID en 2004 pour la région ont été :¹⁷

- Erythrée : \$18.3m
- Ethiopie : \$132.2m
- Kenya : \$66.7m
- Madagascar : \$25.8m
- Mozambique : \$58.8m
- Somalie : \$2.37m
- Afrique du Sud : \$54m
- Soudan : \$116m
- Tanzanie : \$34m

Prenons l'exemple de l'Erythrée pour illustrer comment les fonds de l'USAID sont employés. La somme totale est subdivisée à l'intérieur de grands programmes tels que " Développement de la Capacité Humaine et Institutionnelle." Sous ce programme, qui a reçu \$600 000 en 2004, l'USAID a payé la scolarité aux USA de cinq Érythréens, qui retourneront enseigner à l'Université d'Asmara. Un autre programme de l'USAID en Erythrée est "santé/SIDA" ; d'un montant de plus de \$5 million, il sert à former des personnels médicaux sur le SIDA et différents problèmes de santé, ainsi qu'à poursuivre les programmes de contrôle des naissances.¹⁸

L'Afrique comme réserve de ressources naturelles

Bien que, comme cela a été dit plus haut, les intérêts économiques en Afrique soient limités, il faut tenir compte de la présence de ressources naturelles, qui sont un intérêt américain majeur.

Les USA importent actuellement un peu plus de 10 % de leur pétrole d'Afrique, mais celui-ci provient presque exclusivement d'Afrique occidentale. Au-delà du pétrole, les USA comptent sur les métaux précieux sud-africains (environ \$5.9 milliards importés en 2004.¹⁹) A mesure que le continent africain se développera au sein de l'économie mondialisée, les intérêts économiques américains y augmenteront.

¹⁷ 2004 Budget Allocation, USAID; www.state.gov/usaid

¹⁸ Eritrea Program Summary, USAID, 2004; www.state.gov/usaid

¹⁹ US Department of Commerce, Bureau of Census

L'Afrique comme objet d'influence diplomatique

Au-delà des intérêts économiques et de la sécurité, les USA exploitent aussi leurs relations diplomatiques avec l'Afrique afin de poursuivre des buts politiques précis. Deux exemples : l'immunité pour les militaires américains devant le Tribunal Pénal International, et la reconnaissance d'Israël. Récemment, les USA ont demandé que tout pays recevant l'aide militaire américaine signe un accord bilatéral "article 98", qui exempte les militaires américains de poursuites par le TPI²⁰. De même, les USA ont par le passé exercé une d'importantes pressions diplomatiques sur les pays africains bénéficiaires de l'aide américaine afin qu'ils reconnaissent l'Israël : une position controversée, particulièrement pour les pays abritant des minorités musulmanes.

Conclusion

Parmi les défauts de la politique américaine en Afrique, le premier est l'insuffisance des financements : l'Afrique est le seul continent où la pauvreté a empiré depuis la Guerre Froide et, à ce jour, l'aide au développement des USA n'atteint pas la moitié des \$3.4 milliards consacrés à l'Asie.²¹ Des problèmes de fond, tels que le cycle de la dette et les tarifs douaniers, appellent un traitement préalable avant qu'une quelconque solution significative ne puisse être appliquée sur le long terme.

2.2. La France

2.2.1. Aperçu historique de la présence française dans la zone

Les Français ne furent ni les premiers ni les mieux implantés dans notre zone : au siècle des Grandes découvertes, les premiers conquérants européens furent portugais. Ils furent suivis des Hollandais, puis des Britanniques qui parvinrent à faire de l'ensemble de l'océan Indien un véritable « lac britannique », chassant la France des Indes – sauf quelques comptoirs – par le désastreux traité de Paris (1763), puis des Seychelles et de l'Île Maurice au cours des guerres de la Révolution et de l'Empire.

La France s'implanta toutefois de façon durable à la Réunion, dès le XVII^e siècle, puis au XIX^e à Djibouti, à Madagascar, aux Comores et dans l'archipel des Kerguelen.

Le grand mouvement de décolonisations qui vit le retrait des puissances européennes à partir de la Deuxième Guerre mondiale (le Grande-Bretagne en premier lieu, mais aussi l'Italie et le Portugal), a paradoxalement épargné pour une large part les positions françaises, dont l'assise territoriale comptait parmi les plus faibles. La France s'est certes complètement retirée de Madagascar après

²⁰ www.news24.com "Kenya mulls ICC immunity for US" 31 Mar 2005

²¹ 2004 Budget Allocation, USAID; www.state.gov/usaid

avoir abandonné la base navale de Diego Suarez, mais la Réunion reste totalement liée à la France par son statut départemental ; Mayotte a souhaité rester française par référendum alors que le reste de l'archipel de Comores prenait son indépendance ; Djibouti a pris la sienne mais a conservé des liens étroits avec la France ; les Îles éparses et Terres Australes et Antarctiques Françaises, inhabitées, sont demeurées territoires de la République et contribuent à ancrer la présence française dans la zone.

2.2.2. La France, acteur majeur de la zone

Il n'est pas question ici de rappeler la politique française en Afrique et dans l'océan Indien. Ce point sera évoqué au chapitre 2 de la troisième partie, quand nous dressons le bilan du dispositif français actuel au regard de nos intérêts, qui auront eux-mêmes été analysés dans la deuxième partie.

Disons simplement que, par rapport aux autres grandes puissances et aux pays européens, la France occupe une place privilégiée dans la zone :

- A l'exception du cas particulier du territoire britannique des Chagos (BIOT²²), occupé par la base américaine de Diego Garcia, la France est en effet la seule puissance extérieure à posséder des territoires dans la zone. Ces territoires ancrent physiquement sa présence, et lui confèrent en outre une zone économique exclusive (ZEE) la plus étendue parmi les pays de notre zone d'étude.
- Ces territoires lui procurent de fait le rang de partenaire régional, qu'elle exerce notamment comme membre de la Commission de l'Océan Indien²³, comme partenaire de l'Indian Ocean Rim²⁴, et comme moteur de l'Organisation de la Francophonie²⁵ qui compte cinq autres Etats parmi les dix-huit de la zone.
- La France est la deuxième puissance militaire de la zone derrière les Etats-Unis : elle est implantée militairement dans ses territoires (La Réunion, Mayotte) et à Djibouti, ainsi qu'avec les forces maritimes de l'océan Indien. Elle est la seule puissance occidentale à avoir des accords de défense avec certains pays de la zone. La France se sert de sa présence dans la zone comme d'un tremplin pour projeter sa puissance militaire vers des zones contiguës : par exemple lors de la guerre du Golfe, de l'opération Héraclès, ou plus récemment de l'opération Béryx.

²² British Indian Ocean Territory.

²³ Voir annexe « Organisations internationales ».

²⁴ Voir annexe « Organisations internationales ».

²⁵ Voir annexe « Organisations internationales ».

2.3. L'Europe

2.3.1. Les pays européens

Les anciennes puissances coloniales (Portugal, Italie, Grande-Bretagne) ont conservé des liens étroits avec leurs anciennes possessions, cependant contrairement à la France, aucun n'a d'accord de défense ni de coopération.

Le Portugal entretient des liens forts avec ses anciennes colonies, à travers la CPLP²⁶ dont le Mozambique fait partie. Le gouvernement portugais affiche l'ambition de développer davantage cette organisation en lui donnant un rôle dans les domaines de la coopération politique et de la défense.

Concernant l'Italie, si dans le passé des militaires somaliens et érythréens suivaient des cours de formation en Italie, ce type de coopération a cessé depuis longtemps. Même si les rapports avec ces pays sont encore bons, comme en témoigne la forte présence militaire italienne dans la MINUEE²⁷, il n'y a plus aujourd'hui d'accord particulier.

La Grande-Bretagne fait l'objet d'un paragraphe dédié, plus bas.

Au bilan, les seules forces militaires déployées actuellement par les pays européens dans la zone sont :

- les forces navales insérées dans la Task Force 150, dans le cadre de l'opération Enduring Freedom ;
- les contributions aux opérations de l'ONU au Soudan et en Ethiopie-Erythrée (cf. paragraphe 2.6.2).

L'Allemagne, fait notable, déploie dans le port de Djibouti un échelon logistique destiné à soutenir les bâtiments de l'OTAN faisant escale, toujours pour la Task Force 150.

2.3.2. Cas particulier de la Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne a décidé en 1967 de replier l'ensemble de ses forces à l'ouest de Suez. Elle fournit des bâtiments à la Task Force 150. Le seul accord de défense qu'elle a dans la zone est avec le Kenya, pour le prêt d'un camp de manœuvre.

La Grande-Bretagne n'en déploie pas moins une politique très active dans toute l'Afrique, en tant que puissance européenne majeure, membre du G8 et ancienne puissance coloniale africaine.

²⁶ Communauté des Pays de Langue Portugaise, cf. annexe 4.

²⁷ Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée, cf. § 2.6.2.

L'illustration la plus récente est la « commission pour l'Afrique » : présidée par le premier ministre Tony Blair, cette commission était composée de 15 membres dont la moitié d'Africains (un francophone, ivoirien), un Français (Michel Camdessus, ancien directeur du FMI) et des représentants des autres continents. Son rapport, rendu public en mars 2005, a été largement commenté. L'objectif de la Grande-Bretagne est qu'il soit le fondement d'une nouvelle politique, plus généreuse, des pays riches à l'égard du continent africain. Sa présidence de l'Union européenne au cours du deuxième semestre 2005, ainsi que les initiatives internationales déjà lancées par le G8 et l'Union Africaine (NEPAD) – voir paragraphe 2.6.1. – lui ouvrent une bonne fenêtre d'opportunité.

La politique de sécurité et de défense occupe toutefois une faible part dans le rapport de la commission Blair. Sur ce sujet, les principaux points à relever sont les suivants²⁸ :

- L'accent est mis sur la prévention des conflits (il faut s'attaquer aux causes profondes) et l'importance d'une gestion militaire et civile des crises.
- Il faut de plus en plus confier la résolution des conflits à l'Union Africaine : le rapport propose que les pays riches financent au moins 50% du Fonds pour la paix de l'U.A.
- L'Afrique doit être placée « en haut de la liste des priorités des « groupes de bataille » constitués par l'Union européenne afin d'intervenir là où les pays africains demandent une assistance militaire²⁹. »

2.3.3. L'Union européenne

Economie, développement, Etat de droit

L'Union européenne entretient depuis longtemps des relations étroites avec l'Afrique.

Dans le domaine économique d'abord, les actions sont multiples : accords avec les pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) : soutien aux différents processus d'intégration régionale, soutien à l'intégration de l'Afrique dans le commerce mondial, financement de nombreuses initiatives économiques.

L'Union européenne est également active dans l'aide au développement (premier contributeur mondial, totalisant 55% de l'aide publique au développement) et la promotion de l'Etat de droit.

²⁸ Rapport de la commission pour l'Afrique, mars 2005, version française.

²⁹ Comprendre : les « GT 1500 » (groupes tactiques 1500 h).

Ces différents domaines ont fait l'objet du premier sommet Union européenne – Afrique en avril 2000, et continuent à être évoqués régulièrement lors de « troïkas » ministérielles Afrique-Europe. Un deuxième sommet U.E. – U.A, longtemps ajourné, est prévu dans les prochains mois.

La PESC

Vu l'importance et la complémentarité des moyens dont elle dispose, l'Union européenne entend jouer un rôle majeur dans la prévention des conflits et le règlement des crises en Afrique. On touche ici aux domaines de la PESC (politique extérieure et de sécurité commune) et de la PESD (politique européenne de sécurité et de défense).

Si la première opération militaire « autonome » de l'Union européenne eut lieu en Afrique (opération Artémis, République démocratique du Congo, été 2003), il reste qu'un des principaux documents de la PESC, la « stratégie européenne de sécurité »³⁰, évoque peu notre zone d'étude. La « construction de la sécurité dans notre voisinage » a beau être donnée comme un des objectifs stratégiques de l'U.E., ce voisinage se limite à « l'Europe orientale » et aux « frontières du bassin méditerranéen ». Ce document énonce pourtant de grands principes, comme le multilatéralisme et l'approche globale des crises, qui correspondent bien aux problèmes de notre zone. L'orientation de la PESC et de la PESD vers l'Afrique reste donc à faire.

2.4. La Chine

Si dans l'histoire la Chine a tissé relativement peu de lien avec l'Afrique, elle s'y intéresse de plus en plus depuis quelques années.

En effet, pour faire face à son besoin croissant en matières premières (bois, pétrole, manganèse...), elle noue des partenariats avec le continent. L'approche de la Chine, quoique motivée principalement par des raisons économiques, est une approche politique globale : en échange des partenariats, elle demande aux pays de ne pas reconnaître Taïwan et de l'appuyer dans les instances internationales. Ainsi, lors de la commission des droits de l'homme de l'ONU, Pékin parvient régulièrement à échapper à un vote sanction en bénéficiant des voix des membres africains.

Le développement des échanges commerciaux sino-africains a été spectaculaire : il est passé en cinq ans de quelques centaines de millions de dollars à 20 milliards de dollars en 2004. Les partenaires principaux de la Chine sur le continent sont dans l'ordre l'Afrique du Sud, l'Angola, le Soudan et le Nigéria.

³⁰ Conseil de l'Union européenne, Stratégie européenne de sécurité, 12 décembre 2003.

Le principal vecteur de l'intérêt que Pékin porte à l'Afrique est la création en 2000, à l'image des sommets France-Afrique, d'un « forum de coopération Chine-Afrique ». Le résultat du sommet tenu fin 2003, qui a réuni 45 pays d'Afrique et d'océan Indien, est le « plan d'action d'Addis Abeba » qui recense les domaines de coopération pour la période 2004-2006 :

- Sécurité et défense : participation aux opérations de maintien de la paix et au processus de déminage. Assistance financière, et formation de personnel au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine.
- Diplomatie : soutien aux candidatures à l'OMC ; intensification de la coopération au sein des instances internationales.
- Développement : aide aux secteurs prioritaires identifiés par le NEPAD ; participation active aux projets d'exploitation des ressources.
- Echanges commerciaux : promotion des investissements (dans les deux sens), accès au marché chinois sans droit de douane pour les pays les moins avancés.
- Dettes : annulation ou réduction de dettes pour un montant de 1,3 milliards de dollars dus par 31 pays africains très endettés.
- Autres domaines : développement du tourisme ; coopération dans les secteurs de l'éducation et de la culture ; envoi d'équipes médicales.

2.5. L'Inde

Autre grande puissance émergente, l'Inde est un acteur majeur dans notre zone d'étude, située à la croisée de l'Afrique et de l'océan Indien :

- Depuis longtemps, elle prétend à un rôle de premier plan sur l'océan qui porte son nom. Contestant la domination des puissances occidentales dans l'océan, autrefois la Grande-Bretagne et aujourd'hui les Etats-Unis, elle ne s'est cependant pas encore donnée les moyens de transformer son discours en réalité.
- En Afrique et dans les territoires de l'océan Indien, elle entretient des liens réguliers depuis des siècles, comme en témoigne l'existence d'importantes communautés indiennes, par exemple en Afrique du Sud, à Maurice ou à Madagascar. L'Inde a aussi joué un rôle important dans la zone pour l'émancipation des tutelles coloniales, pour la lutte contre l'Apartheid puis comme chef de file du mouvement des non-alignés.

Au cours des dernières années, l'Inde a fourni des efforts importants pour étendre et renforcer ses relations avec l'Afrique, essentiellement dans le domaine économique. Les échanges commerciaux indo-africains, en hausse régulière, ont atteint un peu plus de 3 milliards de dollars en 2003 (à comparer aux 20 milliards du commerce sino-africain). L'Inde a également lancé l' « Initiative Focus Africa » en 2002, qui comprend une aide de 200 millions de dollars au NEPAD (plus 500 millions de dollars pour l'Afrique de l'ouest).

Les entreprises indiennes sont implantées dans le secteur de la chimie en Tanzanie, du cuivre en Zambie, et le pays est au troisième rang des investisseurs étrangers en Ouganda. C'est cependant l'Afrique du Sud, où vit une importante communauté indienne, qui reste la cible privilégiée : le premier ministre indien a annoncé son intention de doubler les échanges avec ce pays, actuellement estimés à 1,3 milliards de dollars (soit un tiers des échanges entre la Chine et l'Afrique du Sud).

Enfin, comme cela a été mentionné au chapitre « géopolitique du sud-ouest de l'océan Indien », l'Inde développe une stratégie d'influence dans les Îles de l'océan Indien, particulièrement active vis-à-vis de Maurice et des Seychelles.

2.6. Les organisations internationales

Une liste complète des organisations internationales régionales auxquelles appartiennent les pays de notre zone est donnée en annexe 4.

2.6.1. Organisations régionales de l'Afrique et de l'océan Indien

Sans compter l'Union africaine, les Etats de notre zone d'étude appartiennent à sept organisations régionales : C.O.I ; C.O.M.E.S.A ; E.A.C ; I.G.A.D ; I.O.C.-A.R.C ; S.A.C.U ; S.A.D.C³¹. Globalement, toutes ces organisations poursuivent l'intégration économique de leurs membres, et une coopération dans différents domaines tels que la santé, la culture, le développement... Leur poids politique réel apparaît cependant assez faible dans la résolution des grands problèmes de la zone.

Parallèlement, l'Union Africaine, née en 2002 de l'O.U.A, est la seule et la grande organisation à vocation continentale, qui regroupe la totalité de pays de notre zone, sauf les Maldives et le Yémen. Selon ses propres termes, elle « œuvre fondamentalement à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent en tant que préalables à la mise en oeuvre de son programme dans le

³¹ L'annexe 4 « organisations internationales » détaille l'intitulé et la composition de ces organisations.

domaine du développement et de l'intégration. » L'Union Africaine est donc appelée à être l'acteur majeur de la zone, à l'instar de l'Union européenne dont elle s'inspire d'ailleurs pour ses institutions. Elle reconnaît et s'appuie sur les organisations régionales africaines citées ci-dessus.

Le grand programme de l'U.A. pour la « renaissance de l'Afrique » est le NEPAD (New Partnership for African Development, Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique). Le « document stratégique » du NEPAD a été préparé par cinq pays (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigéria, Sénégal), puis adopté par l'U.A. en 2001. Le NEPAD est un programme global et très ambitieux qui vise à éradiquer la pauvreté et les conflits, ainsi qu'à mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique. Les « domaines prioritaires » du NEPAD sont l'entrée en vigueur du « Mécanisme Africain d'Evaluation des Pairs » (MAEP), la gouvernance économique, l'agriculture, le développement humain, les infrastructures, l'environnement et le tourisme, la science et la technologie. Le NEPAD est reconnu par les Etats non africains et par les instances internationales comme l'ONU ou le G8.

Les organisations africaines, surtout l'Union africaine, affichent donc une grande ambition politique, globale et multilatérale, pour la résolution des problèmes du continent.

2.6.2. Organisations internationales non africaines

Il ne s'agit pas d'évoquer dans ce paragraphe l'ensemble des organisations internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales, qui agissent en Afrique, tant elles sont nombreuses. L'Union européenne et la Francophonie ont été évoquées plus haut, dans les paragraphes sur l'Europe et la France. D'autres organisations, telles le Commonwealth, la Ligue Arabe et la Conférence Islamique, qui n'ont pas un rôle central dans notre étude, sont répertoriées en annexe 4. Nous allons en revanche détailler les deux grandes organisations qui sont au premier plan des relations de notre zone : l'ONU et le G8.

2.6.2.1. L'ONU

Il existe actuellement deux opérations de l'ONU dans notre zone :

- La MINUEE (mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée) : cette mission date de juillet 2000. Elle comprend 3300 militaires et 500 civils de 42 pays du monde entier. Le commandant de la force est actuellement indien.
- L'UNMISN (United Nations Mission in the Sudan) : la mission date de mars 2005. Elle comprend 10000 militaires et 5000 civils de 46 pays du monde entier. Le commandant de la force est actuellement du Bangladesh.

Le rôle de l'ONU en Afrique ne se limite cependant pas, loin s'en faut, à ces opérations de maintien de la paix : le Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'ONUSIDA, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM) ou encore l'Organisation des nations unies pour l'alimentation (FAO) sont les premières organisations humanitaires du monde et sont très actives sur le continent noir. Ce sont aussi des agences de l'ONU. D'autre part, comme le souligne un ancien président de la commission de l'Union africaine³², « l'ONU a [toujours] été un partenaire fidèle et résolu des bons et mauvais jours des peuples africains. (...) L'ONU reste la meilleure boussole dont dispose la communauté internationale. Elle constitue un modèle de référence essentielle pour l'Union africaine. »

2.6.2.2. Le G8

Avec l'ONU, le G8 est peut-être le partenaire multilatéral le plus efficace dans l'aide à l'Afrique. Il permet en effet une synergie entre les pays les plus riches du monde. A cet égard il faut signaler l'implication politique et l'importante contribution financière du Canada et du Japon, non évoqués plus haut comme « grands acteurs » par eux-mêmes.

Le Plan d'action du G8 pour l'Afrique adopté lors du Sommet du G8 de Kananaskis (Canada), au mois de juin 2002, a réaffirmé un partenariat entre les pays du G8 et ceux de l'Afrique. Il énonce plus de 100 engagements spécifiques pour soutenir le NEPAD dans des secteurs clés : la paix et la sécurité, la gouvernance, l'éducation, la santé, la croissance économique, la réduction de la dette, l'agriculture et l'eau. Un an plus tard, le sommet d'Évian-les-Bains a adopté le Rapport conjoint de mise en oeuvre du Plan d'action pour l'Afrique (PAA). L'examen officiel des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du PAA a démontré que l'on avait réellement progressé au cours de cette première année du nouveau partenariat G8-Afrique. Un nouvel examen de la progression du PAA est prévu dès cette année.

Les partenaires du G8 ont entrepris d'élargir leur dialogue sur le NEPAD et ont invité d'autres pays et organismes intéressés à un Forum du Partenariat pour l'Afrique axé sur les objectifs du NEPAD. Le G8 a coopéré avec les autres partenaires multilatéraux et africains pour créer un Plan Afrique-G8 - Renforcement des capacités africaines pour mener des opérations de maintien de la paix. Le travail fait en collaboration avec le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix à Accra (Ghana), qui sera une institution clé associée à l'instauration de la paix et de la sécurité en

³² Amara Essy, L'ONU, partenaire pour l'Afrique, Le monde diplomatique, juillet 2003.

Afrique occidentale et ailleurs, est un exemple d'entreprise concertée où plusieurs partenaires du G8 s'engagent dans une initiative conjointe.

Le Plan d'action pour l'Afrique engage chaque partenaire du G8 à désigner comme partenaires plus visibles des pays africains sélectionnés, faisant preuve d'une participation active à la mise en oeuvre du NEPAD sous tous ses aspects.

Conclusion partielle du chapitre « les grands acteurs »

L'Afrique suscite les convoitises des puissances, mais elle reçoit aussi de nombreuses aides. Le NEPAD et le PAA du G8 sont des programmes globaux très ambitieux, mais sans volet « gestion des crises ».

La France reste un acteur majeur, le plus actif au sein de l'Europe (peu présente). Il y a donc une carte à jouer pour elle, et pour la PESC/PESD.

3. Les pays aux marges

L'analyse géopolitique de notre d'étude ne saurait être complète sans présenter quatre acteurs situés à l'extérieur de la zone proprement dite, mais dont la proximité géographique et le poids régional ont une incidence sur elle : la péninsule Arabique, l'Australie, l'Indonésie et l'Egypte.

3.1. La péninsule arabique

Les Etats du de la péninsule Arabique sont situés à la périphérie immédiate de notre zone. Etant donné leur importance pour nos approvisionnements pétroliers, et les problèmes géopolitiques du Moyen-Orient, leur évocation est nécessaire. Leur relation avec notre zone d'étude peut être regroupée en trois domaines :

- La sécurité nationale.
- Les relations commerciales
- L'aide au développement

Sur le plan de la sécurité, les Etats du Golfe se sentent très concernés par la stabilité en Afrique, vu la proximité géographique, et particulièrement dans la Corne de l'Afrique avec ses problèmes

particuliers. Dans ce contexte, la présence militaire française à Djibouti est perçue comme un gage de stabilité, au même titre (toutes proportions gardées) que la présence américaine dans la région.

Les relations commerciales existent depuis des temps immémoriaux entre la péninsule Arabique, la Corne de l'Afrique et l'Afrique orientale. Ces relations perdurent de nos jours, facilitées par la présence de nombreux immigrés africains dans le Golfe, et par le poids grandissant de l'émirat de Dubaï. Ce dernier, qui a connu un développement économique très important (port de Djebel Ali), joue désormais un rôle central dans l'échange des marchandises de la région, et sert de plus en plus d'interface entre les économies européenne, asiatique et africaine.

Enfin les Etats du Golfe, pays riches, sont d'importants contributeurs de l'aide au développement. Ils se sont unis pour créer l'AGFUND (Arab Gulf Programme for United Nations Development Organizations) dont l'objectif prioritaire est de soutenir des programmes de santé et d'éducation dans les pays pauvres, en particulier dans notre zone. La solidarité musulmane joue également un rôle important dans l'aide apportée par les riches Etats pétroliers, avec la B.A.D.E.A. (Banque arabe pour le développement africain) et la B.I.D. (Banque islamique de développement). Si ces banques sont au-dessus de tout soupçon, de nombreux établissements financiers privés sont également actifs dans notre zone d'étude, en particulier au Soudan, dont certains sont suspectés de financer le terrorisme islamiste.

3.2. L'Australie

Puissance riveraine de l'océan Indien dont elle est le pays le plus riche, l'Australie n'est toutefois pas un acteur de premier plan dans cet océan, ni en Afrique. Sa géopolitique l'oriente davantage vers l'Asie et l'océan Pacifique : l'Afrique n'arrive en effet qu'en queue des priorités politiques recensées dans le « livre blanc » australien sur la politique étrangère et commerciale du pays.

Signalons l'existence, sur la bordure australe de notre zone, des îles australiennes Heard & MacDonald, non loin de l'archipel des Kerguelen. Ces territoires inhabités sont des sanctuaires écologiques et des plates-formes de recherche scientifique, mais ils valent surtout, à l'instar des Terres Australes et Antarctiques Françaises, pour la zone économique exclusive qu'ils octroient à l'Australie.

Bien plus qu'à travers ces territoires lointains, l'implication de l'Australie dans notre zone se fait selon trois axes :

- Une relation privilégiée avec l’Afrique du Sud : les relations commerciales et investissements bilatéraux ont un bon niveau, et chaque pays abrite une importante communauté native de l’autre.
- L’appartenance au Commonwealth : l’Australie le considère comme un cadre privilégié de son action politique, par exemple lors des événements concernant les fermiers blancs au Zimbabwe à partir de 2003.
- L’aide au développement : l’Australie est un contributeur de premier plan au NEPAD, à la banque mondiale et au FMI. Elle fournit aussi des aides bilatérales importantes en Afrique australe et orientale.

3.3. L’Indonésie

L’Indonésie est le géant démographique de la côte orientale de l’océan Indien. Membre de l’IOR-ARC, elle cherche à développer des relations politiques et économiques avec l’Afrique, essentiellement avec l’Afrique du Sud dont elle reste pour l’instant un partenaire économique mineur.

Certains pays d’Afrique, comme le Mozambique et le Portugal, anciennes colonies portugaises, mais aussi l’Afrique du Sud, ont toutefois critiqué ouvertement son action au Timor Oriental.

Jadis champion des Non-Alignés, l’Indonésie continue à adopter une posture inspirée de ce mouvement : elle a ainsi déboursé 22 millions de dollars pour le sommet afro-asiatique des 22 et 23 avril 2005 commémorant le jubilé de la conférence de Bandung de 1955, et dont le thème était « revivre l’esprit de Bandung, travailler ensemble vers un nouveau partenariat stratégique afro-asiatique ».

Cependant, au-delà des discours d’intention, la géopolitique de l’Indonésie est davantage tournée vers l’Asie du sud-est et le Pacifique (ASEAN, APEC), à l’instar de l’Australie. Son implication dans notre zone reste modeste.

3.4. L’Egypte

Soumise à un voisinage difficile, l’Egypte revendique sa triple appartenance arabe, africaine et méditerranéenne.

L’Egypte se considère comme une puissance africaine. Si elle entretient sur ce continent un réseau diplomatique dense, il n’en constitue pas pour autant sa priorité exclusive. La relation de l’Egypte avec notre zone revêt trois aspects :

- L’Afrique, pour l’Egypte, c’est avant tout le Nil, d’où l’importance qu’elle accorde à la situation au Soudan et dans la corne de l’Afrique.
- L’Egypte considère l’Afrique, en particulier l’Union africaine, comme un vecteur d’influence politique. Elle cherche notamment à en obtenir l’appui pour sa candidature à un siège permanent au Conseil de sécurité de l’ONU. L’Egypte est également un élément moteur du NEPAD. Elle en est l’un des cinq membres fondateurs et continue à soutenir activement ce programme, en étant un interlocuteur régulier du G8.
- Souveraine sur le canal de Suez, l’Egypte est un acteur-clé pour l’écoulement du trafic maritime entre la Méditerranée et l’océan Indien, vital pour les économies européennes.

PARTIE II : LES INTERETS

1. Les intérêts fondamentaux de la France

La politique de défense a pour finalité première la protection des intérêts fondamentaux du pays. Le Livre blanc sur la défense de 1994 répertorie trois types d'intérêts fondamentaux : les intérêts vitaux, les intérêts stratégiques et intérêts de puissance. Par ailleurs l'analyse géopolitique contemporaine a l'habitude de discerner trois catégories d'intérêts pour un Etat : les intérêts de souveraineté, de stabilité et de puissance. Après avoir creusé le contenu de ces différents intérêts, étudié les recoupements possibles entre les deux classifications citées, tout en s'adaptant au mieux à la zone d'étude, nous avons retenu notre propre découpage des intérêts fondamentaux :

- L'intégrité territoriale.
- La protection des ressortissants.
- Les intérêts de puissance.

1.1. L'intégrité territoriale

1.1.1. Les territoires français

Les territoires français présents dans notre zone d'étude sont exclusivement situés dans l'océan Indien. En effet même si des liens très étroits lient la France avec d'anciennes colonies comme Djibouti ou Madagascar, il n'existe plus de territoire français sur le continent Africain. Bien que de superficie assez limitée ces territoires n'en représentent pas moins un intérêt certain compte tenu des zones économiques exclusives (ZEE) associées.

	Statut	Superficie émergée (km ²)	Nombre d'îles	Superficie ZEE (km ²)	Population
La Réunion	DOM	2512	1	313360	600000
TAAF (moins terre Adélie)	TOM	7800	4	1750690	

Mayotte	CT	375	1	431320	81000
Îles Eparses ³³	CT	2500	5	276290	
Total				2771660	

Un fait très important à souligner est que la France, et le Royaume-Uni avec le BIOT³⁴, sont les deux seuls pays européens à avoir des territoires en océan Indien.

A elle seule la France, dont les territoires insulaires ne couvrent que 10516 km² de terres émergées, possède 2771660 km² de ZEE en océan Indien, soit près de 4% de tout l'océan Indien et le quart du total de ses ZEE sur la planète. La France possède ainsi la première ZEE de la zone de notre étude, et la troisième de tous les pays riverains de l'océan indien, derrière l'Australie et l'Indonésie mais devant l'Inde ! Pour des raisons politiques, le statut de riverain revendiqué par la France lui est contesté par de nombreux états de la zone, notamment l'Inde, mais son implication dans ses eaux n'en est pas moins très importante. Son rôle est même prédominant en ce qui concerne la patrouille maritime et la police des pêches.

Parmi les territoires français évoqués ci-dessus l'île de la Réunion est assurément celle dont l'importance est la plus haute compte tenu des ses caractéristiques géographiques et démographiques :

- L'île de la Réunion possède le statut de département français depuis 1963 et est une région depuis 1973 .Elle est d'une superficie de 2510 km² pour une population de 620000 habitants.

L'activité économique de la Réunion est dominée par la culture de la canne à sucre. Aujourd'hui les exploitations ne dépassent pas les quatre hectares. La canne reste très présente dans la partie est de l'île associée à la vanille. De 500 à 700 hectares sont aujourd'hui consacrés à la vanille sur le littoral au vent. Sur les versants ouest et sud les cultures de plantes à fleurs sont abondantes.

Dotée d'institutions municipales et d'une députation la Réunion participe toujours à la vie politique de la métropole à laquelle elle fournit nombres d'hommes politiques. Erigée en département français en 1946, l'île est aujourd'hui détentrice d'un conseil régional. Elle est

³³ Les Îles Eparses comprennent : Tromelin, les Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India. A l'exception de cette dernière, immergée à marée haute, abrite une station météorologique dont le chef est le représentant du préfet de la Réunion.

³⁴ British Indian Ocean Territory, situé dans l'archipel des Chagos au milieu de l'océan Indien, où est implantée la base américaine de Diego Garcia.

marquée par un fort taux de chômage et regroupe plus de la moitié des bénéficiaires du RMI d'outre-mer (elle reçoit plus de 10% du budget national du RMI). La population enregistre un fort taux d'accroissement.

- L'île de Mayotte possède le statut de collectivité départementale depuis 2001 : le pouvoir exécutif est exercé par le président du conseil général. D'une superficie de 375 km avec 81000 habitants sur son sol Mayotte est la plus orientale des îles de l'archipel des Comores. C'est une île essentiellement rurale où la population essentiellement musulmane se consacre exclusivement à l'agriculture et à la pêche. On y produit du riz, des patates douces, du manioc, des bananes et des mangues. Les principales cultures d'exportation sont le café, les plantes, un peu de vanille et du coprah. D'importants aménagements sont ainsi effectués avec la construction de routes et de l'aéroport. Les migrations d'un nombre grandissant de Comoriens des îles voisines posent à Mayotte des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre.
- Les Îles Eparses dépendent du ministère des DOM-TOM et sont administrés par le préfet de la Réunion. Elles regroupent les îles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India, Europa. Depuis 1973 la Grande-Glorieuse, Juan de Nova et Europa sont occupées par des détachements des forces armées dans la zone sud de l'océan indien (FAZSOI). Leur potentiel économique repose essentiellement sur leur ZEE en raison de leur potentiel pour la pêche et l'exploitation de nodules polymétalliques.
- Les Terres australes et antarctiques françaises sont des territoires français d'outre-mer à statut spécial depuis 1995 avec un administrateur supérieur assisté par un secrétaire général. Elles sont composées des archipels Crozet et Kerguelen, de la terre Adélie, des îles de la Nouvelle-Amsterdam et des îles de Saint-Paul. Ces terres sans habitants permanents, exposées à des climats particulièrement rudes accueillent plusieurs bases scientifiques. La pêche est pratiquée par des bateaux français à proximité de leurs côtes. Le nombre des îles formant ces territoires procure à la France une ZEE de grande importance.

1.1.2. Les litiges territoriaux

Dans la zone étudiée, quatre litiges territoriaux portent sur des territoires insulaires, et par conséquent sur les espaces maritimes qui leur sont dévolus (cf. tableau ci-dessous).

Revendications territoriales	
Comores/France	Les Comores revendiquent Mayotte.
France/Madagascar	Madagascar revendique les îles et îlots français de Bassas da India, Europa et les Glorieuses et Juan de Nova qui forment les Îles éparses (auxquelles on associe Tromelin).
France/Maurice	Maurice revendique l'île française de Tromelin.
Maurice/Royaume Uni	Maurice revendique les îles formant le BIOT (British Indian Ocean Territory) qui correspond aujourd'hui à l'archipel des Chagos.
Conflit indépendantiste	
Ndouani (Comores)	L'île de Ndouani (anc. Anjouan) a proclamé unilatéralement son indépendance en 1997 mais, à ce jour, celle-ci n'a pas été reconnue par la communauté internationale.

Toutes les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien ont un jour appartenu à la France, mais elles n'ont jamais été en même temps intégrées à l'empire colonial français. Aujourd'hui, la présence de terres françaises dans la région pose deux problèmes originaux dans le cadre des sous-systèmes de l'Océan Indien. D'une part, la France, grâce à ses territoires et notamment ceux habités de la Réunion et de Mayotte, est la seule grande puissance à pouvoir revendiquer légitimement le statut d'État côtier de l'océan Indien et sa participation aux structures régionales. D'autre part, si la souveraineté française sur l'île de la Réunion ne pose pas de problème, Mayotte et les îles Eparses sont toutes revendiquées par d'autres États de la région :

- Le cas de Mayotte est complexe et débouche finalement sur une impasse juridique. Appelés en 1975, en même temps que les habitants des trois autres îles de l'archipel, à se prononcer sur la sécession des populations des Comores, les Mahorais refusent cette proposition et se prononcent pour le maintien de leur île dans la République française. En 1976, un référendum confirme la volonté des Mahorais de demeurer

Français et ils se prononcent ensuite contre le maintien du statut de territoire d'outre-mer. La France octroie alors le statut provisoire de collectivité territoriale à Mayotte. La réaction de la République des Comores nouvellement indépendante (6 juillet 1975) est vive et trouve un écho favorable à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi qu'à l'organisation des Nations Unies. Au principe de l'intangibilité des frontières pour les Comoriens et ceux qui les soutiennent sur la scène internationale, la France oppose fermement le respect de sa Constitution qui a accordé aux peuples de son outre-mer le droit imprescriptible à disposer librement d'eux-mêmes. Le rapport de force politico-militaire étant en faveur de la France, Mayotte demeure finalement une collectivité territoriale française. Mais il ne s'agit pas vraiment d'une victoire pour la France qui doit composer avec cet abcès dans ses relations avec les autres États de la région. Cela explique en grande partie que le provisoire fut maintenu un quart de siècle et qu'il fallut longtemps attendre que la métropole s'investisse réellement dans le développement socio-économique de l'île.

- Le cas des îles Eparses est assez différent puisque aucune population permanente ne les habite. Leur valeur réside d'une part dans leur localisation stratégique pour qui veut contrôler la navigation dans le canal du Mozambique, et d'autre part dans les vastes zones économiques exclusives que la France revendique autour de ces îlots. Les revendications sur Europa, Bassas da India, Juan de Nova et les Glorieuses par Madagascar, ainsi que celle sur Tromelin, par Maurice s'inscrivent également comme une contestation d'une décolonisation qui demeure pour eux inachevée. Le dossier a évolué en décembre 1999 lorsque la France a accepté le principe de la cogestion des îles avec les États qui les revendiquent. Cependant, tant la France que Madagascar et Maurice ont rappelé que cette entente ne modifiait pas leur position respective quant à la souveraineté sur ces îlots.

Les litiges territoriaux évoqués ci-dessus ne donnent pas lieu à de véritables démonstrations et ne pourraient pas déboucher sur un conflit. En effet il existe une énorme disproportion de force entre les États réclamants et la France : il est certain qu'aucun d'entre eux ne pourrait constituer une menace contre les intérêts français. Le dispositif militaire français déployé dans la zone est notamment suffisamment dissuasif pour éviter qu'un Etat ne se livre à des actions inconsidérées contre nos possessions. Cependant des risques de déstabilisation ne pourraient être complètement à exclure dans certaines zones et plus précisément dans l'archipel des Comores : les vellétés

sécessionnistes sur l'île d'Anjouan ont entraîné par exemple un fort afflux de comoriens vers Mayotte.

Si comme il a été évoqué précédemment l'Inde ne reconnaît pas à la France le statut d'état riverain elle n'a pas de velléité sur un quelconque territoire français de la région.

1.1.3. Conclusion : la place de la France

La France occupe une place de choix dans la zone puisqu'elle est le seul pays européen (à l'exception du cas particulier britannique des Chagos) à y posséder des territoires, qui lui confèrent en outre la ZEE la plus étendue de la zone.

L'intégrité territoriale de la France dans notre zone d'étude n'est pas véritablement menacée, même si quelques incertitudes persistent.

Le statut de grande puissance de la France dans la région lui procure indiscutablement une place à part qui ne saurait lui être contestée.

1.2. La protection des ressortissants

1.2.1. Une zone abritant de très nombreux ressortissants français

Outre les presque 700 000 français habitant sur le territoire national ultramarin de l'océan Indien (essentiellement à la Réunion et à Mayotte), la France compte quelques 44 000 ressortissants installés dans la zone considérée (hors touristes). Ils constituent une des plus importantes « colonies » étrangères du secteur.

Héritiers d'une période franco-africaine commune, ces ressortissants sont aujourd'hui, selon les cas, les vecteurs d'une relative prospérité économique, des acteurs indéniables du rayonnement de la France hors de ses frontières mais aussi, lorsque ses intérêts économiques vitaux le nécessitent, les garants de la stabilité de certains points stratégiques.

A contrario, ils évoluent dans une zone de « fractures » économique, politique, ethnique et religieuse où leur sécurité n'est pas définitivement acquise. A cet égard, les avatars de la politique étrangère de la France vis-à-vis de ses partenaires africains ou moyen-orientaux, la perception extérieure de décisions souveraines (sur l'émigration ou les religions par exemples) et sa capacité à dissuader les actions contre ses ressortissants, conditionnent l'évolution de la menace.

C'est pourquoi, après avoir inventorié la diaspora française dans la zone de l'étude, il conviendra de rechercher les menaces qui pourraient affecter localement et temporairement l'intégrité de ses membres.

1.2.2. Répartition par secteur géographique et par activité

La quasi-totalité des pays de notre zone d'étude abritent des ressortissants français, ne serait-ce que par l'implantation d'une représentation diplomatique. Seule la Somalie ne paraît pas concernée aujourd'hui par une présence française, en raison du chaos qui y perdure et qui rebute même les organisations non gouvernementales (ONG) les plus aguerries.

Ailleurs, cette présence est quantitativement plus ou moins importante, plus ou moins institutionnalisée. En effet, si la présence française en Erythrée est quasi symbolique (35 ressortissants), il n'en est pas de même pour Madagascar ou Djibouti qui comptent sur leur sol plusieurs milliers de français. Le tableau ci-dessous inventorie la présence française dans la zone (source ministère des affaires étrangères) et témoigne de ces grandes disparités.

COMORES	1300 personnes environ dont l'essentiel est constitué de binationaux.
ERYTHREE	35 personnes.
ETHIOPIE	407 personnes immatriculées.
KENYA	876 personnes immatriculées.
MADAGASCAR	18 711 personnes immatriculées et entre 5000 et 5400 non inscrits (estimation).
MAURICE	4500 personnes environ dont les deux tiers ont la double nationalité.
SEYCHELLES	300 personnes environ dont 40% de binationaux.
SOUDAN	250 à 300 personnes
AFRIQUE DU SUD	8000 personnes environ dont 5440 immatriculés
DJIBOUTI	10000 personnes dont 2800 militaires

Très logiquement, les pays qui ont partagé, à un moment de l'histoire, un destin commun avec la France sont ceux pour lesquels la présence de résidents français est la plus importante, à l'exception notable de l'Afrique du Sud, où le facteur économique remplace le facteur historique et, dans une moindre mesure, de Djibouti. Pour ce petit pays rude et austère la forte présence française s'explique certes par des liens historiques, mais surtout par un évident positionnement stratégique qui a justifié le déploiement et le maintien d'une base militaire consistante.

Outre des militaires et des diplomates, qui sont en fait minoritaires dans la zone, les ressortissants français sont essentiellement des binationaux, des coopérants techniques, des expatriés de grandes entreprises implantées localement, des résidents installés dans les structures sociales et économiques locales et des membres d'ONG. S'ils occupent prioritairement les zones urbaines (les capitales ou les grandes villes du pays d'accueil), une partie significative (estimée à 25 %) est dispersée dans des zones rurales, émiétée dans les endroits les plus isolés et donc particulièrement exposée en cas de troubles.

1.2.3. Les menaces susceptibles de peser sur nos ressortissants

Dans ce contexte démographique particulier, il est indispensable de prévoir les menaces susceptibles d'affecter les ressortissants français. Elles peuvent être classées en deux grandes familles : les menaces institutionnelles et les menaces diffuses, asymétriques.

Les premières, qui sont aussi les plus improbables, consisteraient pour un pays à attenter, ou à menacer d'attenter, directement ou par le biais d'organisations affidées, à la liberté ou à l'intégrité de tout ou partie des ressortissants français, afin d'obtenir un effet sur la politique de la France. La démarche s'inscrit dans une stratégie du « faible au fort », extrêmement risquée pour l'agresseur, voire quasi suicidaire. Les événements récents survenus en Côte d'Ivoire illustrent bien cette posture. C'est pourquoi, si cette éventualité reste objectivement peut probable, elle ne peut être exclue. Pour la zone, l'exemple pré-conflictuel généré par les élections présidentielles intervenues à Madagascar en décembre 2001 incite à une nécessaire vigilance.

A l'inverse, la menace diffuse est beaucoup plus prégnante. Elle se décline dans une gamme très étendue qui va du banditisme banal au terrorisme transnational. La politique de la France peut influencer sur les actions conduites contre ses ressortissants ou plus largement contre ses intérêts. Ces actions peuvent aussi être indépendantes et sans aucune autre logique que celle de l'appropriation illégale de biens, par exemple.

Cette dernière famille est celle qui devrait objectivement s'amplifier dans les prochaines années. L'échec persistant du décollage économique des pays de la région, l'implosion des régimes les plus

vulnérables (exemple somalien), l'accroissement vraisemblable des tensions internationales pour le contrôle du pétrole, l'émergence de nouvelles puissances régionales ou mondiales se découvrant des intérêts vitaux dans la zone (Inde et Chine prioritairement) constituent autant de facteurs de déstabilisation prévisible. Il est probable que cette déstabilisation prendra la forme de conflits de basse ou moyenne intensité, soutenus par des puissances extérieures, à l'instar des conflits ayant embrasé des régions du tiers monde lors des plus belles heures de la Guerre Froide. Si ces derniers étaient motivés par des considérations politiques, les nouveaux le seront par des impératifs économiques vraisemblablement masqués sous des prétextes religieux ou ethniques.

1.3. Les intérêts de puissance

1.3.1. Définition

L'intégrité du territoire de la République (y compris outre-mer) et la protection de nos ressortissants sont des intérêts nationaux reconnus, dont la nature n'appelle pas de commentaire particulier. De même les intérêts économiques et les intérêts de sécurité, que nous aborderons plus loin, sont assez aisés à appréhender. Tous ces intérêts sont en effet quantifiables, mesurables ; ils contribuent à apporter quelque chose de concret au pays : la sécurité, la richesse, la paix, la stabilité, etc.

Cependant il existe une autre catégorie d'intérêts, qui concerne plus particulièrement les Etats qui jouent ou prétendent jouer un rôle sur la scène internationale. On les appelle « intérêts de puissance ». Le Livre blanc sur la Défense de 1994 n'en donne pas de définition exacte et se contente d'écrire que ce sont les intérêts « qui découlent des responsabilités que la France exerce sur la scène internationale en tant que nation membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, dotée de l'arme nucléaire. »

Si à notre connaissance on n'en trouve pas de définition exacte, c'est précisément que ces intérêts sont multiples, qu'ils ressortissent à la fois à la politique « de puissance » et à la politique « d'influence », que les Etats n'osent généralement pas les afficher comme tels et les enrobent dans un langage plus politiquement plus correct, et qu'ils recoupent souvent d'autres types d'intérêts.

Pour mieux cerner le sujet, nous allons conserver en mémoire les deux notions fondamentales contenues dans la définition du Livre blanc – membre permanent du CSNU, détentrice de l'arme nucléaire – et adopter la définition suivante : les intérêts de puissance sont tous les apports, tous les dividendes avérés ou supposés que la France peut obtenir en s'impliquant politiquement,

militairement, économiquement et socialement dans la zone. Les avantages de cet engagement sont, pour la plupart, détaillés dans les autres chapitres du présent document. Nous nous attacherons ici à développer ceux qui participent à l'accroissement de son rayonnement international, ceux qui appuient sa politique extérieure. Ils peuvent être rassemblés en quatre items :

- Le soutien apporté à la France sur la scène internationale par les pays riverains.
- La projection de la puissance française.
- La contribution à la dissuasion nucléaire.
- La place de la France dans l'Union européenne.

1.3.2. Le soutien apporté à la France sur la scène internationale par les pays riverains

La France a tout intérêt à obtenir l'appui d'autres Etats dans son action diplomatique. A l'intérieur de notre zone, l'ONU et la Francophonie sont deux leviers puissants pour cette action.

1.3.2.1. L'ONU

L'ONU est désormais un cadre privilégié de l'action diplomatique de la France ; sa position de membre permanent du Conseil de sécurité lui procure un effet « multiplicateur d'influence ». Comme le démontre Thierry Tardy, enseignant chercheur au Centre de politique et de sécurité de Genève³⁵, l'ONU « reste le lieu où doit pouvoir s'exprimer la vocation mondiale de la France, maintenant d'une certaine façon l'illusion d'une France forte. (...) L'ONU et son Conseil de sécurité continueront d'être un élément fondamental dans la définition de ce que la France est et fait sur la scène internationale. »

Toutes les grandes puissances, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, cherchent à obtenir l'appui d'autres pays dans leurs actions diplomatiques. Ainsi en mars 2003, peu avant l'offensive américano-britannique en Irak, les Etats-Unis et la France ont-ils courtisé chacun de leur côté les membres non permanents du Conseil de sécurité pour les rallier à leur position. Quant à la Chine, comme nous l'avons vu dans le chapitre sur les « grands acteurs », elle obtient des soutiens en échange d'accords commerciaux, en particulier en Afrique.

Historiquement liés à notre pays, l'Afrique et l'océan Indien constituent un réservoir d'appuis potentiels de la France à l'ONU. Le projet de réforme du Conseil de sécurité de l'ONU présenté en

³⁵ IFRI, Politique étrangère, avril 2002.

début d'année par le Secrétaire général renforce encore son intérêt : la France soutient en effet officiellement la candidature de l'Inde, tandis que l'Union africaine réclame deux sièges.

1.3.2.2. La Francophonie

Sur les dix-huit pays de notre zone, cinq sont membres de l'Organisation de la Francophonie, qui n'a cessé, au fil des ans, de s'affirmer sur la scène internationale comme une institution politique aux ambitions bien plus vastes que la seule promotion de la langue française.

Selon le président burkinabé Compaoré, « la mondialisation a besoin du rêve de la francophonie ». La Francophonie se veut ainsi un espace de dialogue utile entre le Nord et le Sud et un point de rencontre entre les cultures, face au rouleau compresseur anglo-saxon. Ainsi, le sommet de la Francophonie des 26 et 27 novembre 2004 à Ouagadougou a traité de développement durable, d'éducation, de techniques nouvelles de l'information, d'environnement, de droit et nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

La Francophonie constitue de la sorte un double avantage pour la France :

- Un effet « multiplicateur de puissance », à l'instar de sa place à l'ONU.
- Un effet « boomerang » : la santé, la capacité d'innovation, la force de proposition de la Francophonie rejaillissent nécessairement sur le prestige de la nation éponyme.

1.3.3. Une zone tremplin pour la projection de notre puissance

La France entend pouvoir mener des opérations militaires dans le monde entier. Outre les opérations que nous sommes susceptibles de mener à l'intérieur de notre zone d'étude, cette dernière sert également de tremplin pour le déploiement vers les zones contiguës crisogènes que sont le golfe Persique, le Moyen-Orient ou l'Asie centrale, et au-delà vers les nations émergentes d'Asie.

Le succès de l'opération Héraclès en 2001-2002 a mis en lumière l'intérêt de l'océan Indien pour la projection de puissance, avec 80% des vols armés en provenance de la mer (porte-avions Charles-de-Gaulle). Déployer un groupe aéronaval, l'insérer harmonieusement dans un dispositif interallié, lui procurer des facilités logistiques dans les pays riverains, tout cela ne peut être obtenu que grâce à une présence continue et par l'existence de solides points d'appui dans le théâtre. Auditionné par le sénat à ce sujet, le chef d'état-major de la marine a ainsi rappelé que « Djibouti conservait un rôle majeur pour la Marine, en particulier pour la disponibilité d'équipements lourds³⁶ ».

³⁶ Bureau de la commission des affaires étrangères du Sénat, 26 juin 2002.

Ces considérations ont été confirmées en 2004 lors de l'opération Héraclès Air Indien, avec les nouveaux vols au-dessus de l'Afghanistan depuis le porte-avions. L'opération s'inscrivait dans le cadre de la mission Agapanthe, nom de code du déploiement du groupe aéronaval et d'un sous-marin nucléaire d'attaque en océan Indien : projection de puissance au-dessus de l'Afghanistan, contrôle naval en mer d'Arabie dans le cadre d'Enduring Freedom, diplomatie navale avec la participation de la France au plus grand exercice naval bilatéral jamais organisé par l'Inde (Varuna 2004) : autant de facettes de la participation des forces armées à la puissance et au rayonnement international de notre pays, tâche qui serait ô combien plus difficile sans un dispositif permanent dans la zone.

Dans le registre humanitaire, la réponse des forces armées au raz-de-marée en océan Indien de décembre 2004 (Indonésie, Sri-Lanka, Malaisie, Thaïlande, Maldives) appuie également cette analyse : le déploiement des éléments terrestres, aériens et navals n'aurait pas pu être ce qu'il a été sans le tremplin de notre zone.

Enfin, la capacité à évacuer rapidement nos ressortissants en cas de crise bénéficie tout autant du prépositionnement de nos forces.

1.3.4. La contribution à la dissuasion nucléaire

Il peut sembler incongru d'aborder la dissuasion nucléaire de la France dans ce mémoire. Pourtant, comment ignorer que la dissuasion reste le fondement de notre Défense nationale, et par là ne pas s'interroger sur la relation de notre zone d'étude avec cette mission prioritaire des armées ?

Détentrice de l'arme nucléaire, la France doit continuer à asseoir la crédibilité de ses forces nucléaires. Or la dimension océanique de notre dissuasion « tous azimuts » ne connaît pas de limite géographique : les sous-marins nucléaires lanceurs d'engin français sont susceptibles de patrouiller sur tous les océans, y compris dans notre zone d'étude qui revêt une importance particulière en étant la voie d'accès maritime à l'Asie et à l'océan Pacifique. Il est donc capital, pour la dissuasion, d'entretenir une connaissance fine et régulière du théâtre aéromaritime de notre zone. A cet égard, le déploiement régulier de forces françaises, surtout de forces aéronavales et tout particulièrement des sous-marins nucléaires d'attaque, est d'une importance cruciale. Non seulement il permet de manifester la présence de la France, comme évoqué au paragraphe précédent, et d'entretenir l'indispensable connaissance du théâtre, mais encore il ouvre l'accès au renseignement militaire en provenance de nos alliés, spécialement des Etats-Unis : ce renseignement, notamment concernant le

déploiement des sous-marins nucléaires d'attaque américains (et britanniques) contribue directement à la sûreté de la force océanique stratégique.

1.3.5. La place de la France dans l'Union européenne

Beaucoup des termes évoqués ci-dessus - puissance, dissuasion nucléaire, Conseil de sécurité... - font appel à une dimension purement nationale de la politique française. L'Union européenne est pour l'instant absente de ces terrains, c'est pourquoi l'argumentation développée n'a concerné, à proprement parler, que la France.

Nous avons vu au chapitre sur les « grands acteurs » que l'Europe est cruellement absente de la zone. Or tous les intérêts nationaux que nous avons développés peuvent, si nos partenaires de l'Union en sont convaincus, être transposés au niveau européen : la France peut ainsi faire valoir qu'en défendant ses intérêts, elle défend également ceux de l'Union et peut être le moteur de l'Europe en Afrique et en océan Indien.

La France peut ainsi conforter son rôle de premier plan dans la construction européenne, en particulier dans l'Europe de la Défense.

2. Les intérêts économiques

Après les intérêts fondamentaux, nous allons analyser les intérêts économiques de la France dans notre zone d'étude, qui se divisent en deux catégories : les intérêts à l'intérieur des pays de la zone et, vu la dimension océanique, les intérêts maritimes.

2.1. Les intérêts économiques dans les pays de la zone

2.1.1. Une zone marginale dans le commerce international

2.1.1.1. La part de la zone dans le commerce international

L'insertion de l'Afrique subsaharienne dans le commerce international s'est globalement dégradée au cours des vingt dernières années. En effet, de 1980 à 2000 :

- Sa contribution au commerce mondial de biens est passée de 3,8 à 1,6%.
- La part de stock d'investissements mondiaux a reculé de 4,4 à 1,8% (bien qu'elle ait quadruplé en valeur absolue).

De plus le commerce de l'Afrique subsaharienne est dominé par deux poids lourds : l'Afrique du Sud et le Nigeria (ce dernier n'appartenant bien sûr pas à notre zone d'étude :

- Ils représentent à eux deux la moitié des échanges de la zone, masquant les performances très faibles d'autres pays.
- Ces deux pays, plus l'Angola (lui aussi hors de notre zone), totalisent 70% du stock d'investissements en Afrique subsaharienne.

2.1.1.2. Le commerce extérieur de l'Afrique avec la France et l'Europe

La France

La France occupe le 8^e rang dans le commerce mondial, mais l'Afrique dans son ensemble ne représente environ que 5% du commerce extérieur de la France, dont un peu plus de 50% est réalisé avec trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie). Ces chiffres sont sensiblement les mêmes concernant les importations et les exportations.

D'autre part la part de l'Afrique dans le commerce extérieur de la France est globalement en baisse continue depuis vingt ans, passant de 10% en 1985 à 5% aujourd'hui.

Cependant la France reste en tête des pays industrialisés pour le commerce avec l'Afrique :

- elle est le pays dont le pourcentage du commerce extérieur consacré à l'Afrique est le plus élevé ;
- elle est, après les Etats-Unis, le deuxième partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne.

L'Europe

La part de l'Afrique dans le commerce extérieur des pays européens est plus faible que pour la France, mais plus élevée que pour les Etats-Unis et le Japon :

	Exportations	Importations
Allemagne	2%	2%
France	5,3%	5,3%
Grande-Bretagne	3,2%	3,2%
Japon	1%	1%
Etats-Unis	1%	1%

Les pays européens figurent en bonne place dans le classement des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique subsaharienne :

Pays	Valeur des échanges en milliards de dollars (2002)
Etats-Unis	23
France	13
Allemagne	12
Grande-Bretagne	12
Japon	7
Italie	6

L'Union européenne, en ajoutant tous ses membres, est ainsi de loin le premier partenaire commercial.

Cependant le commerce extérieur de l'Afrique subsaharienne, autrefois tourné en priorité vers l'Europe et les Etats-Unis, a vu une diversification de ses partenaires. Alors qu'en 1980 la CEE représentait 42% du commerce extérieur de l'Afrique subsaharienne, l'Union européenne n'en compte en 2000 plus que 33%. Cette perte s'est faite essentiellement au profit des pays émergents d'Asie du sud-est, passés au cours de la même période de 3% à 12%.

En valeur absolue également, le commerce entre l'UE et les pays de la zone dite « ACP » (Afrique, Caraïbes, Pacifique) dans le langage de l'UE, dont font partie tous les pays de notre étude, décline légèrement depuis 2002. Les pays ACP (hors Afrique du Sud) ne représentent que 2,9% des importations de l'UE.

2.1.1.3. Un cas particulier : l'Afrique du Sud

Nous avons déjà mentionné plus haut que l'Afrique du Sud est l'un des deux poids lourds de l'Afrique subsaharienne, avec le Nigéria. Sa puissance économique devance même largement celle du Nigéria, et pour le commerce avec l'Europe elle est de loin le pays le plus important.

L'Union européenne est en effet le premier partenaire commercial de l'Afrique du Sud (40% de ses importations, 35% de ses exportations), et en 2003 elle a représenté à elle seule l'équivalent du commerce de l'UE avec tous les autres pays de la zone ACP.

Ce poids local de l'Afrique du Sud est toutefois à relativiser : dans l'autre sens, ce pays n'est que le 15^e partenaire de l'UE, représentant seulement 1,4% de son commerce extérieur.

Conclusion partielle :

La zone est très marginale pour le commerce extérieur des grands pays industriels, à l'exception de l'Afrique du Sud qui est le géant local mais dont la part est toutefois modeste.

Bien que leurs parts de marché diminuent sensiblement au profit de l'Asie, la France reste cependant le deuxième partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne (derrière les USA) et les pays européens sont bien positionnés.

2.1.2. Les intérêts économiques français dans les pays de la zone

2.1.2.1. L'Afrique subsaharienne n'est pas une priorité économique pour la France
Alors que la part de marché de la France dans le commerce mondial est actuellement d'environ 5%, elle se chiffre de 8 à 12% en Afrique subsaharienne. La part est identique autour du bassin méditerranéen, mais seulement de 1,6% en Asie.

Cette répartition n'a pas été jugée satisfaisante par M. François Loos, ministre délégué au commerce extérieur, qui a déterminé une liste de 25 pays prioritaires pour le commerce extérieur de la France, pour lesquels ont été mis en place des plans d'action commerciale. Cette liste recouvre « les grands marchés émergents (...) mais aussi des marchés matures qui conservent un caractère stratégique (USA, Japon, Allemagne...) et enfin des pays du Maghreb dont nous devons aider le décollage économique grâce aux échanges commerciaux afin de contribuer à la stabilité de la zone euro-méditerranéenne. (...) Nos échanges sont [aujourd'hui] trop polarisés sur les zones où les perspectives de développement sont les moins favorables, c'est-à-dire l'Union européenne à 15, l'Afrique et le Proche et le Moyen-Orient. »

Selon cette logique, parmi tous les pays d'Afrique subsaharienne, seule l'Afrique du Sud figure sur la liste des 25 pays cibles. Il est donc clair que le gouvernement français n'entend pas faire de la région une priorité économique.

Ajoutons enfin qu'aucun des pays de notre zone étude n'appartient à la zone franc.

2.1.2.2. Les intérêts économiques pays par pays

Nous allons maintenant examiner pays par pays les intérêts économiques de la France, et de l'Union européenne autant que la documentation disponible nous a permis de le faire. Les pays de notre étude peuvent être classés en trois groupes du point de vue des intérêts économiques :

- Ceux où la France a des intérêts économiques limités, mais où elle occupe une place économique de premier plan : il s'agit des anciennes colonies françaises de la zone.
- Ceux où la France a des intérêts économiques modestes mais potentiellement élevés : un seul pays, l'Afrique du Sud.
- Ceux où la France a des intérêts économiques très modestes : tous les autres pays.

Pays où la France a des intérêts économiques limités, mais où elle occupe une place économique de premier plan

Comores

Le pays, très pauvre, dispose essentiellement de ressources agricoles. Le revenu par habitant a baissé dans les trois dernières années.

La France est le premier partenaire commercial du pays ; elle a absorbé en 2002 62% des exportations comoriennes. Selon les premières données disponibles, les échanges commerciaux entre la France et les Comores ont enregistré au cours de l'année 2003 une hausse de 10% pour s'établir à 44 M.

Djibouti

La France reste le premier partenaire commercial du pays, son 1^{er} fournisseur (environ 25% de part de marché devant l'Ethiopie, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis, ces deux derniers pays se montrant de plus en plus actifs. Djibouti est le 127^{ème} client de la France mais il représente son 67^{ème} excédent (les importations françaises sont quasi inexistantes)

Plusieurs grandes entreprises françaises sont présentes : BCI Mer Rouge (filiale de la BNP), BIS (filiale du Crédit Agricole/Indosuez), Total, Sade, Colas, Cegelec, Air France et Vivendi.

Malgré sa taille modeste, Djibouti est un partenaire commercial non négligeable pour la France en Afrique orientale, devant l'Ouganda et le Mozambique par exemple.

Madagascar

La France est le premier partenaire commercial du pays, assurant près d'un tiers des échanges extérieurs du pays, les deux tiers du stock d'IDE et restant le premier bailleur bilatéral. Les autres investisseurs étrangers proviennent de l'Île Maurice et de l'Asie. Les autres pays européens sont singulièrement absents.

De très nombreuses entreprises françaises sont présentes, des grands groupes nationaux mais aussi des entreprises réunionnaises. En outre plusieurs des entreprises malgaches les plus importantes ont été créées et sont contrôlées par des Français. Enfin de nombreuses entreprises indo-pakistanaïses appartiennent à des Français.

Le 28 février 2005, la France a annulé la totalité de ses créances d'aide publique à ce pays.

Maurice

La France est le 2^e fournisseur, ayant abandonné depuis quelques années la 1^e place à l'Afrique du Sud, suivie de l'Inde et de la Grande-Bretagne). La France a aussi cédé la place de 1^{er} client à la Grande-Bretagne : elle occupe maintenant le 2^e rang devant les Etats-Unis et l'Allemagne. La coopération de la France est très active dans les domaines de l'assistance technique, de la valorisation du patrimoine et de la francophonie.

Une zone franche existe qui compte une centaine d'entreprises à intérêts français, majoritairement dans la confection. La France est le 1^{er} investisseur de l'Île Maurice (16%) devant la Malaisie et l'Inde.

L'Union européenne représente 46% des échanges commerciaux de Maurice. Elle fournit des aides dans le cadre des pays ACP, garantissant notamment un quota de sucre sur le marché européen.

Seychelles

Bien qu'étant relativement riche grâce aux revenus du tourisme, le pays connaît une situation économique critique en raison d'un endettement énorme.

La France a amélioré ces dernières années sa position dans le commerce seychellois. Elle est en 2003 le 2^e fournisseur (devant l'Afrique du Sud, la Grande Bretagne, Singapour, le Japon) et le 2^e client (devant la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, le Brésil et Maurice) avec 12% et 30% de part de marché respectivement.

La coopération de la France (important créancier du pays) est active dans les domaines de l'assistance technique et la francophonie, qui se développe de manière significative.

L'Union européenne est également un important partenaire.

Pays où la France a des intérêts économiques modestes mais potentiellement élevés

Afrique du Sud

La France est le 7^e fournisseur (5%) et le 9^e client (2,4%), mais la part française des investissements directs à l'étranger (IDE) dans le pays n'est que de 1,5%. L'Afrique du Sud était le 41^{ème} client et le 39^{ème} fournisseur de la France.

Le pays occupe la deuxième place en Afrique subsaharienne pour le commerce extérieur de la France, derrière le Nigéria.

Cependant selon la DREE, la France occupe une place trop modeste dans le commerce extérieur de l'Afrique du Sud au regard du potentiel de pays : la France représente en effet seulement 4% des importations du pays, très loin derrière l'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon et, dans une moindre mesure, l'Arabie Saoudite et la Chine.

Pour l'UE aussi, le pays est de loin de premier partenaire commercial de la zone (cf. plus haut).

Pays où la France a des intérêts économiques très modestes

Erythrée

Les relations commerciales avec la France sont très modestes.

La France est le 6^e fournisseur (5% de part de marché), derrière les Emirats Arabes Unis, l'Italie (11%), l'Arabie Saoudite, le Kenya et les USA.

Les entreprises Total et Perenco (société française d'exploitation pétrolière) sont présentes.

Ethiopie.

Les principaux partenaires économiques sont l'Union européenne (Italie notamment), les USA et, avec une part de marché croissante, l'Inde et la Chine.

Les échanges commerciaux avec la France ont progressé de 46% en 2003, mais la part de marché de la France, 11^e fournisseur et 13^e client de l'Ethiopie, reste cantonnée entre 2 et 3%. Sur la période 1992-2003, la France est toutefois le 2^e investisseur étranger (7%) très loin derrière l'Arabie Saoudite (66%), mais devant la Grande-Bretagne (5%), les USA (4%) et le Japon (3%). Les deux pays ont ratifié en juillet 2004 un accord de promotion et de protection des investissements, et la dette due par l'Ethiopie à la France a été totalement annulée en décembre 2004.

Sont présents les groupes Castel (brasserie), Total, Peugeot, Alcatel, Michelin, Alstom, Areva, Renault, Accor.

Kenya

Le FMI a dressé fin 2004 un bilan mitigé de la situation économique du pays.

Les échanges commerciaux progressent. Le Kenya est un partenaire commercial modeste pour la France (0,02% de nos échanges), mais il est le notre premier partenaire commercial en Afrique orientale. La France est le 10^e fournisseur du Kenya (4^e européen) et le 8^e client. Trente entreprises françaises sont présentes (4500 emplois) dont Total, Lafarge, Alcatel, Bolloré.

La place de l'Union européenne est en recul dans le commerce du Kenya : elle est le deuxième client derrière l'Afrique, et le deuxième fournisseur loin derrière l'Asie. Parmi les pays de l'UE, c'est la Grande-Bretagne qui est le premier partenaire.

Malawi

La France est le 8^eme client et le 6^eme fournisseur du Malawi. Le volume des échanges commerciaux, en forte progression, demeure réduit et le solde est négatif pour la France depuis près de 10 ans.

L'effort bilatéral de la France pour l'annulation de la dette APD du Malawi, dont elle est le 3^eme pays créancier, et son refinancement sous forme de dons, devrait porter sur 13M euros à partir du point d'achèvement de cette initiative.

Maldives

Le pays tire ses revenus du tourisme et des exportations de poisson et de prêt-à-porter. Part de marché de la France dans le pays : 6 % en 2002. La France est le 5^e fournisseur (les premiers sont asiatique) et le 11^e client (le premier client est les Etats-Unis).

La seule entreprise française installée est le Club Méditerranée.

La France a envoyé 5 tonnes de fret humanitaire après le tsunami de décembre 2004.

Mozambique

Le pays, extrêmement pauvre, est un partenaire commercial mineur de la France, mais finalisation attendue d'un accord de protection des investissements, paraphé en 1991. 32 sociétés présentes, dont Alcatel, leader du marché des Télécom., BNP et Bolloré, ou représentées par leurs filiales sud-africaines (Bouygues pour l'autoroute Maputo-Witbank). 80% de l'équipement de MOZAL est français.

Somalie

Les relations commerciales avec la France sont très modestes. L'économie repose principalement sur l'élevage et l'agriculture. Les autres secteurs économiques sont quasiment inexistantes.

Soudan

Après le Kenya, le Soudan est le deuxième partenaire commercial de la France en Afrique orientale (67 millions d'euros d'exportations françaises, 18 millions d'importations), mais il reste un partenaire extrêmement modeste. La France est le 16^e fournisseur et le 12^e client.

Alstom y a obtenu son plus gros contrat dans le monde en 2003 (partie électromagnétique d'un barrage).

Tanzanie

La Tanzanie est un partenaire commercial très modeste de la France, le quatrième en Afrique orientale derrière le Kenya, le Soudan et Djibouti.

Les relations économiques avec la France progressent : la part de marché est passée de 1,5% à 2,6%. La France est le cinquième partenaire derrière le Japon, la Grande-Bretagne, l'Afrique du Sud et l'Inde. Les entreprises Total, Accord et CFAO (distribution automobile et pharmaceutique) sont présents.

Yémen

Après avoir crû jusqu'en 2002, les exportations françaises diminuent. La France a rétrogradé au rang de 8^e fournisseur du pays (3,5% de part de marché) derrière les Emirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, le Koweït, les USA, l'Inde, la Chine et la Suisse. La concurrence indienne et chinoise se fait chaque année plus rude.

Une dizaine d'entreprises françaises sont présentes dans le pays, dans les secteurs du pétrole, des télécommunications, de la banque, de l'hôtellerie et de l'aéronautique (deux Airbus ont été vendus en 2004). Le Yémen souhaite élargir sa coopération avec la France notamment dans le domaine maritime et aérien.

Le pays est pauvre. Il tire 92% de ses recettes à l'exportation du pétrole, mais il offre un potentiel intéressant pour les entreprises dans les secteurs de l'eau (où la France est absente), de l'énergie et des infrastructures.

Conclusion partielle :

La zone n'est clairement pas une priorité commerciale pour le gouvernement français³⁷, à l'exception notable de l'Afrique du Sud qui a un potentiel économique important et où la France n'est pas assez présente.

Nos intérêts économiques dans les autres pays de la zone sont modestes, bien que pour nos anciennes colonies nous restions partenaire commercial et investisseur de tout premier plan.

2.2. Les intérêts économiques maritimes

Introduction

Les intérêts économiques de la France dans notre zone d'étude ne sont pas situés uniquement à l'intérieur de pays de cette zone, mais également en mer en raison de deux facteurs :

- La prédominance du transport maritime comme vecteur du commerce international, particulièrement crucial dans la zone.
- Les ressources de la mer : les zones économiques exclusives (ZEE³⁸) des états côtiers de l'océan Indien couvrent quelque 30 millions de km², soit l'équivalent de leur superficie terrestre.

La zone de notre étude comprend une bonne partie de l'océan Indien, un océan qui présente en outre les traits suivants :

- C'est un océan presque fermé, à l'exception des entrées par le sud de l'Afrique et de l'Australie qui sont certes praticables mais occasionnent des trajets considérables et doivent affronter des conditions météorologiques difficiles. Ses portes d'accès sont en nombre restreint, en particulier le détroit de Bab-el-Mandeb et le sud de l'Afrique.
- Il est traversé par d'importants flux maritimes, qui pour la plupart ne font que le traverser sans enrichissement pour les états riverains.
- Après avoir été un "lac britannique" jusqu'à la seconde guerre mondiale, il présente depuis un "vide de puissance". Par ses richesses (40% des réserves mondiales de pétrole) et sa position clé pour la pénétration en Asie, il représente un enjeu majeur.

³⁷ Malgré la bonne rentabilité des investissements, estimée à 1,2 contre 1.

³⁸ Les états côtiers ont l'exclusivité de l'exploitation des ressources maritimes (y compris des fonds et sous-sols) dans leur ZEE, soit jusqu'à 200 nautiques au-delà de leurs côtes.

2.2.1. La circulation maritime

L'océan Indien est, avec sa partie septentrionale que constitue le golfe Persique, un pourvoyeur essentiel de ressources naturelles pour l'économie mondiale, notamment de pétrole pour les grands pays industrialisés d'Amérique du Nord, d'Europe de l'Ouest et d'Asie orientale.

Il est tout aussi important en tant qu'espace d'interconnexion entre les grands pôles économiques de l'Europe (accessoirement de la côte est américaine) et ceux de l'Asie orientale et de l'Australie. On y distingue trois types de flux maritime :

- Le flux des matières premières en vrac exportées hors de la région.
- Le flux du grand commerce international de produits fabriqués, qui traverse la région sans trop s'y arrêter.
- Le flux du commerce entre les états côtiers, bien plus modestes que les deux premiers.

2.2.1.1. Le transport maritime³⁹

Généralités

Le transport maritime mondial

Le transport maritime demeure de loin le principal mode de transport des marchandises dans le monde : 98% des échanges empruntent la voie maritime représentant un volume annuel de 5 milliards de tonnes, qui augmente chaque année. Les produits pétroliers représentent 30% du trafic maritime total.

Il est intéressant de noter que la flotte de pétroliers représente, en tonnage, 40% de la flotte mondiale, et 25% en nombre (7300 pétroliers pour 30000 navires de commerce).

Le transport maritime français et européen

S'agissant du commerce extérieur de la France, 55% des importations et 39% des exportations, en volume, sont effectuées par la voie maritime. En excluant le commerce avec l'Union européenne, les pourcentages s'élèvent respectivement à 79 % et 71%.

Depuis la seconde guerre mondiale, la flotte mondiale est en croissance continue. Sa répartition a été considérablement modifiée au bénéfice des pays offrant des pavillons dits « de complaisance », et des pays émergents d'Asie. La flotte de commerce française, quant à elle, figure désormais avec 214 navires au 28^e rang des flottes mondiales alors qu'elle occupait encore le 10^e rang dans les années 1970.

La flotte additionnée des pays de l'Union européenne se hisserait au premier rang mondial, légèrement devant Panama, principalement grâce aux contributions de la Grèce et de la Norvège qui possèdent notamment beaucoup de pétroliers et de vraquiers.

³⁹ Les données chiffrées sur le transport maritime sont celles de 2002.

Le transport maritime dans la zone

La part de l'océan Indien dans le trafic maritime mondial a beaucoup augmenté au cours des dernières décennies : de 15% seulement dans les années 1960 (contre 60% pour l'océan Atlantique), elle est passée à 25% dans les années 1990 (contre 40% respectivement). Cette croissance est presque entièrement attribuable au trafic pétrolier.

Dans l'océan Indien on distingue cinq routes principales :

- Canal de Suez – détroit de Malacca (route du Huitième, le long du huitième parallèle nord). Cette route est empruntée par les flux pétroliers du golfe persique vers l'Europe et l'Asie orientale (essentiellement les ports de Singapour et de Hong-Kong).
- Golfe persique – Cap de Bonne-Espérance.
- Diagonale mer Rouge – Australie.
- Diagonale Cap de Bonne-Espérance – Asie du sud-est.
- Cap de Bonne-Espérance – Australie (route des 40° rugissants).

Une carte de ces routes maritimes est fournie en annexe 5.

La première de ces routes est la plus fréquentée, les trois dernières sont mineures.

La route Suez-Malacca est une des trois premières routes mondiales non seulement par son trafic pétrolier, mais encore par le trafic des porte-conteneurs.

Une immense majorité de ces courants traverse la zone et va ailleurs. Ils sont d'une importance non pas pour les pays riverains, mais pour les grandes nations industrialisées qu'ils alimentent.

Contrôler ces flux, assurer la liberté de navigation sont ainsi des objectifs majeurs pour ces nations.

2.2.1.2. Les cinq portes de l'océan Indien

L'océan Indien, mer quasi fermée, ne possède que cinq portes d'entrée :

- L'espace comprenant le canal de Suez, la mer Rouge et le détroit de Bab-el-Mandeb.
- Le sud de l'Afrique.
- Les détroits indonésiens.
- Le sud de l'Australie
- Le détroit d'Ormuz.

Nous allons examiner les deux premières de ces portes puisqu'elles appartiennent à notre zone d'étude.

Première porte : canal de Suez – Mer Rouge – Détroit de Bab-el-Mandeb

Le trafic annuel transitant par le canal de Suez, en constante augmentation, est de 400 millions de tonnes (2002), soit un peu moins de 10% du trafic mondial total. A titre de comparaison, le trafic du canal de Panama est deux fois moindre.

Le détroit de Bab-el-Mandeb est un véritable passage stratégique : passage obligé sur la route du canal de Suez, il constitue un lieu d'une importance capitale pour la circulation maritime ; la règle pour les navires qui y passent est celle dite du « transit sans entrave » qui s'applique à certains détroits internationaux, c'est-à-dire du « droit accordé aux navires étrangers de naviguer à seule fin d'un transit continu et rapide, selon le mode normal de navigation du navire » (ceci autorise notamment le transit des sous-marins en plongée). Les Etats côtiers, soit le Yémen, l'Erythrée et la République de Djibouti, ne peuvent empêcher ou suspendre le trafic, mais ils peuvent désigner des couloirs de navigation que les navires doivent obligatoirement respecter.

La menace sur ce type de détroit n'est cependant pas à exclure, comme ce fut le cas pour le détroit d'Ormuz de la part de l'Iran lors de la guerre Iran-Iraq. Paradoxalement, Bab-el-Mandeb doit être considéré comme plus vulnérable que Suez car ce dernier n'est aux mains que d'un seul Etat que l'on paie pour y passer.

Cette dernière assertion n'est vraie que si Israël et l'Egypte sont en paix : il faut en effet se souvenir que le canal de Suez a été fermé entre 1956 et 1957 puis entre 1967 et 1975, ce qui eut des répercussions économiques non négligeables en allongeant considérablement les navigations, mais eut aussi pour effet le développement de supertankers. Depuis la réouverture du canal en 1975, la route du Cap a gardé une certaine importance.

Deuxième porte : le Sud de l'Afrique.

Cette route reste importante car plusieurs compagnies préfèrent éviter le prix de franchissement du canal de Suez malgré l'allongement de la durée de navigation. Il faut mentionner la présence du canal du Mozambique, route normale entre le nord-ouest de l'océan (mer Rouge, golfe arabo-persique) et l'Afrique du Sud. Ce canal bénéficie du régime de la « haute-mer », soit la liberté totale de navigation. Il ne peut être considéré comme passage stratégique dans la mesure où le contournement de Madagascar par l'est n'ajoute qu'environ un jour de navigation.

2.2.1.3. Cas du port de Djibouti

Du point de vue maritime, Djibouti occupe une position stratégique à la croisée des grandes routes maritimes décrites plus haut.

Son port (le P.A.I.D, port autonome international de Djibouti) revêt une importance capitale non seulement pour la république de Djibouti, puisqu'il représente un quart de son économie, mais

encore pour la région nord-est africaine. Il est en effet le port le plus performant de la région et le principal accès à la mer de l’Ethiopie enclavée, par l’intermédiaire du chemin de fer entre les deux pays. Le trafic du P.A.I.D. a constamment augmenté ces dernières années, et a largement bénéficié du conflit érythro-éthiopien.

Deux évènements récents témoignent une accélération de son développement :

- Depuis 2000, le port est géré pour vingt ans par le port autonome de Dubaï, qui a bien compris qu’il y avait là de fortes potentialités.
- A partir de 2000, le port a été modernisé grâce à un projet financé par des institutions financières arabes, notamment l’Arab Fund for Social and Economic Development (AFSED).
- En 2003 a commencé la construction d’un nouveau terminal, à Doralé. Cet agrandissement du port est financé par l’Emirates National Oil Corporation et par le port de Dubaï. L’objectif est de pouvoir accueillir tous les types de navires, de créer un terminal pétrolier et une plate-forme de conteneurs, ainsi que d’implanter une zone franche pour attirer les investisseurs.

Ainsi, la république de Djibouti est en train de voir son port prendre une importance considérable, et on peut regretter que l’influence française soit diminuée au profit de celle des états pétroliers du golfe.

Conclusion partielle :

Paradoxalement, alors que notre zone d’étude regroupe des pays pour la plupart très pauvres, elle voit transiter par la mer des flux vitaux pour l’économie des pays développés. Située à la croisée de ces flux, Djibouti occupe une position stratégique.

2.2.2. L’exploitation des ressources de la mer

2.2.2.1. Les territoires maritimes des états riverains

Les pays sont très inégaux pour ce qui concerne le rapport entre la ZEE et la superficie du territoire terrestre de l’état.

Sans compter les îles françaises et le BIOT, sept états ont une ZEE d’une superficie supérieure à celle de leur territoire terrestre : Djibouti, Madagascar, les Maldives, Maurice, les Seychelles, la Somalie et le Yémen.

La superficie n'est cependant pas tout, et il faut aussi retenir que la distribution des ressources halieutiques et minérales est très hétérogène : ainsi les espaces maritimes des riverains africains sont-ils plutôt pauvres au plan des ressources halieutiques, au contraire de la partie australe de l'océan (qui intéresse la France à travers les TAAF), tandis que l'exploitation pétrolière se poursuit dans le canal du Mozambique.

2.2.2.2. Cas spécifique de la France en océan Indien

Nous avons évoqué dans la partie consacrée aux intérêts de souveraineté que la France, avec le Royaume-Uni (BIOT), est le seul pays européens à avoir des territoires en océan Indien. Ces derniers lui confèrent la première ZEE à l'intérieur de notre zone d'étude, et les intérêts économiques qui en découlent.

2.2.2.3. Ressources halieutiques

Des richesses inégales

L'état global des ressources halieutiques dans la zone n'est pas véritablement connu car les données sont encore trop fragmentaires.

Les meilleures zones de pêche se situent :

- Dans le sud de la mer Rouge ;
- Autour des Seychelles ;
- A l'aplomb de la crête des Mascareignes ;
- Dans les eaux baignant les îles australes, en particulier les TAAF.
- D'autres zones de pêche, moins étendues, se situent autour des Chagos et des Maldives, en quelques points au large de Madagascar ainsi qu'au large du Mozambique. Ailleurs les ressources sont nettement moins importantes.

L'essor de la pêche

Longtemps sous-exploité, l'océan Indien est depuis quelques années soumis à une très forte pression en matière de pêche, du fait de l'appauvrissement des ressources de ses voisins atlantique et pacifique, de la montée en puissance des capacités de pêche est-asiatiques et du surplus de celles européennes.

Les pays riverains de notre zone sont en général trop pauvres pour exploiter eux-mêmes les ressources de la haute mer et même de leurs eaux côtières, c'est pourquoi beaucoup d'entre eux concèdent des droits de pêche, contre compensation financière, à des armateurs européens (notamment français et espagnols) et asiatiques.

A elles seules la ZEE des TAAF a une superficie trois fois supérieure à celle du territoire métropolitain. L'éloignement (12000 km de la métropole, 3000 km de La Réunion) et les conditions climatiques extrêmes font que la pêche qui s'y exerce est tout à fait particulière.

La pêche australe concerne principalement la légine, une sorte de merlu très apprécié sur les marchés asiatiques et aux Etats-Unis, avec un fort engouement depuis cinq années. Les retombées économiques sont importantes pour la Réunion.

Six armements sont autorisés à pêcher la légine dans les TAAF.

La pêche illicite, notamment dans les TAAF, est un problème aigu.

Le problème de la pêche illicite

Le pillage de la mer

Un véritable pillage à grande échelle des ZEE, le plus souvent à peine surveillées, s'est développé de la part d'armateurs et de pêcheurs étrangers sans scrupules, en particulier dans le cadran sud-ouest de l'océan Indien (de l'équateur jusqu'aux terres australes). La France, elle-même pillée dans les eaux des TAAF, a pris l'initiative du combat contre les pillards avec ses moyens aéronavals. Sa coopération avec l'Afrique du Sud et la COI rehausse considérablement le dispositif régional de surveillance.

D'autre part diverses commissions internationales relatives à la pêche travaillent à une meilleure gestion des ressources dans la zone.

Cas de la France dans les TAAF

Une quarantaine de palangriers battant souvent pavillon de complaisance, en provenance de ports de la région, notamment Maurice, pillent régulièrement la ZEE française. On estime que le volume de poisson pêché illégalement équivaut à deux à trois fois le volume pêché de façon autorisée.

La réaction de la France comprend, au plan répressif, les arraisonnements effectués par les bâtiments de la Marine nationale basés à la Réunion, et au plan préventif un ensemble d'actions auprès des pays de la zone par l'intermédiaire de la CCAMLR (commission de conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique).

2.2.2.4. Ressources minérales

Les ressources actuellement exploitées ou connues dans la zone sont pour l'instant faibles, au regard d'autres mers.

Le canal du Mozambique recèle des réserves de gaz et de pétrole qui sont déjà partiellement exploitées, mais qui pourraient s'avérer très importantes. Le principal problème pour une exploitation à grande échelle est que beaucoup des réserves se trouvent en eaux profondes. Certains

analystes prédisent à cette région le destin de la mer du Nord, qui est subitement devenue dans les années 1960 une zone majeure de production pétrolière.

La France pourrait être intéressée par cet enjeu grâce à ses îles dans le canal du Mozambique.

Conclusion partielle :

La zone possède des richesses maritimes (pêche, pétrole) encore sous-exploitées en raison du manque de moyens des pays riverains.

L'immensité de la ZEE française lui confère des intérêts économiques importants (et uniques parmi les pays occidentaux), et lui occasionne des conflits récurrents dans le domaine de la pêche.

2.2.3. Les menaces pesant sur les intérêts maritimes

Après avoir présenté les intérêts maritimes de la zone, nous allons présenter les différentes menaces qui pèsent ou sont susceptibles de peser sur nos intérêts et ceux de nos alliés.

Un rapport d'un comité du Sénat américain sur l'énergie et les ressources naturelles contient cette phrase : « les menaces qui auraient pour objet d'entraver le flot continu du pétrole à travers le golfe Arabo-persique et la mer Rouge, mettraient tellement en danger l'économie de l'Occident et du Japon qu'elles conduiraient inévitablement à une guerre⁴⁰ ».

Ces menaces peuvent être classées par thème : menaces militaire, pirate, terroriste, et enfin la pêche illicite.

2.2.3.1. La menace militaire

Les pays riverains ont des moyens navals limités et souvent vétustes. Seule l'Afrique du Sud possède une marine significative, avec trois sous-marins classiques, de nombreux patrouilleurs et des moyens aériens de surveillance maritime.

Les capacités des forces navales des pays de la zone constituent donc une menace limitée.

En son temps l'URSS avait organisé un réseau de points d'appui dans l'océan Indien et déployait jusqu'à vingt bâtiments simultanément. Depuis son effondrement, la Russie s'est totalement retirée de la zone et plus aucune puissance extérieure ne constitue une menace sérieuse.

Seule l'Inde affiche une grande ambition navale mais ses moyens restent pour l'instant sans comparaison avec ceux déployés par les nations occidentales dans la zone.

2.2.3.2. La menace pirate

La piraterie est un fléau dans l'océan Indien. Si elle est particulièrement intense aux abords de l'Indonésie, elle constitue une menace non négligeable dans la partie ouest de l'océan, comme le montre le tableau suivant recensant les actes de piraterie signalés dans notre zone :

⁴⁰ Henri Labrousse, « la mer Rouge, en jeu stratégique », revue de Défense nationale, mars 2004.

Pays, zone	Nombre d'actes de piraterie en 2001	Nombre d'actes de piraterie en 2002
Somalie	8	6
Tanzanie	7	3
Yémen	1	5
Golfe d'Aden	11	11

Comme la menace terroriste avec lequel elle présente des similitudes, la piraterie bénéficie d'une part d'un important potentiel de cibles grâce à :

- la densité du trafic maritime ;
- l'étroitesse et la vulnérabilité de la « porte » du nord-ouest (mer Rouge – Bab el Mandeb) ;
- l'insuffisance des états riverains à mettre en œuvre des moyens pour la contrer.

2.2.3.3. La menace terroriste

La menace terroriste peut s'aborder sous deux angles :

- Le transit par voie maritime des acteurs du terrorisme international, puisque la zone se trouve à la croisée des chemins reliant un bon nombre de pays concernés. Cet aspect fait l'objet du dispositif naval (Task Force 150) de la coalition menée par les Etats-Unis dans le cadre de l'opération Enduring Freedom.
- Le terrorisme naval proprement dit, fait relativement nouveau, qui est apparu avec l'attentat d'octobre 2000 contre le destroyer américain USS Cole dans le port d'Aden, et celui d'octobre 2002 contre le pétrolier français Limburg au large du Yemen.

2.2.3.4. La pêche illicite

La pêche illicite a été évoquée plus haut, au chapitre sur les ressources halieutiques.

3. Intérêts de sécurité

« La sécurité est une condition nécessaire au développement. Non seulement les conflits détruisent les infrastructures, y compris les infrastructures sociales, mais ils encouragent également la criminalité, dissuadent les investissements et rendent impossible toute activité économique normale. Un certain nombre de pays et de régions sont pris dans un cycle de conflits, d'insécurité et de pauvreté ». C'est ainsi que le Conseil européen décrit les défis mondiaux de sécurité, au sein de son document intitulé « stratégie européenne de sécurité » du 12 décembre 2003, déjà cité.

La sécurité dans la zone étudiée, qu'elle soit étatique ou interétatique, constitue indiscutablement un enjeu pour la France et l'Europe à la fois pour ses intérêts régionaux et pour les répercussions directes sur le continent européen. Représentant un intérêt par elle-même et conditionnant les autres intérêts, supérieurs ou économiques, la sécurité se heurte à la dynamique conflit, terrorisme, trafic de stupéfiants, émigration, sous-développement et SIDA, tous ces facteurs étant interdépendants. Dans ce cadre, plutôt que d'énumérer les intérêts de sécurité, démarche qui peut paraître insoluble, ce paragraphe propose leur décryptage.

3.1. Les conflits

L'Afrique détient le triste record du nombre de conflits majeurs dans le monde. Ces guerres, principalement de type intra étatiques, détruisent des années d'efforts de développement (aujourd'hui 10% de la population génère 1% de la richesse mondiale), jettent sur les routes des millions de réfugiés et de personnes déplacées et provoquent des déstabilisations qui atteignent systématiquement tous les pays du continent. Répondre aux enjeux de stabilité étatique en Afrique représente la première démarche de développement pour ce continent (le coup d'état togolais est le 189 coup d'état du continent noir).

L'argument historique est sur ce point éloquent. La description géopolitique de la corne de l'Afrique a présenté les opportunités de paix pour cette région, mais a souligné de même ses fragilités.

En effet, les crises n'appartiennent pas à un passé révolu mais perdureront d'ici 2015, horizon de l'étude.

3.1.1. La Corne de l'Afrique entre guerre et paix

3.1.1.1. Erythrée - Ethiopie

Depuis la fin de la Guerre Froide l'Ethiopie, mosaïque raciale et ethnique est entrée dans une phase de dislocation. La reconnaissance de l'indépendance de l'Erythrée et par conséquent la perte de son seul accès à la mer, place l'Ethiopie dans une phase de repli sur le plateau central amhara, le cœur du pays. Cette posture est récurrente dans l'histoire de ce pays qui l'alterne avec des phases

expansionnistes en direction de la mer Rouge. L’Ethiopie renoncera-t-elle à un accès maritime ? Toutes les conditions semblent réunies pour le redémarrage d’une guerre.

Dans cette problématique, la question de l’existence de Djibouti est posée. Cet état confetti, dont les Afars se rattachent à l’Erythrée et les Issas qui sont des somalis, ne survit que par la présence militaire française et maintenant la présence américaine.

3.1.1.2. Somalie

Les combats n’ont pas cessé dans cette partie de la Corne de l’Afrique. Pourtant ils ne mettent en cause qu’une seule ethnie, une seule langue, une culture et une religion. Le morcellement est là-bas extrême. Au-delà des tribus, ce sont les clans des tribus qui s’affrontent pour des territoires brouillés par des partages coloniaux. Comme toujours en Afrique, les ethnies s’affranchissent des frontières et cette anarchie est exportée, par les somalis en Ethiopie, au Kenya ou à Djibouti.

3.1.1.3. Soudan

Le plus vaste Etat africain (2,6 millions de km²) est géographiquement et humainement coupé en deux. Le Nord et le Sud se sont affrontés depuis 1956, indépendance du Soudan, dans une guerre raciale et religieuse impliquant indirectement l’Ethiopie et l’Ouganda. Le 7 janvier 2004 un accord de paix a été signé, prévoyant une administration autonome du Sud et un partage des ressources pétrolières. Cet espoir de paix est néanmoins fragile. Les parties jouent la montre, considérant l’objectif du référendum d’autodétermination en 2010 suffisamment éloigné. Le Nord exploite les divisions du Sud et gère ses divisions internes entre pro et anti Egyptiens. Pour compliquer la situation, le régime de Khartoum doit de plus faire face à d’autres révoltes, dans la partie orientale du pays, sans que les armes aient encore parlées, et surtout au Darfour. Dans cette province grande comme la France, une guerre raciale et ethnique oppose des musulmans entre eux. Prenant la forme d’un génocide, les soubresauts de cette crise secouent les populations de la région. La stabilisation de ce pays est durablement menacée.

3.1.2. Une guerre pour le Nil ?

La tension monte chaque année un peu plus autour de cette ligne de vie. La Tanzanie, l’Éthiopie et le Soudan se freinent dans leur tentation d’augmenter largement leur prélèvement afin de répondre au doublement de leur population dans les 25 années à venir. Or l’Egypte ne tolèrera pas, par exemple, la construction de barrage sur le Nil bleu (prenant sa source en Ethiopie), représentant 80% du débit du fleuve dans sa partie égyptienne. L’Egypte dépendant à 90% du fleuve pour ses ressources en eau et en électricité a d’ailleurs, menacé de guerre plusieurs pays sur ce sujet. En réponse à cette cause possible d’une future guerre régionale, l’ONU a créé l’IBN (Initiative pour le Bassin du Nil). L’efficacité de cette initiative est largement controversée. La réunion du mois de mars 2004 fut

ainsi un échec, en raison de l'augmentation constante du nombre de pays candidats à l'exploitation du fleuve. Les récentes déclarations de la Tanzanie et du Kenya, faisant part de leur volonté de puiser dans le lac Victoria, illustrent l'installation de ce foyer de crise.

3.1.3. La question du Kivu

La reprise de la guerre menace à nouveau au Congo avec pour conséquence une nouvelle déstabilisation des pays du Kivu (la seconde guerre du Congo impliqua directement jusqu'à 7 pays : l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie, le Tchad, le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda. Les Banyamulenge, Tutsi, vivent à cheval entre le Congo et le Rwanda. Minoritaires dans tous les cas, ils ne peuvent accepter le processus diplomatique. La tension monte depuis début 2004 entre le Rwanda et la République Démocratique du Congo. En cas d'explosion de la bombe démographique rwando-burundaise, l'onde de choc pourrait se faire sentir jusqu'au Kenya.

3.1.4. Le 15^{ème} parallèle

Le 15^{ème} parallèle est une ligne géopolitique particulière car elle concentre trois facteurs crisogènes principaux : le partage du pétrole, la limite de descente de l'islam et la limite des peuples du nord. L'éradication des conflits est et restera un des intérêts majeurs, concourant à la stabilité des Etats. Un seul échec localisé peut, à lui seul, relancer la dynamique infernale guerre, insécurité, pauvreté dans toute notre région. Le maintien de la paix n'est malheureusement pas la seule clé. Il dépend également en particulier de la capacité de ces Etats à maintenir un minimum de sécurité, entendu dans son sens le plus général.

3.2. Terrorisme et trafics

La sécurité, au sens le plus général du terme, est un enjeu non seulement pour les pays de la Corne de l'Afrique, de l'Afrique orientale et de l'océan Indien dans une optique de stabilité, mais également pour la France et l'Europe. Dans ce contexte, plutôt que de recenser exhaustivement tous les phénomènes générant de l'insécurité, il est apparu préférable de mettre l'accent sur ceux qui touchent le plus nos intérêts, à savoir le terrorisme, le trafic d'héroïne et l'immigration irrégulière.

3.2.1. La Corne de l'Afrique et l'Afrique orientale : épiceutre pour la lutte contre le terrorisme

Jusqu'à la tragédie du 11 septembre 2001, à l'exception des attentats du World Trade Center en 1993 et du métro parisien en 1995, nombre d'attentats mettant en cause des réseaux terroristes internationaux ont eu lieu en Afrique⁴¹, plus précisément dans la Corne de l'Afrique et l'Afrique orientale. Depuis cet évènement, une zone, formée par ces deux régions et les Comores, est apparue réellement stratégique dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, elle reste la cible du terrorisme comme en attestent les attaques en 2002, d'une part d'un pétrolier sous pavillon français, le Limburg, à Aden, d'autre part d'intérêts israéliens à Mombasa au Kenya. Egalement, caractérisée par l'instabilité chronique des institutions étatiques, elle est propice au développement de ce phénomène.

3.2.1.1. Une zone dangereuse

Les pays de la Corne de l'Afrique - l'Ethiopie, l'Erythrée, la Somalie, Djibouti, et par extension le Soudan et le Yémen - forment, avec le Kenya, la Tanzanie et les Comores, une zone en crise, partiellement contrôlée et peu sûre. Plus particulièrement, la Corne de l'Afrique, depuis une cinquantaine d'années, est sujette aux conflits et les armes de petit calibre inondent une grande partie de cette région et de l'Afrique orientale, favorisant ainsi les actions terroristes.

Situé au cœur du terrorisme actuel, le Yémen est, pour les terroristes, à la fois une terre d'accueil, notamment dans sa partie frontalière avec l'Arabie Saoudite, et une zone favorable aux actions. Par ailleurs, dans ce pays, Oussama ben Laden, dont la famille et l'une des épouses sont originaires de l'Hadramaout, a recruté nombre de ses cadres. En outre, il y dispose, encore aujourd'hui, de nombreux sympathisants.

Egalement, le Yémen constitue un foyer extrêmement actif de prolifération d'armements susceptible de soutenir les réseaux terroristes. En effet, il sert de lieu de transit, plus ou moins légal, à un trafic d'armes lourdes et légères destinées soit à des Etats de la Corne de l'Afrique et du Moyen-Orient, soit aux marchés privés de la Somalie et de l'Ethiopie.

⁴¹ 1992 : attentat manqué contre des militaires américains au Yémen.

1993 : « bataille » de Mogadiscio (Somalie) où dix-huit soldats des forces spéciales américaines furent tués. Seule l'implication soudanaise fut cependant prouvée.

1995 : attentat contre le Président égyptien Hosni Moubarak à Addis-Abeba (Ethiopie) impliquant des islamistes soudanais et une O.N.G. saoudienne, al-Mwafaq, qui sera interdite après le 11 septembre 2001.

1996 : attentats à Addis-Abeba (un ministre blessé, plusieurs tués) revendiqués par al-Ittehad al-Islamiyya, un mouvement somalien.

1998 : attentats contre les ambassades des Etats-Unis de Nairobi (Kenya) et de Dar-es-Salam (Tanzanie) causant plusieurs centaines de morts.

2000 : attaque à Aden (Yémen) contre le destroyer « USS Cole ».

Au Kenya, où les intérêts occidentaux, en particulier britanniques, sont importants, la situation est tout aussi préoccupante. En raison de la marginalisation de l'islam local et de la crise sociale liée à l'épuisement du régime politique en place, l'islamisme radical antioccidental a pu se développer, notamment sur la côte. Cet état de fait est aggravé d'une part par la présence de communautés étrangères indo-pakistanaise, yéménite, somalienne, d'autre part par la faible capacité de contrôle de l'appareil d'Etat et par la porosité des frontières. Concrètement, après plusieurs alertes concernant l'imminence d'une possible attaque terroriste, seuls les agents indispensables au fonctionnement de l'ambassade des Etats-Unis à Nairobi ont été maintenus sur place. Les Britanniques ont aussi fermé à plusieurs reprises leurs locaux diplomatiques.

La Tanzanie, qui possède des caractéristiques endogènes identiques à celles du Kenya, est également perçue comme une zone d'action possible de groupes associés à Oussama ben Laden.

Classé par les Etats-Unis, dès 1993, au rang des Etats qui soutiennent le terrorisme pour avoir notamment hébergé sans réagir le chef d'Al-Qaeda, le Soudan a compris, après les attaques du 11 septembre 2001, qu'il était dans son intérêt d'accroître sa coopération avec la première puissance mondiale dans la lutte contre le terrorisme. De réels efforts ayant été réalisés par les autorités de Khartoum tant pour contribuer à l'éradication du terrorisme que pour mettre fin à la guerre civile dans le pays, il a été enlevé, en mai 2004, de la liste américaine des Etats s'exposant à des mesures de rétorsion par manque de participation à la lutte contre le terrorisme. Cependant, en l'absence de règlement de la crise politique et humanitaire au Darfour, à l'ouest du Soudan, qui risque de bloquer les progrès vers un véritable accord de paix avec le Mouvement de libération du peuple du Soudan (SPLM), d'autres sanctions restent en vigueur, découlant notamment du fait qu'il figure toujours sur la liste des pays qui parrainent le terrorisme. En effet, en raison de la précarité de la situation intérieure, le Soudan demeure toujours un lieu de prédilection pour les terroristes.

Pays où tout s'achète et se vend⁴² et où nul n'est interdit de séjour, la Somalie constitue à la fois une base et une zone de transit pour le terrorisme international. En particulier, le sud du pays, région la plus inquiétante car la plus instable, abriterait des camps d'entraînement d'Al-Qaida à partir desquels les attentats au Kenya, contre l'ambassade des Etats-Unis en août 1998 et l'hôtel israélien en novembre 2002, auraient été organisés. Dans ce contexte, des tentatives d'attaques visant les intérêts occidentaux dans la Corne de l'Afrique et en Afrique orientale pourraient y être préparées.

⁴² Le missile sol-air, tiré sur un charter israélien en novembre 2002, a été acquis par des milices somaliennes qui l'avaient reçu d'Erythrée.

Alors que l’Ethiopie et l’Erythrée, en raison notamment de la permanence de zones de tensions entre les deux pays et de la déliquescence des institutions, représentent un terrain particulièrement favorable au transit des terroristes, Djibouti est le seul pays de la zone étudiée dans lequel le terrorisme ne s’est pas installé. Le pré positionnement historique de 2800 militaires français et la présence, depuis 2002, de 1800 militaires et civils américains⁴³ pour combattre le terrorisme contribuent immanquablement à la stabilité de cet Etat, qui éprouve des difficultés à assurer ses pouvoirs régaliens. A l’évidence, ces intérêts occidentaux constituent des cibles potentielles emblématiques pour les terroristes.

Pour les Comores, la principale menace réside dans un effondrement total de l’Etat, en plein dysfonctionnement, et l’émergence d’une zone de non-droit à l’image de la Somalie. En outre, cet archipel aurait déjà accueilli, voire servi de camp d’entraînement, à des terroristes d’Al-Qaeda opérant sur le continent africain.

3.2.1.2. Une zone propice au développement du terrorisme

Dans la zone en crise étudiée, le terrorisme a profité de conditions d’expansion très favorables qui sont identiques, dans leur nature, aux conditions qui ont prévalu à l’installation de groupes terroristes en Asie. Un seul critère résume, à lui seul, ce qui caractérise les pays de la Corne de l’Afrique, le Soudan, le Yémen, le Kenya, la Tanzanie et les Comores : l’instabilité chronique de tous les secteurs institutionnels des Etats.

Dans ce contexte, la pauvreté, la sécurité au sens large et la montée de l’intégrisme musulman sont les principales causes de ce climat de faillite étatique. Leur interaction créé les conditions nécessaires permettant de transformer une terre aride en terreau pour terroristes⁴⁴.

La pauvreté ne peut certes pas être considérée comme la source unique du phénomène terroriste, mais elle reste une des préoccupations principales car elle entraîne avec elle l’analphabétisation d’une population de plus en plus jeune qui, consciente de cette situation, devient de plus en plus frustrée par les différences existant entre le monde extérieur et le sien.

Egalement, les réseaux terroristes internationaux sont attirés par l’inefficacité des Etats à remplir leurs fonctions régaliennes relatives à la sécurité, dans son acception la plus générale.

⁴³ Créé en octobre 2002, le Combined Joint Task force - Horn of Africa est une force interalliée et interarmées qui, par une forte dimension civilo-militaire et un aspect diplomatique particulièrement marqué, participe à la préservation du calme global de la Corne de l’Afrique, contribuant ainsi à la liberté d’action d’USCENTCOM en Irak.

⁴⁴ Par exemple, Mohamed Fazul Abdallah, alias Harun Fazul, comorien, membre d’Al-Qaeda, est soupçonné d’être l’artificier des attentats de Nairobi et Dar-es-Salam du 7 août 1998.

Tous les pays sont dans l'incapacité, malgré leurs efforts, de contrôler leur territoire national ainsi que la circulation des biens et des personnes à leurs frontières. Les raisons sont nombreuses : des frontières parfois « théoriques » et poreuses, des superficies souvent immenses et désertiques, des forces de sécurité mal entraînées et notoirement sous-équipées, une corruption avérée quelquefois jusqu'au plus haut niveau décisionnel.

En outre, la terrible situation alimentaire et sanitaire, qui désespère les populations et fragilise davantage les institutions, contribue à favoriser l'activisme terroriste.

La pauvreté, la famine, les épidémies et la mauvaise gouvernance poussent les plus démunis vers la religion, en particulier l'islam, et les adeptes du terrorisme islamiste profitent de ce créneau. L'islam intégriste, politisé et transformé en système de gouvernement, a ainsi la part belle en se proposant comme une alternative possible, pour prendre la relève de systèmes politiques ou de régimes incapables d'assurer le bien-être minimum de la population.

Par ailleurs, depuis le 11 septembre 2001, la criminalisation, dans nombre de pays de la zone, de l'islam politique, non seulement a conduit à la marginalisation des communautés musulmanes, mais également a provoqué leur radicalisation et a suscité par la même des sympathies pour des organisations terroristes, pourtant groupusculaires.

3.2.2. La Corne de l'Afrique et l'Afrique orientale : une zone de transit pour l'héroïne

Constituées de pays dont les structures étatiques sont vacillantes voire dans un état de délabrement avancé, la Corne de l'Afrique et l'Afrique orientale forment une zone favorable au transit de l'héroïne, provenant d'Afghanistan, du triangle d'or (Birmanie, Laos, Thaïlande) et de Chine et destinée à la consommation française et plus généralement européenne. Importante pour la sécurité intérieure de la France et de l'Europe, la lutte contre le trafic de stupéfiants l'est également dans l'optique de la lutte contre le financement du terrorisme. En effet, les trafics divers, et plus particulièrement le trafic de stupéfiants, nourrissent les activités terroristes.

Tout d'abord, par la voie maritime qui représente le mode d'acheminement principal, 15% des opiacées produites en Afghanistan⁴⁵ passent par la mer rouge, en provenance du Pakistan (Ports de Karachi et de Quétta) pour rejoindre le marché européen via la Turquie et les Balkans. Dans ce cadre, les trafiquants utilisent soit des conteneurs, soit de petites embarcations pour faire du chargement bord à bord.

⁴⁵ L'Afghanistan produit 90% de la production mondiale d'opium, qui sert à fabriquer l'héroïne, soit 4200 tonnes en 2004.

Par la voie aérienne qui est moins utilisée que les liaisons maritimes, le transit de l'héroïne, issue des récoltes en Afghanistan, dans le triangle d'or et en Chine, touche exclusivement l'Ethiopie, le Kenya et la Tanzanie. La drogue passant par ces trois pays converge ensuite vers le Nigéria pour inonder l'Europe.

3.2.3. Mayotte : une collectivité départementale confrontée à une immigration irrégulière croissante

Outre les flux d'immigrants susceptibles d'être générés par des conflits de haute intensité, la problématique de l'immigration irrégulière dans la zone étudiée ne concerne que la France. En effet, Mayotte constitue une véritable terre attractive, exclusivement pour la population désœuvrée des Comores qui cherche à bénéficier des conditions sociales françaises.

Ainsi, sur ce territoire, le nombre d'éloignements d'étrangers en situation irrégulière est passé de 4628 en 2003 à 8599 en 2004, ce qui représente le quart des éloignements réalisés sur le plan national au cours de l'année dernière.

En définitive, la lutte contre l'immigration irrégulière dans l'archipel des Comores est une priorité pour la France.

3.3. Sous-développement et instabilité.

Représentant une menace constante pour tous les intérêts français et européens en Afrique, l'instabilité est autant une cause, qu'un effet des crises du continent. Bien que n'étant pas un intérêt en elle-même, la stabilité est une condition nécessaire pour atteindre d'autres objectifs. De nombreux facteurs contribuent à l'instabilité chronique de l'Afrique Orientale et du Sud. En plus de ceux décrits précédemment, le sous-développement et la pauvreté sont presque synonymes d'instabilité, tant leur contribution est importante. Plus symptôme que maladie, les racines du sous-développement africain se trouvent dans le SIDA, les rivalités pour les richesses naturelles (diamants, bois, minerais précieux, pétrole etc.), les élites corrompues et le rôle néfaste de certains leaders régionaux, la poussée (la descente) islamique, la mauvaise répartition des ressources, les hautes barrières commerciales, ou les dettes.

Les causes sont complexes, pourtant afin de comprendre la situation actuelle de la région, puis proposer un plan répondant aux besoins de sécurité, nous devons comprendre le mécanisme du sous-développement, le plus grand défi des Africains et de leurs gouvernements.

Selon les Nations Unies, l'Afrique est le seul continent qui a vu baisser son niveau de vie depuis la guerre froide.⁴⁶ En Afrique sub-saharienne, un habitant sur six vit dans un état de pauvreté chronique. 34 % des Africains sont sous-alimentés et la faim tue plus d'enfants africains que toutes les maladies infectieuses combinées.

Le rapport, cité en note, explique que le sous-développement peut être lié historiquement à quatre catégories de causes : politique, structurelle, environnementale et humaine.

Les causes politiques du sous-développement africain proviennent des structures décisionnelles des années 60 à 80, inefficaces, violentes et corrompues.

“To elaborate on this point: Africa has suffered from governments that have looted the resources of the state; that could not or would not deliver services to their people; that in many cases were predatory, corruptly extracting their countries’ resources; that maintained control through violence and bribery; and that squandered or stole aid. At times, particularly during the Cold War, these governments received active support from donors.”⁴⁷

Avec ces régimes, une culture de corruption, entre les dirigeants et les investisseurs, s’est établie au point de fausser durablement la perception du monde des affaires.

La guerre civile est une autre cause politique du sous-développement africain⁴⁸. Nous avons vu précédemment le rôle dévastateur que les conflits ont joué dans la diffusion et le soutien de la pauvreté. Le continent a éprouvé plus de violence que n'importe quel autre dans les décennies récentes. Entre trois et quatre millions de personnes sont mortes dans la République Démocratique du Congo (1998-2002) et bien que le nombre de guerres africaines soit tombé de quinze en 2002 à neuf en 2003, l'impact de la violence ininterrompue sur les possibilités pour le développement, ne peut pas être sous-estimé. Aujourd'hui, en Afrique, il y a 13 millions de personnes déplacées et 3.5 millions de réfugiés, ajoutant ainsi une tension supplémentaire à un système économique déjà fragile.⁴⁹

⁴⁶ Our Common Interest, www.globalpolicy.org/soecon/develop/africa/2005/03ourcommoninterest.pdf

⁴⁷ ibid

⁴⁸ Une cause majeure se dégage selon Bernard Lugan : l’inadéquation entre les frontières coloniales et les réalités ethno-linguistiques. Certes les facteurs économiques ou religieux brouillent cette prééminence du politique et du culturel dans les causes des conflits, en l’amplifiant, en les entretenant ou en les compliquant. Les différences dans la conception de l’autorité ou l’absence de contre pouvoir pour les minorités font que la transposition du modèle politique occidentale ne fonctionne pas. La communauté, réalité africaine est niée au profit de l’individu. Donc, la démocratie majoritaire, s’appuyant sur la libre conscience de l’individu se heurte au poids du groupe. Le « one man one vote » favorise alors de véritables dictatures ethniques où le peuple démographiquement dominant échappe à l’alternance politique.

⁴⁹ Rebuilding failed states, The Economist, March 5 2005

La deuxième catégorie de causes de sous-développement en Afrique est l'inadéquation structurelle de l'économie, notamment dans son système de transport et ses choix de matières premières produites en Afrique. Ces obstacles sont difficiles à surmonter et laissent les économies nationales sujettes aux forces externes dévastatrices.

Pendant la période coloniale, le système de transport a été construit dans un but unique: l'extraction des matières premières et leurs exportations vers l'Europe. C'est pourquoi, les réseaux de transport intérieurs sont souvent rudimentaires. Des secteurs importants furent ainsi coupés des centres politiques, sans perspective de développement.

Les choix de production reflètent aussi les besoins de la période coloniale. La plupart des pays produisirent surtout des matières premières. Le pétrole, les diamants, le bois de charpente et l'agriculture représentent toujours la majorité des exportations de l'Afrique. Les budgets nationaux dépendent donc des marchés de matières premières, particulièrement fluctuants. Ce revenu est donc incertain et occasionne des déficits sauvages. Cette insécurité conduit à une mauvaise politique économique et à une mauvaise gestion des ressources.⁵⁰

La troisième catégorie de facteurs de sous-développement est environnementale. Elle résulte de la géographie africaine et de son climat. Le manque d'irrigation et le changement climatique sont ainsi des facteurs importants de sous-développement.

Tandis que le reste du monde développé, a fait des progrès importants dans la technologie agricole pendant les vingt dernières années, il n'en a pas été de même pour l'Afrique. La surface des terres irriguées n'a pas sensiblement changé au cours de cette période, contrastant avec d'autres régions du monde. De plus, certains pays africains se heurtent au protectionnisme de nations développées, et à leurs tarifs d'importation.⁵¹

Enfin, les chocs climatiques, comme les sécheresses ou les inondations, infligent des dévastations de long terme sur le continent. En Afrique orientale, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie et le Soudan ont été justement ravagés par ces catastrophes naturelles. La fragilité du système agricole - des sols, des moyens de production et du transport - aggrave la situation.

Le facteur humain est la quatrième catégorie de causes premières de sous-développement, identifiée par la Commission sur l'Afrique dans son rapport intitulé « Notre Intérêt Commun ». Ce facteur concerne les problèmes de santé et la sous-alimentation, qui font peser un double fardeau sur les sociétés africaines. La population est, en effet, plus faible et moins physiquement préparée aux privations. Un grand nombre de gens vivent avec le SIDA, la Tuberculose ou la Malaria. Le

⁵⁰ ibid

⁵¹ Our Common Interest, www.globalpolicy.org/socecon/develop/africa/2005/03ourcommoninterest.pdf

deuxième aspect du fardeau concerne l'augmentation exponentielle des besoins sanitaires, plombant les budgets publics. Le coût du SIDA est exorbitant, avec des résultats inégaux. En Afrique orientale, les taux d'infection sont bas : le Kenya est tombé de 14 % à 7 % et Djibouti est sous les 3 %. Mais au Sud, beaucoup de pays font face à un taux de plus de 20 %. Élément aggravant, cette maladie décime les élites et certaines professions clefs sont sérieusement frappées. En Tanzanie, presque 2 % des 150000 enseignants meurent chaque année du SIDA (ils travaillent souvent dans des secteurs ruraux où les préservatifs et les tests de dépistage ne sont pas disponibles).⁵² L'armée est un autre exemple de profession connaissant un fort taux d'infection. Or, une armée malade représente non seulement un risque pour son pays, mais est un vecteur de propagation important. Enfin, depuis quelques décennies, l'éducation et les soins ont particulièrement souffert de la « chasse à la dette structurelle », encouragée par les instances internationales. Cet assainissement des comptes a conduit, par un effet pervers, à l'exode des cerveaux, affaiblissant ainsi l'effort de développement.

Les causes d'instabilité en Afrique étant soulignées, il est nécessaire de montrer, comment cette instabilité crée une menace en France et en Europe, et donc pourquoi elle doit être éliminée.

Si la stabilité n'est pas une condition suffisante pour éliminer toute menace (la Corée du nord et l'Iran le prouvent), l'instabilité, due au sous-développement, affaiblit les Etats. Or l'Etat faible ne constitue pas une menace en lui-même, mais il fournit un foyer, même transitoire, aux terroristes et trafiquants de tous genres. Ils profitent, des réseaux de transport rudimentaires pour se cacher, de la pauvreté pour gagner un soutien rural par la corruption, qui à son tour facilite le blanchiment d'argent et l'immigration effrénée.⁵³ Enfin, nombre d'Etats faibles possèdent des minorités religieuses ou ethniques, mécontentes de la guerre civile ou des politiques gouvernementales. Ces groupes ont alors la tentation de fournir un refuge ou un soutien à des organisations terroristes, en guerre contre la démocratie ou la globalisation économique.

La France et l'Europe ont donc un réel intérêt à endiguer, avec des ressources adéquates, ces causes politiques, structurelles, environnementales et humaines de sous-développement. La disparition des Etats faibles, réduira les menaces transnationales et favorisera le développement local. Le cercle infernal aurait alors une chance de s'inverser.

⁵² United Nations Integrated Regional Information Networks, <http://www.Plusnews.org>, "Kenya HIV/AIDS Prevalence down to 7%" 1 Dec 2004 and "Tanzania: Lack of AIDS Drugs Killing Teachers" 1 Avr

⁵³ Commission on Weak States, Report: "On the Brink, Weak States and US National Security", Center for Global Development, May 2004

PARTIE III : PROPOSITIONS

L'analyse précédente a permis d'identifier nos intérêts dans un contexte géopolitique complexe. Il s'agit donc maintenant, au terme de cette réflexion, de proposer des voies militaires, c'est-à-dire relevant du domaine de la Défense, qui permettront de contribuer à la promotion de ces intérêts. D'évidence, il serait présomptueux d'imaginer une réponse militaire à chaque enjeu identifié de la zone d'étude même si, traditionnellement, l'outil militaire est un vecteur privilégié de rayonnement en Afrique et en océan Indien. Dans ce contexte, l'apport de la Défense aux intérêts français et européens doit être examiné au cas par cas. Cette démarche, qui fait l'objet de la synthèse des intérêts, aboutit à des recommandations d'actions militaires françaises et européennes intégrant les évolutions des autres grands acteurs militaires (Etats-Unis, Royaume Uni, Union Africaine).

1. Rappel des conclusions et conséquences militaires

A ce stade de notre étude, il convient donc de rassembler les conclusions déterminantes qui ont été dégagées jusqu'à présent, et d'en tirer les conséquences, en termes militaires, utiles pour répondre à la question centrale.

1.1. Chapitre « les grands acteurs »

<u>Conclusion</u>	<u>Conséquences en termes militaires</u>
<p>L'Afrique suscite les convoitises des puissances, mais elle reçoit aussi de nombreuses aides. Le NEPAD et le Plan d'action pour l'Afrique du G8 sont des programmes globaux très ambitieux, mais sans volet « gestion des crises ».</p> <p>La France reste un acteur majeur dans la zone, le plus actif au sein de l'Europe (peu présente).</p>	<p>La France peut jouer un rôle moteur dans la zone au sein de la PESC/PESD.</p>

1.2. Chapitre « intérêts fondamentaux »

<u>Conclusion</u>	<u>Conséquences en termes militaires</u>
<p>Territoires français</p> <p>L'intégrité territoriale de la France dans la zone n'est pas véritablement menacée, même si quelques incertitudes persistent. Le statut de grande puissance de la France dans la région lui procure indiscutablement une place à part au sein de cette région qui ne saurait lui être contestée.</p>	<p>Les forces de souveraineté stationnées dans la zone suffisent.</p>
<p>Protection des ressortissants</p> <p>Hormis les résidents dans les territoires nationaux, la zone comprend plus de 40000 ressortissants français, soit une des premières communautés étrangères. La principale menace qui pèse sur eux est d'ordre terroriste.</p>	<p>Maintenir le format des forces stationnées dans la zone, voire le renforcer en cas de montée de la menace terroriste.</p>

1.3. Chapitre « intérêts de puissance »

<u>Conclusion</u>	<u>Conséquences en termes militaires</u>
<p>Soutien à l'action internationale de la France</p> <p>De par ses liens historiques avec la France, la zone constitue un réservoir d'appuis potentiels de notre pays à l'ONU. Le projet de réforme du CSNU renforce encore son intérêt. La Francophonie (cinq des dix-huit pays de la zone en sont membres) est un deuxième « multiplicateur de puissance » pour la France.</p>	<p>Maintenir et développer les liens privilégiés, en particulier les accords de défense, avec les pays concernés.</p>
<p>Une zone tremplin pour la projection de notre puissance</p>	<p>Pérenniser la présence à Djibouti,</p>

<p>Les opérations des dernières années ont montré que notre zone sert de tremplin pour la projection la puissance militaire vers les zones contiguës (Asie, Moyen-Orient, Afrique). Pour ce faire, Djibouti conserve un rôle majeur de point d'appui, et le déploiement régulier de forces permet de maintenir une bonne connaissance du théâtre.</p>	<p>dans un contexte concurrentiel. Associer l'UE pour asseoir la légitimité de notre présence.</p>
<p>La contribution à la dissuasion nucléaire</p> <p>Le déploiement régulier de forces françaises dans la zone, en particulier navales, contribue à l'efficacité de la dissuasion nucléaire.</p>	<p>Déployer régulièrement des forces navales de métropole. Déployer en permanence un SNA.</p>
<p>La place de la France dans l'Union européenne</p> <p>L'Union européenne est pour l'instant absente du terrain de la puissance, notamment dans notre zone. En faisant valoir qu'en défendant ses intérêts, elle défend également ceux de l'Union, la France peut être le moteur de l'Europe en Afrique et en océan Indien.</p>	<p>Se positionner comme le fer de lance de l'Union européenne dans la zone.</p>

1.4. Chapitre « intérêts économiques »

<u>Conclusion</u>	<u>Conséquences en termes militaires</u>
<p>Intérêts économiques à l'intérieur des pays</p> <p>La France reste le deuxième partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne (derrière les USA), et les pays européens sont bien positionnés. La zone, marginale dans le commerce international, n'est toutefois pas une priorité commerciale pour le gouvernement français, à l'exception notable de l'Afrique du Sud dont le potentiel est élevé mais où</p>	<p>Maintenir l'aide française (très bon rapport coût/efficacité) en place.</p> <p>Développer la relation avec l'Afrique du Sud : exercices bilatéraux, escales, soutien à l'exportation... (diplomatie de Défense).</p>

<p>notre pays n'est pas assez présent. Nos intérêts économiques dans les autres pays de la zone sont modestes, bien que pour nos anciennes colonies nous restions le partenaire commercial et l'investisseur de tout premier plan.</p>	
<p>Intérêts maritimes</p> <p>Paradoxalement, alors que notre zone d'étude regroupe des pays pour la plupart très pauvres, elle voit transiter par la mer des flux vitaux pour l'économie des pays développés. Située à la croisée de ces flux, Djibouti occupe une position stratégique.</p> <p>La zone possède des richesses maritimes (pêche, pétrole) encore sous-exploitées en raison du manque de moyens des pays riverains. L'immensité de la ZEE française lui confère des intérêts économiques importants (et uniques parmi les pays occidentaux), et lui occasionne des conflits récurrents dans le domaine de la pêche.</p>	<p>Maintenir l'emprise de Djibouti et l'ouvrir à l'UE (position stratégique pour la France et l'Europe).</p> <p>Renforcer la patrouille aéromaritime dans la ZEE française.</p> <p>Coopérer avec l'Afrique du Sud qui connaît les mêmes problèmes et a moins de moyens. Intéresser marines européennes.</p>

1.5. Chapitre « intérêts de sécurité »

<u>Conclusion</u>	<u>Conséquences en termes militaires</u>
<p>Les conflits</p> <p>Le 15ème parallèle concentre trois facteurs crisogènes principaux: le partage du pétrole, la limite de descente de l'islam et la limite des peuples du nord. L'éradication des conflits y restera un des intérêts majeurs, concourant à la stabilité des Etats.</p> <p>Un seul échec localisé, peut, à lui seul, relancer la dynamique infernale guerre, insécurité, pauvreté</p>	<p>Former les troupes africaines.</p> <p>Promouvoir le concept « Afrique, terrain de la PESD ».</p>

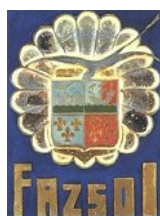
dans toute la région.	
<p>Trafics et terrorisme</p> <p>La Corne de l’Afrique est l’épicentre pour la lutte contre le terrorisme.</p> <p>L’Ethiopie, au Kenya et en Tanzanie sont les trois pays de la zone qui concentrent les trafics d’héroïne en provenance d’Asie, qui convergent ensuite vers le Nigeria pour finalement inonder l’Europe.</p> <p>Mayotte rencontre un grave problème d’immigration irrégulière en provenance de l’archipel des Comores.</p>	<p>Favoriser l’approche par sous-région.</p> <p>Etendre à la lutte contre le terrorisme les missions des FFDJ. Coopérer avec le CJTF américain.</p> <p>Créer une base européenne en Afrique. Inclure la gendarmerie pour la formation sécurité intérieure.</p> <p>Appuyer le dispositif de la Task Force 150.</p>

2. Etats des lieux de la présence militaire française et ses évolutions :

A l’heure actuelle la présence militaire française dans notre zone d’étude se traduit soit par la présence de forces prépositionnées ou de souveraineté, soit par des accords bilatéraux avec des pays tiers. Ces derniers prennent la forme d’accords de défense ou d’accords d’assistance et de coopération technique.

2.1. Les forces de souveraineté

Les forces de souveraineté sont des forces permanentes assurant dans les départements et territoires d’outre-mer des missions relevant de la posture permanente de sûreté confiées aux commandants supérieurs dans leur zone de responsabilité permanente. Notre zone d’étude compte comme forces de souveraineté les forces armées de la zone sud de l’Océan Indien (FAZSOI) qui sont pour leur grande majorité basées sur l’île de la Réunion.



Les FAZSOI regroupent environ 4300 militaires et civils et sont placées sous le commandement opérationnel direct d’un général Commandant Supérieur (COMSUP).

Dans l'exercice de ses responsabilités, celui-ci est assisté d'un adjoint Terre (COMTERRE), d'un adjoint Air (COMAIR), d'un adjoint Marine (COMAR) et du Commandant du Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien (COMGEND). Les Forces Armées dans la Zone Sud de l'Océan Indien comprennent :

Les Forces Terrestres dans la Zone Sud de l'Océan Indien (FTZSOI) placées sous le commandement organique du COMTERRE dont cinq formations :

- le 2ème Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine,
- le Détachement de Légion Etrangère à Mayotte,
- le 41ème Régiment du Service Militaire Adapté de La Réunion,
- l'Unité du Service Militaire Adapté de Mayotte.

Les Forces Aériennes dans la Zone Sud de l'Océan Indien (FAéZSOI) placées sous le commandement organique du COMAIR comportent :

- la Base Aérienne 81 "Lieutenant Roland Garros"
- l'Escadron de Transport Outre-Mer 00/050 "Réunion" comprenant deux transalls C160 et deux hélicoptères fenec.
- l'Escadron des Systèmes d'information et de Communication 89/181

Les Forces Maritimes dans la Zone Sud de l'Océan Indien (FMaZSOI) placées sous le commandement organique du COMAR dont sept bâtiments et deux unités à terre :

- deux frégates de surveillance : Le Floréal et le Nivôse
- deux patrouilleurs de 400 tonnes : La Rieuse et La Boudeuse,
- un bâtiment de transport léger : La Grandière,
- un patrouilleur austral : l'Albatros,
- une vedette de gendarmerie maritime : la Jonquille,
- l'Unité Marine et l'Unité Administrative de la Marine,
- le Service des Transmissions Interarmées.
- Outre les équipages embarqués à bord des bâtiments, la marine nationale comprend les personnels affectés aux stations de transmissions et de radionavigation (Bel-Air; Rivière des Pluies, station Oméga de St-Paul), ainsi qu'à l'Etat-major des FAZSOI.
- Un détachement «Marine» est également stationné à Mayotte.

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien placé sous l'autorité du COMGEND:

- cinq compagnies de gendarmerie,
- un groupe de pelotons mobiles,
- un section aérienne,
- un peloton motorisé,
- une brigade de recherche départementale.



2.2. Les forces prépositionnées

Les forces prépositionnées⁵⁴ sont des forces déployées dans un but de prévention des crises. Lorsqu'elles sont permanentes, ce sont des forces de présence stationnées dans les pays liés à la France par des accords bilatéraux - qu'ils soient de défense ou de coopération - ou des forces maritimes déployées dans les zones de responsabilité permanente des commandants supérieurs interarmées. Dans notre zone d'étude seule la république de Djibouti accueille des forces de ce genre.

En 2005 la présence française en à Djibouti s'élevait à 2870 personnes (ils étaient 5600 en 1976) pour 12000 hommes déployés en Afrique. Ces troupes sont placées sous l'autorité d'un COMFOR Djibouti et se répartissent comme suit :

⁵⁴ site de l'état-major des armées. www.defense.gouv.fr/ema/forces/monde/hors_metro/presence/princ.htm

Les forces terrestres représentent plus de la moitié du total des effectifs. Elles sont composées :

- du 5^{ème} régiment interarmes d'outre-mer (5^{ème} RIAOM) équipé notamment d'AMX 10 RC, de canons AUF1 de 155..
- de la 13^{ème} demi-brigade de Légion étrangère (13^{ème} DBLE),
- d'un détachement de l'aviation légère de l'armée de Terre (Detalat) qui met en œuvre des hélicoptères super puma ainsi que des gazelle.

Les forces aériennes reposent sur :

- une base aérienne de soutien à vocation interarmées (BSVIA),
- l'escadron de chasse 4/33 « Vexin » composé de 7 mirage 2000 RDI de défense aérienne et de 3 mirage 2000D de bombardement,
- de l'escadron de transport outre-mer 0088 « Djibouti » C 160, de deux hélicoptères PUMA spécialisés dans la mission de recherche et sauvetage des équipages et d'un fenec

Les forces maritimes comptent :

- une base navale qui met en œuvre un remorqueur, un chaland automoteur, un engin de débarquement d'infanterie et de chars (EDIC), et deux chalands de transport de matériel (CTM),
- certains moyens supplémentaires placés sous le contrôle opérationnel du COMFOR de Djibouti stationnent aussi à Djibouti à titre permanent (un commando marine de 80 hommes) ou épisodiquement (un avion de patrouille maritime Atlantique 2). Ces derniers moyens ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des FFDJ stricto sensu.

Le service de santé est essentiellement représenté par le centre hospitalier des armées Bouffard (CHA).

La mission des FFDJ est de contribuer à assurer la sécurité extérieure de la République de Djibouti. Elle est très simplement définie et précisée par le protocole provisoire fixant les conditions de stationnement des forces françaises sur le territoire de la République de Djibouti en date du 27 juin 1977 (jour de l'indépendance du pays) en son article premier.

Ce texte établit ainsi qu'en cas d'agression par une armée étrangère le gouvernement djiboutien pourra demander le soutien des FFDJ. Le protocole institue aussi deux limitations à l'emploi des

FFDJ : elles ne pourront ni participer à des opérations de maintien ou de rétablissement de l'ordre (article 1), c'est-à-dire relevant de la sécurité interne du pays, ni utiliser le territoire de Djibouti comme base ou point d'appui pour une intervention armée contre une tierce puissance (article 10).

La mission des FFDJ consiste donc d'abord à assurer préventivement la sécurité, notamment grâce à un dispositif de renseignement performant, ensuite à maîtriser les crises au plus faible niveau d'intensité en agissant au plus tôt et au plus près, enfin à préparer et assurer la sécurité d'un déploiement d'éventuels renforts. Les FFDJ doivent ainsi être en mesure d'assurer le contrôle et la sécurité : du port international, de l'aéroport, de l'espace aérien, des installations importantes du centre ville. Elles doivent aussi être capables d'assurer la projection d'un bataillon interarmes avec soutien initial à l'extérieur de la République de Djibouti, notamment dans les pays limitrophes et de fournir des renforts (jusqu'à deux compagnies) à la Réunion (4.500 km) ou à Mayotte en cas de besoin. Les FFDJ ont participé et participent encore à des opérations d'observation ou d'interposition en contexte de crise.

2.3. Les accords de défense et de coopération

2.3.1. Les accords de défense

Le cœur des accords de défense est constitué par une intervention dans le domaine militaire : en contrepartie de facilités accordées à la France, comme des bases ou des possibilités d'escale ou de survol, celle-ci s'engage à participer, à des degrés variables, à la politique de défense et de sécurité des États signataires. En vertu de ces accords, les États signataires ont la possibilité de faire appel aux forces françaises pour assurer leur défense

Dans notre zone d'étude deux pays sont concernés par des accords de défense :

- La République de Djibouti (signé le 27 juin 1977⁵⁵),
- la République Islamique des Comores (10 novembre 1978⁵⁶).

2.3.2. Les accords d'assistance et de coopération technique

Ces accords recouvrent des dispositions très variées selon les États mais comprennent en principe trois volets : personnel, formation et soutien logistique. Ils se distinguent en deux catégories :

⁵⁵ Loi du 8 mai 1979

⁵⁶ Loi du 15 avril 1981

- des accords ou conventions d'assistance militaire technique, établis avec des pays qui ne relèvent pas nécessairement du champ historique de la coopération⁵⁷. Par ces accords, la France s'engage, en contrepartie de facilités de stationnement et de transit, à fournir une assistance, notamment pour l'encadrement et l'instruction des forces de l'État signataire ;
- des accords ou conventions de soutien logistique, relatifs à l'entretien et à la fourniture de matériels et d'équipements, ou à la coordination de manœuvres militaires communes.

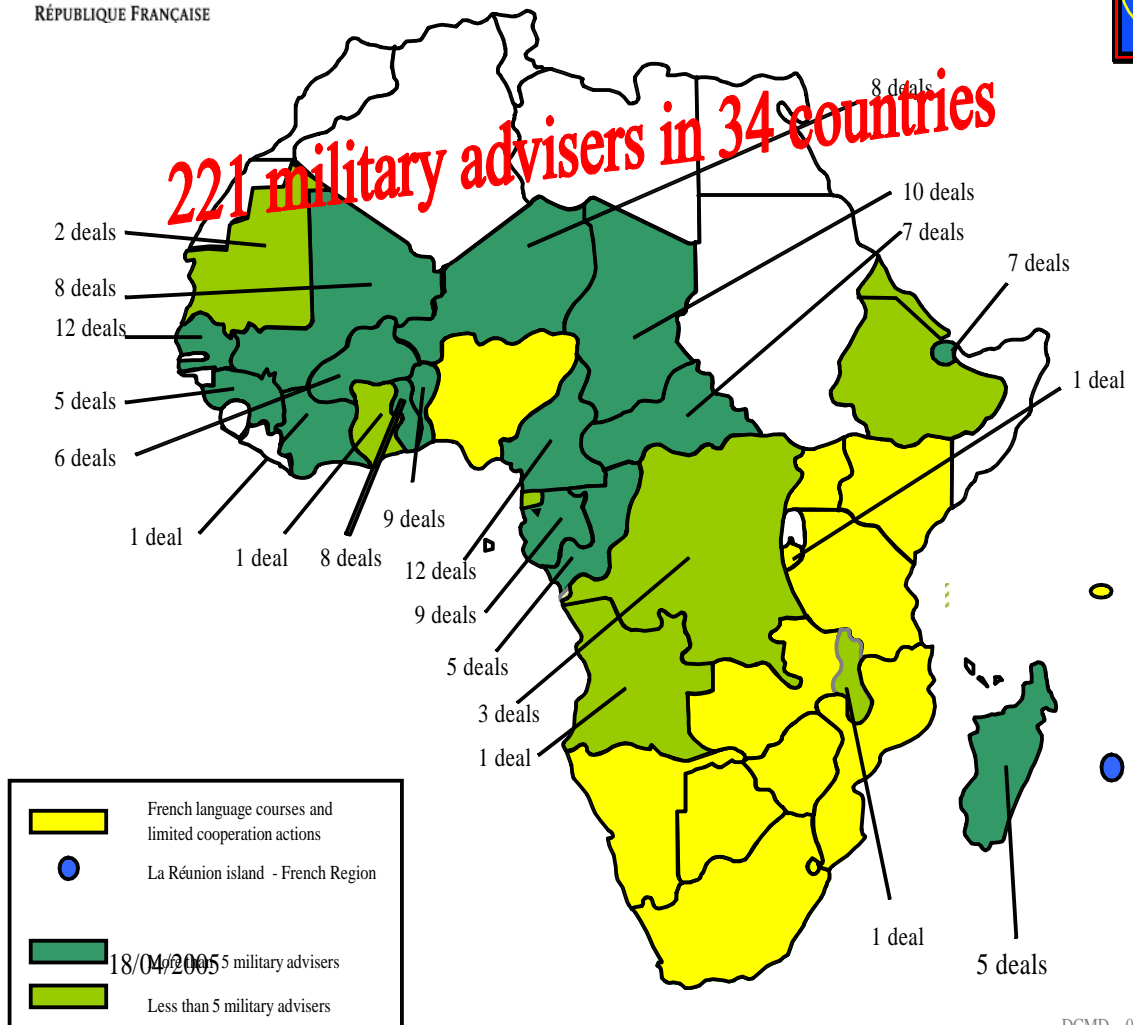
La Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD), née en 1999, est « chargée de l'assistance et de la coopération avec les États étrangers dans le domaine militaire. »

La DCMD propose essentiellement des actions de coopération dans le domaine de la formation :

- accueil de stagiaires militaires étrangers dans les écoles (Institut des hautes études de défense nationale, Collège interarmées de défense, écoles d'officiers...) ou en unité ; La 12^{ème} promotion du CID accueille ainsi pour la première fois un officier Kenyan.
- ou, à l'étranger, par le soutien à la création d'écoles nationale à vocation régionale (ENVR). Ces écoles sont toutes situées en Afrique de l'ouest et ne concernent pas les États de notre zone.

La carte ci-dessous reprend les différents accords de coopération, en Afrique en 2005 :

⁵⁷ Des accords ont ainsi été signés avec le Burundi, le Mozambique, le Rwanda et l'Angola



La vue de cette carte et la liste des différentes écoles à vocation régionale montre que la zone concernée par notre étude est peu active en matière de coopération militaire à l'exception de Madagascar et de Djibouti.

Des formations collectives sont également dispensées par des détachements d'instruction, fournis essentiellement à partir des forces françaises prépositionnées en Afrique. Elles s'exercent dans divers domaines comme le déminage, la gestion des réfugiés, les actions civilo-militaires, etc. On trouve ainsi des détachements d'instruction opérationnelle, technique, de la gendarmerie ou humanitaire. Un DIO a ainsi été déployé au Soudan afin de former des officiers locaux.

2.3.3. le programme RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix)

S'inscrivant totalement dans la politique française de sécurité et de défense en Afrique, le programme RECAMP vise, sous l'égide de l'ONU et en accord avec l'UA, à aider au renforcement des capacités militaires des pays africains afin de leur permettre de mener, s'ils le désirent, des opérations de maintien de la paix sur leur continent. Il contribue également au développement et au renforcement du rôle des organisations sous-régionales africaines en matière de sécurité, dans un climat de confiance mutuelle.

Les exercices

Depuis sa création, le volet entraînement de RECAMP a donné lieu à trois cycles d'exercices multinationaux dont un dans notre zone d'étude :

L'exercice TANZANITE s'est déroulé sur la période de 2000 à 2002, dans le cadre de la SADC, avec seize pays contributeurs et douze pays donateurs. Tous les pays d'Afrique australe de notre zone d'étude ont ainsi participé à cet exercice ainsi que Madagascar.

Le volet équipement

La France prépositionne en Afrique des matériels et des équipements afin de doter des bataillons africains engagés dans des opérations de maintien de la paix, mandatés par l'ONU et en accord avec l'UA. C'est pourquoi dans notre zone un bataillon RECAMP est positionné à Djibouti.

2.4. Les autres forces françaises dans notre zone

2.4.1. ALINDIEN

Placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées, l'amiral commandant la zone maritime de l'océan Indien (ALINDIEN) est embarqué, à la tête d'un état-major interarmées, à bord d'un bâtiment de commandement ravitailleur.

ALINDIEN exerce le contrôle opérationnel des forces aéronavales en océan Indien, à l'exclusion de celles opérant dans la zone de responsabilité du COMSUP la Réunion (FAZSOI). Il inscrit son action dans un cadre global au travers de trois dimensions :

- Il est le représentant personnel du chef d'état-major des armées dans la région.
- Il commande la zone maritime de l'océan Indien.
- Il est l'ambassadeur "militaire" et itinérant des actions de coopération.

Le fait d'être embarqué avec son état-major facilite la connaissance du théâtre et l'entretien du dialogue vis à vis des nombreux pays riverains avec qui la France a des relations.

ALINDIEN a dirigé dernièrement l'opération Béryx, réponse militaire française au tsunami de décembre 2004.

2.4.2. La Task Force 150

Dans le dispositif Enduring Freedom, la Task Force 150 est une force maritime affectée à la surveillance et au contrôle de la navigation commerciale ainsi qu'à la lutte globale contre le terrorisme international et les trafics illicites dans le nord de l'océan Indien. Le 1er mai 2004, la TF 150 a pris en compte la zone et les bâtiments de la TF151, c'est-à-dire la mer d'Arabie et l'entrée du golfe Persique.

La Task Force 150 réalise des missions de :

- Contrôle des espaces aéro-maritimes de la zone d'action (mer Rouge, mer d'Oman, mer d'Arabie, Golfe arabo-persique).
- Interdiction d'exfiltration de terroristes de la zone Afghanistan vers la péninsule arabique ou la corne de l'Afrique.
- Lutte contre les trafics illicites.
- Lutte contre la piraterie et le brigandage.

Au 1er novembre 2004, la TF 150, sous commandement britannique depuis le 19 septembre 2004, est composée de 6 navires appartenant à 5 pays. L'Allemagne, les Etats-Unis, l'Italie, le Pakistan participe avec 1 frégate chacun et la France avec la frégate Surcouf et l'avisos Cdt Ducuing. Depuis février 2003, la TF 150 intègre l'Euromarfor, force européenne non permanente et pré structurée, composée au 1er novembre 2004 de la frégate italienne Zeffiro et de la frégate Surcouf. La FNFA (force navale franco allemande) fut un temps intégrée à cette TF 150.

Par ailleurs, la France, qui au titre de l'Euromarfor assure le commandement du groupe (Comgrueuromarfor), avait aussi pris le commandement de la TF 150 du 29 septembre 2003 au 29 janvier 2004 (état-major à bord de la frégate Tourville), puis du 1er juin au 19 septembre 2004 (état-major à bord de la frégate de Grasse).

2.4.3. Les attachés de défense

Les attachés de défense, représentent le chef d'état-major des armées et assurent la fonction de conseiller militaire de l'ambassadeur. Ils assurent une mission essentielle de coopération et de recueil du renseignement dans notre zone.

En conclusion il est indéniable qu'il existe une disproportion flagrante entre la présence militaire française dans notre zone d'étude et le reste de l'Afrique notamment. Cet état de fait, héritage de l'histoire, pourrait cependant s'équilibrer par des actions concrètes vers des pays demandeurs à l'image de l'Ethiopie et de l'Erythrée par exemple. La France dispose pour cela des outils nécessaires.

2.5. Evolution du dispositif français

L'état de la présence militaire française, précédemment décrit, est déjà le fruit d'une évolution importante entamée vers la fin des années 90, sous l'impulsion de trois idées principales⁵⁸ :

- la France ne sera plus le gendarme de l'Afrique et n'interviendra donc plus isolément sauf dans le cadre de mise en danger de nos ressortissants ;
- la France aidera l'Afrique à prendre en compte de manière beaucoup plus importante et visible ses problèmes de sécurité ;
- la France appliquera cette politique à l'ensemble du continent africain et non pas au seul champ francophone.

Le concept RECAMP a ainsi été défini pour répondre à ces nouvelles orientations. Depuis bientôt dix ans, les premiers retours d'expériences et la prise en compte de ce concept par les Africains eux-mêmes (concept des forces en attente), militent pour une poursuite des évolutions. En effet, les contacts fructueux établis entre militaires français et africains, lors d'exercices majeurs de type TANZANITE 2002, ne purent être pérennisés faute de structures permanentes adaptées. Or ce type de contacts n'ont pas d'autre équivalent et représente donc une possibilité de dialogue, particulièrement précieuse. Cette connaissance mutuelle, entre militaires français et militaires africains, mais surtout entre africains eux-mêmes, est essentielle à la prévention des crises ou au moins à leur résolution.

⁵⁸ Fiche du général de division de Saqui de Sannes chargé de mission auprès du major général de l'EMA.

Dans ce cadre, « le projet de Saqui »⁵⁹ vise à apporter une réponse plus cohérente et plus performante en modifiant l'organisation de nos forces prépositionnées.

« L'idée centrale est de proposer un dispositif homogène s'appuyant sur les organisations sous-régionales. Chacune des quatre aurait un officier général comme correspondant militaire et pourrait s'appuyer, en terme de formation et d'entraînement, sur un état-major interarmées et un centre d'aguerrissement outre-mer... ».

Déclinée sur notre zone d'intérêt, cette idée ne bouleverse pas l'organisation existante :

- le COMFOR de Djibouti et l'EMIA FFDJ feraient de l'IGAD, leur correspondant ;
- le COMSUP de la Réunion et l'EMIA FAZSOI feraient de la SADC, leur correspondant.

En revanche, comme sur toute l'Afrique, trois niveaux de coopération seront officialisés :

- niveau des officiers généraux : les chefs d'états-majors des armées de la sous région et le général français pourront entretenir des contacts ;
- niveau des états-majors : les états-majors de forces permanentes (ou occasionnelles) africaines seront entraînés par les EMIA français ;
- niveau de la troupe : des échanges entre forces pourront avoir lieu et les troupes africaines de maintien de la paix pourront être instruites et entraînées, au sein des forces françaises, dans les centres d'aguerrissement.

En outre, ce projet propose dans chaque EMIA :

- un poste d'officier de liaison à la force militaire de la sous région ;
- deux ou trois postes à des officiers européens (pays anciennement présents ou donateurs dans le cadre du concept RECAMP)
- un poste d'officier de liaison de coopération à un officier de la DCMD afin de coordonner les actions.

Les conséquences de ce nouveau dispositif devraient être sans commune mesure avec le faible bouleversement occasionné par sa mise en place. En effet, le rapport coût efficacité de ces échanges sera extrêmement favorable. S'appuyant sur les forces prépositionnées (dont les moyens de transport), le coût sera réduit au minimum. En revanche, le bénéfice d'une acculturation suivie et d'une connaissance mutuelle approfondie et progressive, sera assuré tant pour la partie africaine que française.

⁵⁹ Ce projet a obtenu l'approbation du ministre de la défense et devrait être officialisé en conseil de défense avant l'été.

Ainsi, ce projet, par son efficacité en matière de prévention des crises, sert les intérêts français. Il souligne de plus, l'avantage du concept de prépositionnement et l'attachement que la France lui porte. Dans ce sens, il précise une direction à prendre compte. Est-il pour autant, la seule réponse à l'horizon 2015 ?

3. L'implication des principaux grands acteurs militaires

A l'horizon 2015, dans la zone étudiée, l'évolution de la présence militaire et de la coopération doit également tenir compte des dispositifs mis en œuvre par les principaux grands acteurs militaires des régions concernées, à savoir les Etats-Unis, l'Union Africaine et le Royaume-Uni.

3.1. Les Etats-Unis

Les Etats-Unis favorisent le développement des capacités militaires africaines par quatre vecteurs différents.

Tout d'abord, les Etats-Unis ont établi des partenariats bilatéraux et multilatéraux destinés à préparer les forces africaines à faire face aux exigences des opérations de maintien de la paix. Ceux-ci se traduisent notamment par de nombreux exercices montés avec en particulier l'Union africaine.

Deuxièmement, ils contribuent à la progression du niveau des armées africaines par l'intermédiaire du fonds d'entraînement et d'éducation militaire internationale. En 2004, ils ont dépensé 1 million de dollars pour le Yémen et 2.6 millions de dollars pour les pays de l'Afrique de l'Est, notamment l'Ethiopie, l'Erythrée, le Kenya, la Tanzanie et Madagascar. En majeure partie, cet argent a servi d'une part à instruire des officiers dans les écoles militaires américaines, d'autre part à assurer, dans chaque pays concerné, des formations spécifiques comme, entre autres, le perfectionnement d'unités élémentaires d'infanterie, de spécialistes des transmissions et de la médecine de combat ou encore l'apprentissage de la langue anglaise.

Troisièmement, les Etats-Unis participent financièrement à la remise à niveau des matériels des différentes armées. Alors que ces fonds étaient historiquement prévus pour contenir l'influence soviétique, ils visent dorénavant à équiper les forces militaires africaines dans l'optique de la lutte contre le terrorisme. Le but affiché est de permettre à ces pays de combattre efficacement les

groupes terroristes internes, sans que la présence américaine soit trop importante. En 2004, Djibouti a reçu 5 millions de dollars, le Kenya 6 millions de dollars, l’Ethiopie 2.4 millions de dollars, l’Erythrée 0.5 millions de dollars et le Yémen 14.9 millions de dollars. Par exemple, des uniformes, des gilets pare-balles, des camions, des matériels du génie et des transmissions ont ainsi pu être achetés.

Enfin, dans le cadre du mode d’action choisi par le Combined Joint Task Force – Horn of Africa, principalement axé sur les actions civilo-militaires, chaque pays de la Corne de l’Afrique fait l’objet d’une planification pluriannuelle visant à restaurer les capacités de chaque Etat à lutter contre le terrorisme. Par exemple, les domaines concernés pour Djibouti sont la surveillance des frontières, le contrôle des approches maritimes, les actions civilo-militaires et le renseignement.

3.2. L’Union africaine

Lors du lancement de l’Union africaine (U.A.) le 8 juillet 2002 à Durban, est née l’idée d’une politique de défense et de sécurité commune qui, finalement, sera approuvée le 28 février 2004 lors du sommet extraordinaire de Syrte. Son application est confiée à une structure ad hoc : le conseil de paix et de sécurité.

Fort de ce nouvel outil, l’U.A. peut répondre aux principes de son Acte constitutif relatifs au "respect de la souveraineté et de l’intégrité territoriale des Etats membres", à "la non ingérence d’un Etat membre dans les affaires intérieures d’un autre Etat membre" et au "respect des frontières existant au moment de l’accession à l’indépendance". En outre, de nouveaux principes apparaissent pour la première fois tels que "la réaction rapide pour maîtriser les situations de crise avant qu’elle se transforment en conflit ouvert" et le "respect de l’état de droit, des droits fondamentaux de l’homme et des libertés, le caractère sacré de la vie humaine, ainsi que le droit international humanitaire". En conséquence, l’Union s’attribue le droit d’intervenir dans un Etat membre "dans certaines circonstances graves, à savoir les crimes de guerre, le génocide, les crimes contre l’humanité".

Pour atteindre ses objectifs, l’U.A. doit être dotée, d’ici 2010, d’une force africaine d’intervention composée de 15000 hommes qui resteront stationnés dans leur pays respectifs mais seront mobilisables à tout moment. Cette force sera appelée à assumer des missions de maintien, de prévention ou de consolidation de la paix, d’assistance humanitaire ainsi que des actions visant à faire face aux catastrophes naturelles.

Actuellement, des forces en attente au niveau de toutes les organisations sous-régionales sont en phase de montée en puissance. Dans ce contexte, La CEDEAO est en pointe. En effet, en juin 2004, à Abuja, a été approuvé la création d’une force de 6500 hommes qui pourra être déployée

immédiatement dans la région en cas de crise. Cette force doit comprendre un contingent rapide de 1500 hommes, appelé corps expéditionnaire de la CEDEAO, appuyé par un groupe complémentaire de 3500 soldats, les 1500 autres constituant une force de réserve. Elle aura la capacité d'intervenir en 30 jours sachant que l'intégralité de la force pourra non seulement être opérationnelle en 90 jours, mais également autonome durant 90 jours.

Par ailleurs, la SADC a approuvé un pacte de défense mutuelle qui reste cependant à finaliser. Concernant la CEEAC (communauté économique des états d'Afrique centrale), il existe un projet de mise en place d'une force régionale d'environ 2400 hommes.

3.3. Le Royaume Uni

Le Royaume Uni intervient, au sein de la zone étudiée, dans trois domaines différents : le soutien aux missions africaines de maintien de la paix, la formation aux opérations de soutien de la paix et la reconstruction des institutions africaines.

Outre la somme de 3.7 millions de livres octroyés en 2003 directement au Mozambique dans le cadre de la mission africaine au Burundi, un contingent de sept militaires est déployé au Kenya, à l'école d'état-major et au centre de formation de soutien de la paix, afin d'améliorer les capacités opérationnelles de soutien de la paix de ce pays mais également des autres nations de l'Afrique de l'Est. Environ 700 stagiaires sont ainsi formés chaque année.

Egalement, dans le cadre de la création de la brigade « en attente » de l'Afrique de l'Est, une équipe britannique, déplacée à Nairobi, conseille les africains en matière de planification.

4. Ce que nous devons faire :

Compte tenu d'une part de nos actions militaires présentes et leurs évolutions programmées, d'autre part de l'activité militaire des grands acteurs internationaux, le groupe de travail propose une série de mesures, destinées à promouvoir les intérêts décrits précédemment, dans l'optique suivante :

La France doit être le fer de lance de l'action militaire internationale en Afrique et dans notre zone en particulier.

Cet objectif se décline en trois volets de propositions :

- la France doit étendre sa présence sur l'Afrique anglophone (action de la France seule);
- la France doit être le leader de l'action militaire européenne dans la zone, c'est-à-dire, favoriser le développement de la PESD, intéresser l'Europe à l'Afrique et faire partager notre modèle de pré positionnement (action de la France au sein de l'Europe) ;
- la France doit s'imposer comme un partenaire important des grands acteurs de la zone, c'est-à-dire développer sa coopération avec l'Union Africaine, les Etats-Unis et l'ONU (action de la France avec les autres).

Il faut tout d'abord remarquer que l'évolution décrite précédemment dans le projet de Saqui, s'intègre parfaitement dans la poursuite de l'objectif préconisé par le groupe de travail. C'est pourquoi nombre de propositions peuvent s'appuyer, dans leur réalisation, sur la mise en place de cette nouvelle organisation des forces prépositionnées.

La deuxième remarque concerne le modèle français du prépositionnement, clé de voûte des propositions. Ce modèle ne s'est pas imposé comme un axiome de notre réflexion. Prenant en compte l'existant, le groupe a réaffirmé ce choix où les avantages dominant largement tout au long des dix ans de l'horizon de notre étude.

Enfin, toutes les propositions s'incarnent effectivement dans cet horizon. Pour autant, la plupart d'entre elles fixent des orientations dont les réalisations déborderont largement l'échéance de 2015.

4.1. Création d'une base européenne prépositionnée au Kenya

Sur le modèle de la base prépositionnée française, il s'agit de créer une base interarmées européenne prépositionnée au Kenya.

Cette proposition phare concourt de façon majeure à la poursuite de l'objectif principal.

- Elle ouvre la voie à une pénétration française en Afrique anglophone, en direction de l'Afrique du Sud, sur le plan militaire et sur le plan économique.
- Elle ancre notre prépositionnement sur Djibouti mais aussi sur toute l'Afrique, en partageant ce modèle, en montrant ses avantages et en lui donnant une couleur multinationale (mais aussi par un signal fort à Djibouti d'une solution de rechange).
- Elle implique l'Union européenne dans le problème africain et place la France comme leader de l'Europe sur ce continent.
- Elle favorise la place essentielle de la France dans la PESD , en lui ouvrant un vaste champ d'application.
- Elle renforce, notre lutte contre le terrorisme et ainsi la coopération avec les Etats-Unis.
- Elle favorise notre place d'interlocuteur privilégié avec l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

Cette proposition n'a pas à aboutir d'ici à 2015. En revanche, les premiers pas peuvent être posés dans les dix années à venir, en s'appuyant sur des conditions actuelles très favorables :

- La Grande-Bretagne dispose au Kenya d'un camp d'entraînement pour son infanterie. Pollué par plus de quarante années d'activités militaires, une mission de dépollution peut accompagner initialement l'installation.
- La proximité de la base de Djibouti permet d'assurer aisément un harpon préparant une montée en puissance et permet le soutien logistique initial.
- Le Kenya offre une nouvelle approche du non-Etat somalien.
- Il existe une demande de formation des troupes africaines de maintien de la paix en particulier au Kenya, gros fournisseur de troupe pour l'ONU.
- Il existe, pour des raisons d'efficacité opérationnelle une demande d'apprentissage de la langue française pour les contingents le plus souvent engagés en Afrique francophone.
- La commission Blair pour l'Afrique préconise de placer l'Afrique en haut de la liste des priorités des Groupements tactiques 1500. Cette base européenne pourrait constituer une étape de la préparation opérationnelle de ces groupements par une acculturation et des exercices de type Recamp.

- La base pourrait, selon le modèle français, accueillir à la fois des troupes en mission de Courte Durée et des troupes en séjour.
- L'Union africaine disposerait d'un interlocuteur militaire de son niveau (réserve stratégique).

4.2. Elargissement des missions des forces prépositionnées à Djibouti

Les forces françaises à Djibouti (FFDJ) occupent une place centrale privilégiée au sein de la région de la Corne de l'Afrique. Positionnées à proximité de l'Ethiopie, de l'Erythrée elles se trouvent extrêmement bien placées pour renforcer la coopération militaire de la France vers des pays qui traditionnellement ne font pas partie des pays avec lesquels elle a l'habitude de coopérer.

L'Ethiopie en premier lieu est le géant de la région dont l'influence ne cesse de s'accroître. Elle possède une armée extrêmement forte qui vient de connaître un conflit particulièrement violent avec l'armée érythréenne. Or l'armée éthiopienne est partiellement désœuvrée. L'action que pourraient mener les FFDJ comporterait alors plusieurs volets axés principalement vers la formation:

- formation des troupes éthiopiennes en vue de les utiliser dans le cadre des bataillons RECAMP,
- formation au déminage : les deux anciens belligérants doivent en effet aider la mission des Nations Unies chargée des opérations de déminage, l'UNMACC, à répertorier les zones minées. Il semblerait qu'il y ait 117 champs de mines identifiés en Erythrée et 30 en Ethiopie. L'UNMACC procède également à la formation des personnels.

Les coopérations bilatérales pourraient également être renforcées par le biais d'exercices menés en commun avec les forces djiboutiennes.

L'Erythrée si elle présente un intérêt moindre comparée à l'Ethiopie est demandeuse en matière de coopération militaire et de renseignement. Subissant de plein fouet les effets de la présence de mines dans sa zone l'armée érythréenne pourrait également bénéficier de l'appui des FFDJ en matière de formation.

Le Soudan souhaite également recevoir l'appui des forces françaises en matière d'instruction de ses militaires. Un DIO en provenance de Djibouti a notamment participé à la formation d'officiers locaux. Ce genre d'action devrait être pérennisé dans l'avenir pour contribuer à renforcer la présence française dans cette région.

Au bilan il conviendrait d'accroître les possibilités de coopération des FFDJ vers les pays riverains afin de tisser des liens vers des pays demandeurs et hors de notre zone traditionnelle

d'influence (l'élargissement des missions à la lutte contre le terrorisme est mentionné dans une autre proposition)

4.3. Redéploiement de notre politique de coopération

Parallèlement aux missions qui pourraient être dévolues aux missions des FFDJ une ouverture nouvelle de la politique de coopération de la France s'impose. En effet comme il a été vu précédemment les pays de la Corne de l'Afrique (à l'exception de Djibouti) ne bénéficient pas d'accords de coopération particulièrement importants. L'Ethiopie notamment compte tenu de son importance dans notre zone mérite particulièrement une politique de coopération plus affirmée.

De même la carte des accords de coopération montre de façon flagrante l'absence de politique de coopération de la France vers les pays d'Afrique australe et en particulier vers l'Afrique du Sud. L'importance politique, militaire et économique de ce pays n'est plus à démontrer et la France doit s'attacher à tisser des liens forts avec cet Etat. En effet alors que des pays comme Madagascar ont plus de cinq accords de coopération avec la France en 2005 l'Afrique du Sud n'en a aucun. Or ce pays démontre une volonté affirmée de coopération avec l'Europe comme le montre l'achat de matériels militaires de pointe européens : Avion de chasse suédois Gripen, avion de transport européen A400M⁶⁰ Cette coopération pourrait donc connaître un véritable départ sur la base de matériels modernes communs aux deux armées.

Les îles de l'océan Indien, Maurice et les Seychelles, se trouvent dans des situations où une instabilité pourrait apparaître sous la conjonction de différents facteurs. Elles subissent en outre une influence certaine de l'Inde qui cherche à s'affirmer comme une véritable grande puissance à la fois sur le plan régional et international. Afin de pérenniser et renforcer les actions menées par les FAZSOI, basées sur l'île de la Réunion, une coopération militaire vers ces pays paraît indispensable. Cette coopération devrait par la même occasion permettre à la France de stabiliser ses relations avec ces Etats avec lesquels des litiges territoriaux existent toujours.

La France doit développer sa politique de coopération militaire vers des Etats hors de sa zone d'influence traditionnelle. Les états prioritaires vers lesquels il faut se tourner sont l'Ethiopie et l'Afrique du Sud. Enfin les îles de l'océan Indien comme Maurice et les Seychelles ne doivent pas être négligées.

⁶⁰ Pour l'A400M l'Afrique du Sud a signé une lettre d'intention (LOI) avec le consortium Airbus pour l'acquisition d'un certain nombre d'appareils A400M

4.4. Le renforcement des coopérations des FAZSOI dans l'océan Indien

Comme il a été abordé précédemment pour les Seychelles et Maurice les îles de l'océan Indien sont susceptibles de connaître des bouleversements qui pourraient conduire à une instabilité potentielle source de menaces pour les territoires français de la région. La situation des Comores en particulier est potentiellement dangereuse et l'île de Mayotte en subit les conséquences. Aussi les différents exercices menés par les FAZSOI avec les Seychelles et Maurice doivent être pérennisés car ils peuvent permettre à ces états de développer leurs forces armées et par là renforcer leur stabilité face aux menaces qu'ils pourraient être amenés à rencontrer. La collaboration avec Madagascar doit également se poursuivre afin de montrer à ce pays que la France continue à être un partenaire privilégié malgré le changement récent de régime.

L'action des FAZSOI dans la zone doit se renforcer à travers une politique de coopération et d'exercices en commun plus active et notamment vers des pays comme les Seychelles et Maurice.

4.5. La coopération avec les Etats-Unis doit s'accroître dans la Corne de l'Afrique

L'évolution de la Corne de l'Afrique montre que certains pays de cette région peuvent constituer des bases arrière du terrorisme en raison de leur état de déliquescence comme c'est le cas en Somalie ou au Soudan. La région est ainsi devenue une priorité pour les grandes puissances et en particulier pour les Etats-Unis. Ces derniers ont ainsi déployé des forces sur le territoire de Djibouti et mené des actions de coopération avancées vers l'Ethiopie qui leur sert de base dans leur lutte antiterroriste. Les Etats-Unis ont déjà mené des actions de rétorsion contre les bases d'entraînement et les axes de déplacement. Dans ce cadre il est important que les forces françaises et en particulier les FFDJ coopèrent de façon beaucoup plus intensive avec les Etats-Unis afin de s'investir pleinement dans cette lutte. En matière de renseignement les lacunes sont importantes et la coopération avec les Etats-Unis est indispensable. Les forces françaises ne doivent pas se limiter au seul territoire djiboutien mais ouvrir leurs perspectives vers les autres Etats de la région. Le renseignement étant un des fondements de la lutte antiterroriste les forces françaises ne peuvent se permettre de ne pas coopérer avec les forces américaines présentes dans la région.

La coopération avec les Etats-Unis est indispensable dans le cadre de la lutte antiterroriste dans la région de la Corne de l'Afrique. La France, notamment en matière de renseignement, se doit de travailler en étroite collaboration avec les Etats-Unis qui mènent une politique active dans la région.

4.6. L'ouverture de nos bases aux autres pays européens

A l'image de la présence limitée et non permanente de forces allemandes à Djibouti la France doit permettre l'ouverture de nos bases aux autres états européens afin de les impliquer de façon plus étroite à la résolution des problèmes qui concernent notre zone d'étude. Le développement d'une politique européenne de défense et de sécurité conduit inéluctablement à l'établissement de coopérations européennes. Le concept RECAMP peut par exemple servir de base au développement d'une telle coopération : la France doit en effet convaincre ses partenaires européens de s'investir plus profondément dans l'émergence de forces africaines de maintien de la paix, gages d'un continent pacifié. L'augmentation du nombre de pays européens donateurs permettrait notamment d'associer au concept RECAMP des pays africains qui jusque là n'en faisaient pas parties. C'est le cas de l'Ethiopie comme cela a été abordé précédemment.

Néanmoins cette coopération européenne ne doit pas se limiter au seul cadre du programme RECAMP mais peut connaître des ouvertures en matière de lutte antiterroriste, d'actions humanitaires et d'actions civilo-militaires. La position privilégiée de Djibouti pourrait servir de base arrière à l'établissement d'une force civilo-militaire d'aide à la reconstruction d'un pays en état de délabrement total comme la Somalie mais dont les signes de rétablissement commencent à émerger.

La France doit ouvrir ses bases et notamment Djibouti aux autres pays européens afin de les associer à la résolution des crises dans notre zone d'étude et permettre par là le développement d'une politique européenne de sécurité et de défense.

4.7. Coopération accrue avec l'Afrique du Sud dans le cadre des zones économiques exclusives

L'Afrique du Sud possède comme la France des zones économiques exclusives importantes mais ne dispose pas d'une marine suffisamment importante pour en assurer la surveillance. C'est le cas notamment des îles du Prince Edouard et Marion situées à proximité des îles Kerguelen. C'est pourquoi la France pourrait dans le cadre d'une coopération bilatérale proposer une approche commune de la gestion de ces régions halieutiques importantes pour les deux pays. L'Afrique du

Sud semble marquer un intérêt certain pour une telle coopération qui ouvrirait de nouvelles perspectives aux relations militaires entre les deux pays.

L'Afrique du Sud marque un intérêt nouveau pour la gestion de ses ressources halieutiques. La proximité de ZEE françaises et Sud africaines pourrait constituer la base d'une relation bilatérale dans le domaine maritime.

4.8. Déploiement permanent d'un sous marin nucléaire d'attaque dans l'Océan Indien

Afin de marquer les intérêts de puissance de la France dans notre zone d'étude il conviendrait de permettre le déploiement permanent d'un sous marin nucléaire d'attaque dans l'océan Indien. Cette présence permettrait de renforcer nos capacités de renseignement et renforcerait par là même notre crédibilité et notre statut de grande puissance présente dans l'océan Indien.

Elle faciliterait aussi la coopération avec les Etats-Unis : la fourniture d'un capital ship comme un porte-avions ou un SNA montre à la puissance dominante de la région que la France sait mettre des moyens, donc s'intéresse réellement à la zone. Elle permet alors d'ouvrir les portes du renseignement US, et de participer aux opérations sous-marines US, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

4.9. Formation à la sécurité intérieure

Les pays de notre zone d'étude quelques soient leur importance connaissent tous d'importants problèmes de sécurité intérieure liés au développement de trafics en tout genre, de la criminalité, du terrorisme....Aussi leur intérêt pour la formation de leurs forces de sécurité intérieure est très important. Dans ce cadre la gendarmerie nationale pourrait favoriser la politique de coopération en intégrant les forces prépositionnées.

Annexe 1 : biographies

Biographie du Colonel Arnaud Rives

Né le 28 janvier 1955 à Nantes.

Marié, père de trois enfants.

Grades successifs

1978 :	sous-lieutenant	1988 :	chef de bataillon
1979 :	lieutenant	1992 :	lieutenant-colonel
1983 :	capitaine	1997 :	colonel

Opérations et séjours à l'étranger

1980 - 1985 - 1986 :	Gabon, Tchad, République centrafricaine ;
1999 - 2000 :	Bosnie-Herzégovine.
1982 à 1984 :	Zaïre;
1986 à 1988 :	République de Côte d'Ivoire (RCI).

Déroulement carrière

1976-1978 :	ESM de Saint-Cyr, promotion « Capitaine de Cathelineau » choix des Troupes de marine puis Ecole d'application à Saumur.
1979-1982 :	Régiment d'infanterie-chars de marine (RICM) à Vannes, chef de peloton blindé.
1982-1984 :	Ecole de formation et d'application des troupes blindées (EFATBL) à M'Banza Ngungu (Zaïre), commandant d'unité blindée en assistance militaire technique.
1984-1986 :	RICM à Vannes, officier adjoint en unité de combat.
1986-1988 :	43 ^{ème} Bataillon d'infanterie de marine (BIMa) à Abidjan (RCI), commandant d'unité blindée.
1988-1991 :	Etat-major de la 91 ^{ème} Division d'infanterie de marine à Nantes, bureau emploi et bureau budget.
1991-1993 :	105 ^{ème} promotion de l'Ecole supérieure de guerre (19 ^{ème} promotion de l'ESGI) et cours supérieur interarmées.
1993-1995 :	Ecole d'application de l'arme blindée-cavalerie à Saumur, commandant de la division d'application des sous-lieutenants.
1995-1998 :	Etat-major de l'année de terre à Paris, bureau planification-finances, officier chargé d'études.
1998-2000 :	RICM à Poitiers, chef de corps et commandant du groupement tactique français à Sarajevo.
2000-2003 :	Inspection générale des armées à Paris, officier chargé d'études puis chef d'état-major.
2003 :	CHEM et IHEDN Paris,
2004 :	DAS

CDT AL SHAHWANI : Armée de l'air qatarie, il est ingénieur électronique (Etats-Unis 1990). Il a effectué dans la maintenance de la défense arienne depuis 1991. De 1998 à 2003 il a servi comme chef d'escadrille de la maintenance de les systèmes défenses ariennes (sol-air) et il est depuis 2003 affecter comme wing commander adjoint. Il a suivi des stages à Qatar, aux Etats-Unis, en France et en Inde.

CC ALZUYETA : Issu de la promotion 1989 de l'Ecole navale, il a servi en océan Indien à bord de l'avis-escorte Commandant Bory, puis a entamé une carrière de sous-marinier. Il a participé à plusieurs missions de sûreté et de renseignement en Atlantique et en Méditerranée à bord de différents SNA. Il a renoué avec la surface par deux fois, à bord du porte-avions Foch durant la guerre du Kosovo, puis comme commandant du patrouilleur « La Gracieuse » en Guyane française. En 2004, il a participé en tant que commandant en second du SNA Améthyste à la mission Agapanthe et à l'opération Héraclès Air Indien en océan Indien. A l'issue du CID, il sera affecté comme instructeur à l'Ecole de navigation sous-marine, puis prendra à l'été 2006 le commandement d'un SNA.

CE DESCoux : A l'issue de l'école de sous-officier de gendarmerie de Montluçon, il rejoint l'escadron 7/22 de gendarmerie mobile à Antibes en 1984. De 1989 à 1992 il effectue une formation d'élève officier à l'école des officiers de la gendarmerie nationale à Melun. En 1992, il intègre l'escadron 25/6 de gendarmerie mobile à Digne les bains. Dès lors, il sert successivement, jusqu'en 2004 comme, commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Hérault, commandant de la compagnie de gendarmerie de Koné en Nouvelle-Calédonie, chef de la section réglementation du bureau de la sécurité routière à la direction générale de la gendarmerie nationale.

COL GUINDO : Sortant de l'Ecole militaire Interarmes du Mali promotion 1975-78 comme officier d'infanterie a été affecté successivement aux postes de commandement d'unités d'infanterie légère et méhariste, puis commandant de bataillon mixte, commandant de région militaire, gouverneur de région (fonction administrative civile) et chef d'état major particulier adjoint. Observateur militaire des Nations Unies, MINUAR (Rwanda).

CC HAHR : A l'issue de l'Ecole Navale des élèves officiers en Suède, il suit successivement les cours de l'Ecole de pilotage de l'armée de l'air à Ljungbyhed puis ceux de l'Ecole de pilotage d'hélicoptère à Göteborg. Pilote de Bell 206 en 1986, il vole sur CH-46 Sea Knight depuis 1989. Il sert successivement, jusqu'en 2004, comme pilote d'hélicoptère, pilote commandant de bord, commandant en second d'un escadron, chef d'escadron et enfin chargé des activités d'hélicoptères à la section sécurité aérienne suédoise de l'état-major des armées. A l'issue du CID, il occupera le poste d'attaché de défense adjoint, près l'ambassade de Suède à Paris.

CBA LARDET : A l'issue de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr en 1992, il effectue une année d'école d'application à Montpellier. En 1993, il choisit le 2^{ème} Régiment Etranger de Parachutistes et occupera successivement les fonctions de chef de section, officier adjoint, adjoint au chef du BGRH, commandant d'unité puis officier opération. Au cours de ces huit années à Calvi, il effectue huit missions de courte durée dont sept en Afrique (Djibouti, RCA, Gabon, Congo, Togo). En 2001, il rejoint l'Ecole d'Application de l'Infanterie où il sert comme instructeur à la Division d'Application puis à la Division des Formation des Commandants d'Unité. Avant de rejoindre le CID, il suit le Cours Supérieur d'Etat Major en 2004.

CE LAVERGNE : A l'issue de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr en 1991, il effectue une année de formation complémentaire à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun avant de rejoindre l'escadron de gendarmerie mobile de Châteauroux. En 1993, il intègre l'escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale (EPIGN) où il passe quatre années au cours desquelles il réalise notamment des séjours en Afrique (Zaïre, Rwanda, Algérie). De 1997 à 2000, il commande la compagnie de gendarmerie départementale de Libourne avant de prendre la tête de l'EPIGN pendant quatre années. Durant cette période, il conduit des missions entre autres en Algérie et aux Comores.

CDT QUIRK : Armée de terre américaine, il est diplômé de l'Université de Kentucky (1992). Après huit ans d'affectations aux Etats-Unis et en Europe, dans les unités de l'Infanterie hélicoptères (101st Airborne Division) et du renseignement tactique (66th Military Intelligence), il s'est orienté vers l'emploi d'officier spécialiste régional (Foreign Area Officer). En 2004, il a effectué un stage au Institut de Langue Arabe de la Ministère d'Etat Américaine, en Tunisie. A l'issue du CID, il suivra une scolarité un Masters degree à l'Université Johns Hopkins à Washington DC.

LCL THAMMACHAT : Armée de terre thaïlandaise, cadet de l'académie royale militaire de Chulachomkiao obtenu une place pour effectuer une formation militaire initiale en France. En sortant de l'Ecole Militaire Interarmes en 1989 (promotion Capitaine LEGRAND), il effectue une formation supérieure et obtient le diplôme d'ingénieur (option «électronique et informatique») de l'Ecole Supérieure de l'Electronique de l'armée de terre à Rennes (1990-1992). Il sert en entrant en Thaïlande comme instructeur au sien du Département d'Electricité, Académie Royale Militaire de Chulachomkiao (1992-2000). En 2001, il effectue un stage au Collège de Commandement et d'Etat major de l'armée de terre, puis il est affecté au même collège comme instructeur et officier de planification de l'enseignement et de système informatique.

CDT THOMAS : A l'issu de l'Ecole de l'Air, il effectue une formation à l'Ecole de l'aviation de transport à Avord. Il devient alors pilote transport de C-130 Hercules à Orléans. Dès lors, il sert successivement, jusqu'en 2004, comme pilote, commandant de bord et instructeur en escadron, chef de la section transmissions guerre électronique, chef de la section activité aérienne, chef du groupement de transport de l'opération épervier à N'djamena (Tchad 1999), chef du détachement français lors de l'exercice « cooperative key » en Roumanie (2001) et enfin comme officier rédacteur au Bureau de l'organisation et des ressources humaines, division études générales de l'état-major de l'armée de l'air à Paris.

Annexe 2 : Sources et liste de références

1 . Ouvrages

- Hervé Coutau-Bégarie : Géostratégie de l'océan Indien, Economica, 1993.
- Pascal Boniface : L'année stratégique 2005.
- Collectif : L'état du monde 2005.
- Thierry de Montbrial : Ramsès 2005.
- Pascal Chaigneau : Enjeux diplomatiques et stratégie.
- R. Delcorde : Jeu grandes puissances dans l'océan Indien.
- Hélène Mazeran : Géopolitique de l'océan Indien, CHEAM, 1994.
- Dialogue Afrique-Europe : Communiqué de la troisième réunion des troïka, 4 décembre 2004.
- Plan d'action du Caire (sommet Afrique-Europe sous l'égide de l'OUA et de l'UE, 3-4 avril 2000).
- Rapport de la Commission pour l'Afrique présidée par M. Tony Blair, mars 2005.
- Stratégie européenne de sécurité (document du Conseil de l'Union européenne du 12 décembre 2003).
- Commission de l'Océan Indien : Rapport d'activité 2003.
- Armateurs de France : Cahier statistique maritime 2002.
- Christian Bouchard : L'espace indianocéanique, un système géopolitique en recomposition, thèse soutenue à l'université Laval (Québec), octobre 2000.
- Ryszard Kapuscinski : The Emperor, Vintage – Reissue Edition, 1989
- Commission on Weak States, Report: On the Brink, Weak States and US National Security, Center for Global Development, May 2004
- United States Institute of Peace, Special Report 113 : Terrorism in the Horn of Africa, Jan 2004.
- Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie modernes, France océan Indien mer Rouge
- Niagalé Bagayoko-Penone, Afrique : les stratégies française et américaine

2. Articles et dossiers de presse

- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada : Le G8 et l'Afrique.
- Henri Labrousse : La stratégie française en océan Indien (1992)
- Encyclopaedia Universalis : Afrique orientale : la Corne et le terrorisme (R. Marchal).
- Défense nationale : Du terrorisme international en Afrique (R. Esposti).
- Lyman, Princeton and J. Stephen Morrison in Foreign Affairs : The Terrorist Threat in Africa, January-February 2004, Vol. 83 Num 1, p.75
- The Economist : Rebuilding failed states, March 5, 2005
- The Economist : Tony Blair's Africa Commission, March 11, 2005
- Jeune Afrique - L'intelligent, hors-série n°7 : classement exclusif 2005.
- Le Figaro, 11 mars 2005 : La Chine et l'Afrique.
- Ministère de l'Economie et des Finances : L'insertion de l'Afrique dans le commerce international.
- Ministère de l'Economie et des finances : 25 pays prioritaires pour notre commerce extérieur.
- L'Afrique réelle, n°45 (automne 2004).
- Diplomatie, n°11 (novembre-décembre 2004)
- Défense Nationale, plusieurs articles

3. Sites Internet

Sites français

- www.cean.u-bordeaux.fr : Centre d'étude d'Afrique noire (université Bordeaux VI)
- www.diplomatie.gouv.fr ; www.missioneco.org : sites du Ministère des Affaires étrangères et de la DREE.
- www.doc.diplomatie.fr/BASIS/epic/www/doc
- www.france.diplomatie.fr/actual/evenements/20conf3.html
- www.ifremer.fr/drogm/zee/ : ZEE française dans le monde
- <http://www.imarabe.org/perm/mondearabe/pays/docs/yemen.html> : Institut du monde arabe.
- www.ladocfrançaise.gouv.fr

- www.stratisc.org/strat/strat_055_Balencie.html : Stratégie française en océan Indien

Europe

- www.bundeswehr.de : ministère de la Défense allemand
- www.difesa.it : ministère de la Défense italien
- www.europa.eu.int : Union européenne
- www.fco.gov.uk : Foreign Office britannique
- www.mod.gov.uk : ministère de la Défense britannique
- www.portugal.gov.pt : Gouvernement portugais

Etats-Unis

- www.amb-usa.fr/washfile/french/afrique9.htm
- www.cia.gov/cia/publications/factbook/print/ym.html
- www.commerce.gov US Department of Commerce, Bureau of Census
- www.economist.com
- www.eucom.mil/english/command/posture/posture.asp : Statement of GEN James L. Jones, USMC, Commander of US European Command, before the US Senate Armed Services Committee, 1 Mar 2005
- www.navy.mil : site de la V^e flotte US (cusnc.navy.mil) ; réponse US au tsunami de décembre 2004 (news.navy.mil/local/tsunami/)
- www.state.gov/usaaid : Agence américaine de l'aide au développement.
- www.usip.org/pubs/specialreports/sr113.html : United States Institute of Peace, Special Report 113: Terrorism in the Horn of Africa.

Afrique et océan Indien

- www.africa-union.org : Union africaine.
- www.coi-info.org : Commission de l'océan Indien
- www.comesa.int : Common Market for Eastern and Southern Africa
- www.igad.org : Intergovernmental Agency for Development
- www.jeuneafrique.com
- www.nepadforum.org : NEPAD
- sites officiels des gouvernements sud-africain, australien, indonésien, indien, saoudien, émirien, égyptien.

Divers

- www.francophonie.org
- www.globalpolicy.org : site de politique internationale de l'ONU
- <http://www.plusnews.org> United Nations Integrated Regional Information Networks
- www2.tgsnopec.com/mozambique/mozambique_study.htm : étude sur le gaz et le pétrole dans le canal du Mozambique
- www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/
- www.unaids.org : Joint UN Program for HIV/AIDS

4. Interviews

- Séminaire des attachés militaires du continent africain - 14 février 05
- Monsieur Charles Neary, Premier Secrétaire Affaires Africaines de la section politique de l'ambassade des Etats-Unis
- S.E. Rachad Farah, ambassadeur de la République de Djibouti
- Général Clément-Bollée, adjoint terre au chef d'état-major particulier du président de la République
- Général Pons, COMFOR Djibouti de 2002 à 2004
- Monsieur Aymeric Chauprade, professeur de géopolitique au C.I.D.
- Le Colonel Kohn, adjoint DCMD
- M. Bertrand Besancenot, conseiller diplomatique du ministre de la Défense
- Général de Saqui, chargé de mission auprès du CEMA

Annexe 3 : LES PAYS DE LA ZONE

1. Djibouti



Données générales

Nom officiel : République de Djibouti

Superficie : 23.000 km²

Population : 700.000 habitants

Capitale : Djibouti

Langue (s) officielle (s) : français, arabe

Religion (s) : Islam

Indice de développement humain (Classement ONU) :
153^{ème} sur 175 pays (rapport PNUD 2003)

PIB (2003) : 625 M\$ PIB par habitant (2003) : 1100\$ (DREE)

Principaux clients : Somalie, Ethiopie, Yémen, France

Principaux fournisseurs : France 27,6%, Ethiopie 15%, Arabie Saoudite 12%, EAU 6,5%

Exportations de la France vers Djibouti : 41 M€(DREE, 2003)

Importations françaises de Djibouti : 1M€(DREE, 2003)

Communauté française à Djibouti : 4508 immatriculés (DFAE, 2003)

Politique intérieure

Les élections législatives du 10 janvier 2003, les premières tenues dans le cadre de la loi du 4 septembre 2002 instaurant le multipartisme intégral, ont été remportées par le pouvoir. Compte tenu du mode de scrutin (de liste majoritaire à un tour) qui attribue tous les sièges du district à la liste gagnante, l'opposition ne compte aucun élu à l'Assemblée nationale malgré des résultats très honorables en termes de suffrages (37 % des voix au niveau national et 45% dans la ville de Djibouti). Les prochaines élections présidentielles se tiendront en avril 2005.

La situation des droits civils s'est améliorée depuis l'élection du président Guelleh : la peine de mort a été abolie et les emprisonnements politiques sont rares.

Situation économique

L'économie de Djibouti dépend de facteurs exogènes (activité portuaire, présence de forces armées étrangères, aide au développement). L'activité portuaire de Djibouti se développe, notamment en raison de l'augmentation du transit du commerce éthiopien via Djibouti.

La France et Djibouti

Relations politiques Les relations avec les pays occidentaux se sont renforcées après le 11 septembre 2001. Membre de la coalition anti-terroriste, Djibouti accueille sur son territoire des troupes étrangères (américaines, allemandes) en plus de la présence française.

Djibouti, membre de la Ligue arabe et de l'Organisation de la Conférence Islamique, entretient des relations confiantes avec les pays arabes. Elle est membre de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), organisation régionale de la Corne de l'Afrique, dont elle accueille le siège.

Coopération militaire et policière

La coopération militaire est importante (21 officiers et sous-officiers). Son budget s'élève à 3,8 M€ pour 2004. Sept projets sont en cours: transmissions interarmées, gendarmerie, santé, automatisation, logistique, action de l'Etat en mer, formation.

La coopération policière est régie par l'accord de coopération du 28 avril 1978, révisé en 1990. Deux assistants techniques se trouvent à Djibouti. L'un travaille dans le domaine de la sûreté aéroportuaire, l'autre est conseiller du Directeur de la police de Djibouti. Des actions de formation sont également organisées à Djibouti et en France.

2. Erythrée



Données générales

Nom officiel : Etat d'Erythrée

Superficie : 124.320 km²

Population : 4,3 millions d'habitants

Capitale : Asmara

Langue officielle : il n'y en a pas, juridiquement parlant, mais l'arabe, le tigrinia et l'anglais sont couramment parlés

Religions : Musulmane (50%), chrétienne orthodoxe (50%)

Indice de développement humain : 155 ème sur 175 pays

PIB nominal : 3,3 milliards de \$ PIB par habitant : 190 \$

Principaux clients : Soudan (83%), Italie (4,9%), Djibouti (2,1%), Allemagne (1,1%)

Principaux fournisseurs : EAU (17 %), Arabie Saoudite (14 %), Italie (14 %), Allemagne (4%), Belgique (3 %)

Exportations de la France vers l'Erythrée : 9 M€

Importations françaises d'Erythrée : 1 M€

Communauté française en Erythrée : 35 personnes

Politique intérieure

Indépendante de facto depuis 1991 et de jure depuis le 24 mai 1993, après trente années de guérilla contre l'Éthiopie, l'Erythrée est dirigée par le Front Populaire pour la Démocratie et la Justice (FPDJ), parti unique issu en février 1994 du Front Populaire de Libération de l'Erythrée (FPLE, parti laïc et marxiste). Le processus de démocratisation engagé en 1997, qui devait déboucher sur l'adoption d'une Constitution, est demeuré sans suite. La situation des droits de l'Homme est préoccupante.

Situation économique

L'Erythrée, pays pauvre dévasté à la fois par la guerre d'indépendance et par le conflit face à l'Éthiopie, et dont les ressources naturelles sont limitées, est dépendante des envois de fonds de la diaspora (1 milliard de \$ par an) et de l'aide internationale (réduite pendant la guerre contre l'Éthiopie). Asmara doit en outre réintégrer les réfugiés et les déplacés des deux

guerres civiles (1,5 million de personnes), réhabiliter ses infrastructures et reconstruire une grande partie du pays. La situation économique s'est encore dégradée en 2002 sous l'effet de la sécheresse (les deux tiers de la population en ont été affectés) et des retards dans les programmes de démobilisation et de déminage.

La France et Erythrée

Relations politiques

Les relations bilatérales franco-érythréennes sont modestes mais bonnes, Asmara appréciant le fait que la France ait, pendant le conflit, maintenu une relation équilibrée entre l'Erythrée et l'Ethiopie. Sa médiation en 1996 dans le différend érythro-yéménite sur les îles Hanish a été appréciée.

Coopération culturelle, scientifique et technique

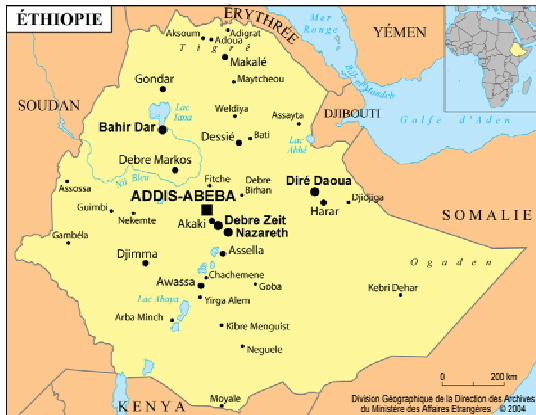
Le conflit avec l'Ethiopie n'a pas remis en cause la coopération bilatérale. Une aide budgétaire « post-conflit » de 10 MF a été accordée en 2000, complétée en 2003 par 100.000 €. L'Alliance française d'Asmara (230 étudiants), ouverte en 1993, coordonne la coopération.

Les actions de coopération (240.000 €) concernent l'élevage, la pêche et l'archéologie. L'Erythrée appartient depuis 2000 à la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) mais n'a, jusqu'à présent, pas bénéficié du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP). Une contribution de 300.000 € a été débloquée pour 2003 sur le Fonds d'Urgence Humanitaire pour permettre au PAM de mettre en place l'aide alimentaire en faveur des victimes de la sécheresse.

L'Europe et l'Erythrée

Le conflit éthio-érythréen a conduit l'UE à décider, en mars 1999, un embargo sur les armes à destination des deux pays (qui a pris fin le 31 mai 2001). Des tensions sont apparues entre l'Erythrée et l'UE, mais sont à présent apaisées depuis la signature, le 14 novembre 2002, du document de stratégie pays et la mission, en avril 2004, d'une troika ministérielle. Aide communautaire au titre du 9ème FED (fonds européen de développement) : 96,8 millions d'euros.

3. Ethiopie



Données générales

Nom officiel : République démocratique fédérale d'Ethiopie

Superficie : 1.100.000 km²

Population : 70 millions d'habitants

Capitale : Addis Abeba

Langue (s) officielle (s) : Amharique

Religion (s) : Chrétiens orthodoxes (45 %),

musulmans (45 %), catholiques, protestants et religions traditionnelles (10%). Le pourcentage des musulmans pourrait cependant être plus élevé.

Indice de développement humain : 169^{ème} sur 175 pays

PIB : 6,3 milliards de \$ PIB par habitant : 100 \$

Principaux clients : Allemagne, Japon, Italie, Djibouti, Etats Unis d'Amérique

Principaux fournisseurs : Arabie Saoudite, Chine, Italie, Inde, Allemagne

Exportations de la France vers l'Ethiopie : 60 millions d'euros

Importations françaises d'Ethiopie : 13 millions d'euros

Communauté française en Ethiopie : 407 immatriculés

Politique intérieure

La situation politique est assez stable. L'opposition poursuit ses efforts d'unification dans la perspective des élections générales de 2005, mais avec difficulté. Deux grandes coalitions se sont constituées. Elles ont entamé un dialogue avec le parti au pouvoir sur l'organisation des élections, que le gouvernement dit vouloir transparentes. L'opposition ne paraît guère en mesure de menacer le gouvernement Meles.

On assiste à quelques troubles épisodiques : répression des manifestations estudiantines (avril 2001), faisant une quarantaine de morts ; incidents meurtriers en mars et mai 2002 dans le sud-ouest du pays (Tepi, Awassa), puis en février 2004, à Gambella (frontière soudanaise), dans un contexte de revendications autonomistes croissantes.

Situation économique et financière

L'économie du pays est fragile. L'Ethiopie est le 7ème pays le plus pauvre au monde, avec un PIB per capita qui ne dépasse pas 100 \$. Essentiellement agricole, l'Ethiopie est confrontée au défi de la sécurité alimentaire (15 millions de personnes ont dû être secourues lors de la très grave sécheresse de 2002/2003). Malgré ces handicaps, la stabilité de l'environnement macro économique de l'Ethiopie au cours de ces dernières années est généralement saluée.

Politique extérieure

L'Ethiopie entretient des relations privilégiées avec les Etats-Unis. Les relations avec la Chine se développent. Les relations avec Djibouti se sont renforcées. Les relations avec la Somalie tendent à s'améliorer. On observe une nette amélioration des relations avec le Soudan depuis le conflit avec l'Erythrée.

L'Ethiopie, membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, est également membre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

La France et l'Ethiopie

Relations politiques

La France et l'Ethiopie ont des liens depuis le 19ème siècle. Ces liens se sont relâchés pendant le régime communiste de Mengistu. Durant le conflit avec l'Erythrée, l'Ethiopie a su gré à la France de ne pas suspendre son aide au développement, contrairement à la plupart des pays occidentaux, ainsi que de sa position équilibrée au Conseil de sécurité.

Coopération militaire

La France appuie la réforme du fonctionnement de la justice militaire et aide à l'instruction de bataillons spécialisés dans le maintien de la paix (Liberia, Burundi). L'enveloppe 2004 de la coopération militaire s'élève à 225 652 euros.

4. Kenya



Données générales

Nom officiel : République du Kenya

Superficie : 569 259 km²

Population : 31 millions d'habitants

Capitale : Nairobi

Langue (s) officielle (s) : anglais, swahili

Composition ethnique : Africains (Kikuyu 21%, Luhya 14%, Luo 13%, Kalenjin 11%, Kamba 11%, Kisii 6%, Meru 5%). Non-africains (asiatiques, européens, arabes) : 1%.

Religion (s) : Protestants (52 %), Catholiques (27%), Musulmans (10 %)

Indice de développement humain : 148ème sur 177 pays

PIB : 13,2 milliards de \$ PIB par habitant : 239 \$

Principaux clients : Ouganda (19 %) Royaume-Uni (11 %), Allemagne (8 %), Tanzanie (4 %)

Principaux fournisseurs : EAU (13 %), Royaume Uni (7 %), Japon (5 %), Inde (3 %)

Exportations de la France vers le Kenya : 88 M€

Importations françaises du Kenya : 71 M€

Communauté française au Kenya : 876 immatriculés

Politique intérieure

Le Kenya a instauré le multipartisme en 1991. Le Président Moi, au pouvoir depuis 1978, a gagné les élections de 1992 puis de 1997 face à une opposition divisée. En 2002, le Président Moi s'est retiré. Le gouvernement a, depuis, connu de nombreux déboires : problèmes de santé du Président Kibaki, décès (août 2003) du vice-président. La NARC a, en outre, eu du mal à sauvegarder sa cohésion. Certaines réformes annoncées (enseignement gratuit dans le primaire) ont effectivement été rapidement mises en oeuvre, mais d'autres (réforme de la constitution avec la création d'un poste de premier ministre aux pouvoirs élargis) se sont enlisées. L'intégration, le 30 juin 2004, de dissidents de la KANU dans le gouvernement a encore accentué le malaise au sein de la coalition au pouvoir.

Situation économique

En décembre 2003, lors de la première réunion du groupe consultatif pour le Kenya organisée depuis 1996, le gouvernement kenyan a donné des gages satisfaisants aux institutions financières internationales et engagé des réformes structurelles (privatisations, réduction du déficit budgétaire), en faisant de la lutte contre la corruption une de ses priorités.

Politique extérieure

Rapprochement avec les Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme. Liens, notamment policiers et militaires, avec Israël, renforcés après l'attentat du 28 novembre 2002 contre un hôtel de Mombasa où séjournait des Israéliens. Rôle actif au plan régional : Nairobi est le principal médiateur (dans le cadre de l'IGAD) sur le dossier Sud soudanais. Craignant la concurrence sud-africaine, le Kenya a relancé l'intégration régionale au sein du COMESA et de la communauté est africaine (EAC : Kenya, Ouganda, Tanzanie). Le Kenya est également membre fondateur de l'IOR (Indian Ocean Rim).

La France et le Kenya

Relations politiques

Le dialogue franco-kenyan s'est étoffé depuis 1998.

Coopération militaire

La coopération militaire se développe : 154 000 € en 2004. Elle intervient dans l'enseignement du français et la formation, mais également, et de plus en plus, autour des thèmes de maintien de la paix.

5. Somalie



Données générales

Nom officiel : République fédérale de Somalie

Superficie : 638 000 km²

Population : 11 millions d'habitants

Capitale : Mogadiscio

Langues officielles : somali, arabe

Religion : musulmane

Indice de développement humain : pas de classement

Ndr: Très peu de chiffres sont disponibles sur l'état de l'économie somalienne.

PIB : 920 millions de \$ (1990, dernier chiffre disponible)

Balance commerciale : - 217 millions de \$

Principaux clients : EAU (32 %), Arabie Saoudite (32%), Yémen (17%)

Principaux fournisseurs : Djibouti (28 %), Kenya (13%), Inde (10%), Brésil (6%)

Politique intérieure

Un nouveau processus de paix est mis en place en octobre 2002, sous l'égide de l'IGAD (organisation régionale de la Corne de l'Afrique). Il progresse grâce à une plus grande mobilisation de la communauté internationale (Union européenne, Union africaine, Ligue arabe), consciente de la menace que fait peser une Somalie livrée à l'anarchie sur une région - la Corne de l'Afrique - particulièrement fragile. Ce processus de paix aboutit à l'installation, en août 2004 au Kenya, d'un parlement de transition, qui élit le 10 octobre suivant, pour un mandat de cinq ans. Les nouvelles institutions somaliennes, qui opèrent actuellement depuis le Kenya, seront transférées en Somalie dès que les conditions de sécurité le permettront.

Situation économique

La situation économique s'est aggravée depuis fin 2001 (sécheresse, inflation), alors que les sanctions imposées par les Etats-Unis contre la banque Barakat, pour ses liens supposés avec Al-Qaïda, ont ralenti les flux financiers en provenance de la diaspora. La Somalie n'a pas d'accord en cours avec les institutions financières internationales.

Politique extérieure

Les relations avec le Kenya, qui accueille de nombreux réfugiés somaliens, sont bonnes. L'Ethiopie est traditionnellement méfiante envers la Somalie en raison des intentions irrédentistes supposées d'Addis-Abeba sur l'Ogaden. La Somalie est membre de la Ligue arabe, ainsi que de l'Organisation de la Conférence islamique. Le GNT bénéficiait d'un soutien important, notamment financier, des Etats de la Péninsule arabique. La Ligue arabe a accueilli favorablement les derniers développements politiques.

La communauté internationale soutient le processus en cours.

La communauté internationale, dans son ensemble, est consciente du danger que fait peser une Somalie livrée à elle-même dans une région très sensible, la Corne de l'Afrique.

L'Union Européenne, qui a été l'un des principaux soutiens des négociations de paix qui se sont déroulées au Kenya, entretient une coopération en Somalie depuis décembre 2001 (lutte contre la pauvreté, processus de paix). L'UE dispose de 150 M€ immédiatement disponibles sur l'enveloppe du FED (fonds européen de développement).

Dans les conclusions du Conseil Affaires générales du 23 novembre 2004, l'UE a salué les progrès du processus de transition somalien. Javier Solana, haut représentant européen pour la politique étrangère, a rencontré le Président Yusuf à Addis-Abeba le 23 octobre 2004.

La France et la Somalie

Relations politiques

L'ambassade de France à Mogadiscio a été fermée en juin 1993. Les intérêts français sont suivis depuis Nairobi. La France soutient le processus de paix en cours. La France a participé aux opérations internationales qui ont tenté de pacifier la Somalie au début de la guerre civile (UNITAF/ 2 500 hommes; ONUSOM II/1100 hommes).

La France appartient au Comité Somalie du Forum des partenaires de l'IGAD et à son groupe de liaison restreint, ainsi qu'aux groupes d'amis constitués à New York et à Nairobi.

Au plan humanitaire, des ONG françaises sont présentes sur place (Handicap International au Somaliland, ACF au Sud).

6. Soudan



Données générales

Nom officiel : République du Soudan

Superficie : 2,5 millions de km²

Population : 33 millions d'habitants

Capitale : Khartoum

Langue officielle : Arabe

Religion(s) : Islam 80%, christianisme 15%, animisme 5%.

Indice de développement humain : 139^{ème} sur 177 pays

PIB nominal : 15 milliards de \$ PIB par habitant : 410 \$

Principaux clients : Chine (55 %), Japon (14 %), Arabie

Saoudite (5 %), Corée du Sud (4 %), Égypte (3 %)

Principaux fournisseurs : Arabie Saoudite (26 %), Union Européenne (26 %)

Exportations de la France vers le Soudan : 68 millions €

Importations françaises du Soudan : 13 millions € (95% gomme arabique)

Communauté française : 250 à 300 personnes

Politique intérieure

Le Soudan est une puissance en devenir : le plus grand pays d'Afrique (2,5 millions de km²), 33 millions d'habitants. Un pays stratégiquement situé, au carrefour du monde arabe et de l'Afrique. Un producteur important de pétrole (500 000 barils/jour dès 2005), dont le potentiel agricole et minier est de surcroît important. Mais c'est aussi un pays fragile : le Soudan est une mosaïque de peuples (572 langues), le pouvoir est contrôlé depuis l'indépendance par les Arabes, qui sont minoritaires (30% de la population). Le Soudan est divisé entre un centre et des périphéries marginalisées : Sud, mais aussi Est et Ouest (Darfour). Le conflit du Darfour a provoqué la plus importante crise humanitaire dans le monde aujourd'hui (70.000 morts ; 1,7 million de déplacés ; 230 000 réfugiés au Tchad).

Situation économique et financière

La situation du Soudan s'est considérablement améliorée grâce à la production pétrolière (300.000 barils/jour, 2 milliards de \$ de recettes d'exportation en 2003, 500.000 barils/jour

prévus en 2005) : croissance de 5,8 % en 2003, réduction de l'inflation et des déficits. La balance commerciale est faiblement déficitaire. En outre, le pays possède un véritable potentiel agricole (le « grenier à blé du monde arabe »). L'investissement étranger est dominé par la Chine et la Malaisie.

Politique extérieure

Le pays a connu l'isolement dans les années 1990, en raison des liens du régime de Khartoum avec le terrorisme international (inscription, en 1993, sur la liste américaine des Etats soutenant le terrorisme, embargo des Nations Unies). Les Etats-Unis, depuis 2001, se sont engagés sur le dossier de la paix entre Khartoum et la rébellion de John Garang.

Le Soudan est membre de l'UA, du COMESA, de l'IGAD, de l'OCI et de la Ligue arabe. Le Soudan est représenté au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

La France et le Soudan

Relations politiques

Les relations avec le Soudan sont bonnes : entretien, à l'occasion du sommet Afrique-France de Paris, entre le Président de la République et le Président Béchir (19 février 2003). La France participe activement à la mobilisation de la communauté internationale à l'ONU : vote des résolutions 1556, 1564 et 1574. Soutien à la mission d'observation du cessez-le-feu mise en place par l'Union africaine. Un général français assure la vice-présidence de la commission de cessez-le-feu, qui bénéficie également du soutien logistique de la France (à partir de son dispositif militaire au Tchad).

Le dispositif militaire français au Tchad a acheminé en août-septembre 2004, par voie aérienne, pendant la saison des pluies, plus de 700 tonnes de fret humanitaire en faveur des réfugiés soudanais. Les forces militaires françaises poursuivent au Tchad leur mission d'observation et de sécurisation dans la zone frontalière avec le Soudan.

7. Tanzanie



Données générales

Nom officiel : République unie de Tanzanie

Superficie : 945 087 km²

Population : 35,2 millions d'habitants

Capitale : Dodoma (capitale officielle ou siègent le Parlement et le Premier Ministre)

Langue (s) officielle (s) : swahili, anglais

Religion (s) : musulmans (36%), protestants (24%), catholiques (21 %)

Indice de développement humain : 160 sur 175

PIB : 9,6 milliards de \$ PIB par habitant : 282 \$

Principaux clients : Royaume-Uni (18%), France (17%), Japon (11%), Inde (7%), Pays-Bas (6%), Kenya (4%)

Principaux fournisseurs : Afrique du sud (11 %), Japon (8 %), Inde (6 %), Russie (6%),

Emirats Arabes Unis (6%), Royaume-Uni (6%), Kenya (6%), Etats-Unis (6%)

Exportations de la France vers la Tanzanie : 16 millions d'euros)

Importations françaises de Tanzanie : 11 millions d'euros

Communauté française en Tanzanie : 438 immatriculés

Politique intérieure

La Tanzanie a rompu avec vingt ans de dirigisme économique (1986) et de parti unique (mai 1992). Le Président Mkapa (71 % des suffrages) et le CCM ont remporté les élections générales du 29 octobre 2000. Le scrutin à Zanzibar a été critiqué par les observateurs internationaux, et sa reprise partielle boycottée par l'opposition (CUF). Le CUF a organisé le 27 janvier 2001, des manifestations pour demander un nouveau scrutin, violemment réprimées à Pemba (34 morts, 400 arrestations). L'accord CUF/CCM du 10 octobre 2001 (réforme de la commission électorale et de la justice, révision de la loi électorale) et sa mise en oeuvre progressive marquent toutefois un apaisement, qui devra cependant se confirmer lors des prochaines échéances électorales (octobre 2005).

Situation économique

L'économie, qui bénéficie de l'appui des bailleurs (accord triennal du FMI en juillet 2000, éligibilité à l'initiative PPTE renforcée), de l'expansion du tourisme et du secteur minier (la Tanzanie est le troisième producteur africain d'or) et d'un environnement macro-économique stable, reste handicapée par l'héritage collectiviste (bureaucratie, fragilité de l'agriculture) et par la corruption. La Tanzanie demeure un des dix pays les plus pauvres du monde. Des projets ambitieux de privatisation et de réforme de l'agriculture sont en cours.

Politique extérieure

La Tanzanie joue un rôle régional actif dans la région des Grands Lacs : Rwanda (accord d'Arusha d'août 1993, accueil du TPIR), Burundi (médiation Nyerere depuis 1995, négociations inter-burundaises à Arusha de juin 1998/août 2000 puis discussions en 2002/2003 qui ont abouti à l'intégration du FDD de Pierre Nkurunziza dans le gouvernement). Elle accueille près de 500 000 réfugiés dans des camps frontaliers dont 116.000 Congolais et 348.000 Burundais, dont elle promeut aujourd'hui le retour volontaire, avec l'aide du HCR. La Tanzanie a contribué à la renaissance de la Communauté est-africaine (EAC), dont elle accueille le secrétariat à Arusha. Un protocole portant création d'une union douanière a été signé le 5 mars 2004 avec les présidents ougandais et kényan. Membre de la SADC, la Tanzanie en a assumé la présidence en 2004. Elle a quitté le COMESA en septembre 2000.

La France et la Tanzanie

Relations politiques

Difficiles jusqu'en 1981 (ventes d'armes françaises à l'Afrique du Sud), les relations politiques se sont ensuite améliorées, surtout depuis 1997

Coopération militaire

Organisation conjointe en Tanzanie d'un exercice de maintien de la paix "Tanzanite"/ RECAMP 3 les 9-22 février 2002, réunissant les pays de la SADC.

8. Mozambique



Données générales

Superficie: 799.380 km²

Population: 17,6 millions résidents (+1 million d'émigrés), dont 38 % population urbaine (croissance + 1,9%) et 45% de moins de 15 ans (âge moyen 17,5 ans)

Capitale : Maputo (1,5 million d'habitants)

Langue(s) officielle(s) : Portugais

Religion(s) : 30% de chrétiens (catholiques et anglicans); 20% de musulmans sunnites; multitude de sectes locales ou d'inspiration extérieure (brésilienne ou bouddhiste)

P.I.B.: 3,89 milliards de USD en 2001 - P.M.A.

P.I.B. / hab. et parité de pouvoir d'achat : 221 \$ et 740 \$ (1999 - BM/WDI)

Principaux clients : Afrique du Sud (15%), Zimbabwe (5,3%), Japon (4,2%), Portugal (4%), Espagne (3,8%) en 2001

Principaux fournisseurs : Afr. du Sud (36%), Portugal (8,5%), Pakistan (2,9%), Inde (2,4%), Chine (2%)

Exportations France vers Mozambique : 31 M euros (2001 – PEE)

Importations en France du Mozambique : 20 M euros (2000 – PEE)

Communauté française: environ 400 personnes - une Ecole française et un Centre culturel franco-mozambicain

Politique intérieure

L'année 2000 a été celle des tensions politiques, A. DHLAKAMA, Président de la RENAMO, ayant contesté la légitimité du gouvernement issu des élections et menacé de rendre le pays ingouvernable. A son initiative, des manifestations le 9 novembre dans l'ensemble du pays se sont soldées par une trentaine de morts, dont 7 policiers à Montepuez où près de 80 détenus sont morts par asphyxie par la suite. En 2001, hormis quelques actes liés à la grande criminalité, la situation s'est stabilisée. En 2002, c'est au tour du FRELIMO de tenir son Congrès, le 8ème, où il se confirme que, bien que reconduit dans ses fonctions, le président CHISSANO ne se représentera pas à l'élection de 2004.

Situation économique

Les difficultés sociales restent vives (56,4% d'analphabétisme; 168ème indice de développement humain) malgré une croissance spectaculaire, mais géographiquement déséquilibrée, très dépendante de l'aide extérieure massive (48,2% du budget 2001) face à une économie peu diversifiée (agriculture traditionnelle).

La France et Mozambique

Rôle dans le déminage et la coopération policière (en redéfinition, dans le cadre du projet du PNUD de réforme de la police, piloté par l'Espagne, la Suisse et les Pays-Bas). En avril 2001, Maputo a soutenu notre candidature en qualité de "partenaire du dialogue" de l'IOR/ARC.

Grâce à ses moyens militaires de l'Océan indien, Paris a été, après Pretoria, le premier à mener en février 2000 des opérations de secours (2 Transall, "Jeanne d'Arc" + 1 avion-cargo civil et subventions à des ONG); 3 Meuros/DGCID alloués au programme post-urgence/inondations, et 3 Meuros à l'alimentation en eau de Maputo (AFD).

La coopération militaire, notamment avec les FAZSOI basées à la Réunion, est ponctuelle (visite du Directeur de la DCMD en mars 2001); intérêt pour le maintien de la paix (participation à l'exercice RECAMP 3 Tanzanite en février 2002); escales de navires de la flotte de l'Océan Indien; stages; enseignement du français.

Relations avec l'Union Européenne

Pour le 9ème FED (2001-07) : 329 MA, dont 274,2 M A pour le PIN/A (170,6 et 214,5 M pour les précédents). S'y ajoutent 54,8 MA non programmables/B (aide budgétaire, réhabilitation des infrastructures, lutte contre la pauvreté. En 2000, 34 MA au secours des populations touchées par les catastrophes naturelles (ECHO). Inquiète de la montée des tensions en 2000-01, l'UE cherche à encourager le dialogue politique (article 8 de l'Accord de Cotonou) et à renforcer les institutions (notamment judiciaires).

9. Afrique du Sud



Données générales

Nom officiel : République d'Afrique du Sud

Superficie : 1.221.037 km²

Population : 45 millions (PNUD, 2004)

Capitale : Pretoria (capitale administrative)

Langue (s) officielle (s) : 11 - anglais, afrikaans, zoulou, xhosa, swati, ndébélé, sotho du nord, sotho du sud, tswana, venda, tsonga-shangaan

Religion (s) : Protestantisme (Eglise réformée, « Zionistes » et Eglises africaines indépendantes) :

60% ; religions traditionnelles : 25% ; Catholicisme : 10% ; Hindouisme : 2% ; Islam : 1,5% ; Judaïsme : environ 90.000 personnes

Indice de développement humain (Classement ONU 2004) : 119 (sur 175)

PIB 2003 : 160 Md\$ Par habitant en 2003 : 2780 \$ (Banque mondiale, 2004)

Principaux clients en 2002 : Etats-Unis, Allemagne, Japon, Royaume-Uni.

Principaux fournisseurs en 2002 : Allemagne, Royaume-Uni, Etats-Unis, Chine, Japon, Arabie Saoudite, France (5,1%)

Exportations françaises vers l'Afrique du Sud en 2004 : 1667 M€(douanes)

Importations françaises d'Afrique du Sud en 2004 : 1029 M€(douanes)

Communauté française en Afrique du Sud : environ 8700

Situation intérieure

L' African National Congress (ANC) a remporté une large victoire aux élections législatives du 14 avril 2004 marquant le dixième anniversaire de la fin de l'apartheid (« dix ans de liberté »). L'ANC totalise 69,3% des suffrages et a désormais le contrôle des 9 provinces sud-africaines.

Situation économique

Dix ans après la fin de l'apartheid, les inégalités économiques restent très marquées dans ce pays à revenu intermédiaire malgré l'émergence d'une classe moyenne noire et la politique de Black Economic Empowerment (BEE). Malgré certaines critiques à l'égard du BEE, les

partenaires économiques étrangers-dont les entreprises françaises-se sont bien adaptés à ces nouvelles réglementations.

Politique extérieure

La RSA, première économie africaine (1/4 du PIB africain) devant l'Egypte, a renforcé depuis la fin de l'apartheid son statut international. Sur le continent africain, elle est l'un des principaux artisans du NEPAD (nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) et de la mise en place de l'Union africaine (UA), dont elle a exercé la première présidence. Au nom de la « renaissance africaine » et du développement économique par la stabilité politique, la RSA se présente également comme un médiateur privilégié dans les conflits régionaux : au Burundi, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. La RSA est également active au Soudan et dans les dossiers du Sahara occidental et d'Haïti.

La France et l'Afrique du Sud

Relations politiques

Un forum de dialogue politique entre les deux pays prévoit des consultations régulières au niveau des experts et des Secrétaires Généraux. Dans ce cadre, le Secrétaire Général du ministère français des Affaires étrangères a reçu son homologue le 21 juin 2004.

Coopération militaire

Trois accords bilatéraux ont été conclus (28 mai 1998, 31 mai et 31 juillet 2001) : coopération en matière de défense, de sauvetage en mer et d'échange d'informations. Des commissions mixtes de défense sont réunies chaque année, dont la dernière en octobre 2004 à Paris. Les forces sud-africaines ont pris part aux exercices de maintien de la paix franco-malgaches « Tulipe » (à Madagascar) et « Géranium » (à La Réunion). La France a participé aux exercices sud-africains « Blue Crane » (mai 2001) et « Rainbow Trek » (mai 2003), tandis que l'Afrique du Sud a participé à l'exercice RECAMP « Tanzanite » en février 2002. L'Opération Artémis à Bunia (RDC, juin 2003) a été l'occasion d'une participation militaire conjointe France - RSA.

10. Madagascar



Données générales

Nom officiel : République de Madagascar

Superficie : 592 000 km²

Population : 17 millions hab

Capitale : Tananarive (Antananarivo)

Langue officielle : Malgache ; autre : français

Religion (s) : Fond commun traditionnel, christianisme (50%), islam (8%)

Indice de développement humain : 149e sur 175 (source PNUD 2003)

PIB : 5,5 milliards de dollars en 2003 PIB par habitant : 319 US\$ en 2003

Principaux clients : France (34%), USA, Allemagne, Japon, Royaume Uni

Principaux fournisseurs : France (17%), Chine, Singapour, Allemagne

Exportations de la France vers Madagascar : 239 M€(2003, source douanes françaises)

Importations françaises de Madagascar : 353 M€(2003, source douanes françaises)

Communauté française en 2003 : 18 711 immatriculés. Entre 5 000 et 5 400 non inscrits (estimation). Communauté malgache en France : De l'ordre de 80 000 personnes

Politique intérieure

Les élections législatives anticipées de décembre 2002, organisées sous observation internationale, ont été largement emportées par le parti présidentiel, le TIM (avec 104 sièges sur 160). Les élections municipales de novembre 2003 ont marqué le retour au calendrier électoral habituel. Le TIM a emporté la majorité des mairies, et les plus grandes villes. De nombreux candidats indépendants ont aussi eu la faveur des électeurs. Le Premier Ministre Jacques SYLLA a formé le 5 janvier 2004 son cinquième gouvernement.

Situation économique

Après 25 ans de stagnation et d'appauvrissement, les mesures d'assainissement prises dans les années 90 ont jeté les bases d'une croissance forte, tirée par l'investissement public et surtout par les exportations de la zone Franche. Le début de 2004 est marqué par la dépréciation du Franc malgache par rapport au dollar (passant de 6200 FMg/US\$ en janvier à 15000

FMg/US\$ mi-juin) et ses conséquences, inflation et diminution du pouvoir d'achat des ménages notamment.

Politique extérieure

La Communauté internationale a reconnu les nouvelles autorités malgaches, tout en encourageant des gestes d'apaisement après les événements de 2002, et la consolidation de la démocratie (avec les élections législatives anticipées). Madagascar a réintégré l'Union Africaine en juillet 2003. Les priorités de la diplomatie malgache restent les bonnes relations avec les bailleurs de fonds (Banque mondiale, FMI et bailleurs bilatéraux), une meilleure intégration régionale et le développement de relations commerciales et de coopération avec l'Asie. De nombreuses mesures ont été prises en 2003 et 2004 pour l'amélioration de l'environnement des affaires et rendre l'île plus attractive pour les investisseurs privés.

La France et Madagascar

Relations politiques

Madagascar et la France sont très liées pour des raisons historiques, géographiques (proximité de la Réunion), culturelles (avec notamment la francophonie) et communautaires (Madagascar accueille la plus importante communauté étrangère française au Sud du Sahara, et la France la plus importante diaspora malgache).

Autres types de coopération

L'aide française au développement comprend également des remises de dette, l'action de l'AFD et de PROPARCO, une coopération de sécurité et de défense, un appui des institutions scientifiques françaises, les aides consulaires et pensions, la coopération des organisations non gouvernementales françaises, la coopération décentralisée (dont Madagascar est l'un des principaux bénéficiaires), et les contributions françaises à l'aide multilatérale (au Fonds européen de développement notamment).

11. Union des Comores



Données générales

Nom officiel : UNION DES COMORES

Superficie : 1862 KM2

Archipel composé des 3 îles : GRANDE COMORE (" N'gazidja "), ANJOUAN (" Ndzuwani ") et MOHELI (" Mwali ").

Population : 720 000 hab. (source Banque de France 2001)

Capitale : MORONI

Langue (s) officielle (s) : Comorien ("Shikomor", langue nationale), français, arabe

Religion (s) : Islam sunnite (98%) catholiques romains (2%)

Indice de développement humain (Classement ONU) : 137 sur 173

PIB (2003 estimations) : 315,9 millions de dollars PIB par habitant (2003) : 514 dollars

Principaux clients : France - Etats-Unis- Singapour - Allemagne

Principaux fournisseurs : France- - Afrique du Sud- Kenya- Pakistan

Exportations de la France vers : 29 M€(source DREE)

Importations françaises de : 10 M€(source DREE)

Communauté française aux Comores : environ 1300 personnes pour l'essentiel des binationaux. Communauté comorienne en France : moins de 9 000 Comoriens titulaires d'un titre de séjour mais environ 150 000 français d'origine comorienne (binationaux)

Politique intérieure

Une série d'élections entre 2002 et 2004 a permis au pays d'élire le président de l'Union et les présidents des îles les assemblées des îles et l'assemblée de l'Union. Ces élections ont été validées par la communauté internationale qui a accompagné les efforts des Comoriens tout au long du processus de réconciliation.

Situation économique

En 2003 l'économie comorienne a souffert du conflit entre l'Union et les îles : blocage des réformes économiques indispensables, confiance perdue de la communauté internationale et

des investisseurs en particuliers. Pour la troisième année consécutive on a observé une baisse du revenu réel par tête

Politique extérieure

L'Union des Comores appartient à la Conférence islamique et à la Ligue arabe. Elle fait partie de la Commission de l'Océan Indien (COI) et du COMESA. Les Comores ont vécu isolées de la communauté internationale après le coup d'Etat d'avril 1999. L'OUA a aussi adopté des sanctions contre le régime d'AZALI et un embargo contre Anjouan. Les progrès enregistrés dans la réconciliation inter-comorienne ont permis de mettre fin à cet isolement : l'embargo contre Anjouan a été levé en juillet 2001 et en juillet 2002 les Comores ont retrouvé leur place au sommet de l'UA.

La France et les Comores

Relations politiques

Les relations entre la France et les Comores sont marquées par l'histoire (période coloniale), la géographie (avec Mayotte les Comores sont le pays d'Afrique le plus proche de la France).

La double crise institutionnelle et séparatiste avait affecté les relations franco-comoriennes. La mise en œuvre du processus de réconciliation de Fomboni que la France a largement appuyé, a permis une reprise des contacts bilatéraux (des rencontres régulières ont eu lieu depuis 2002 à un niveau ministériel entre Comoriens et Français). L'achèvement du processus devrait permettre d'intensifier les relations franco-comoriennes comme la souhaité dernièrement le Ministre Délégué qui a effectué une visite dans l'archipel les 26 et 27 mai 2004. Par ailleurs la France et les Comores sont amenées à se retrouver régulièrement sur les dossiers de la coopération régionale grâce leur appartenance respective à la Commission de l'Océan Indien (avec les autres partenaires de la zone). Deux réunions ministérielles de la Commission de l'Océan Indien ont eu lieu entre octobre 2003 et mai 2004 aux Comores auxquelles un ministre français a chaque fois pris part.

12. Seychelles



Données générales

Date de l'Indépendance: 29 juin 1976

Capitale : Victoria

Superficie: 453 km², ZEE de 1200000km².

Population: 81 000 habitants en mai 2001

Langue(s) officielle(s), autre(s) : Anglais, créole;

autre: français

Religion(s) : catholiques: 90%; anglicans: 8%;

autres: 2%. Composition ethnique : seychellois

(origine asiatique, africaine, européenne)

PNB: (en millions de \$) 590 (2000 - source BM 2001)

PNB / h et parité de pouvoir d'achat : (\$) 7310 (2000 BM 2001) - 10185 (1998 - source WDI)

Principaux clients : Royaume Uni, France, Allemagne, Brésil, Maurice

Principaux fournisseurs : Afrique du sud, Royaume Uni, Singapour, Japon, France

Exportations France vers (MF) : 257 (2000 - Douanes françaises)

Importations France de (MF): 203 (2000 - Douanes françaises)

Communauté française: plus de 300 personnes dont 40 % de double-nationaux

Situation intérieure

Archipel d'une centaine d'îles, les Seychelles sont dirigées par le Président France Albert René qui a renversé, le 5 juin 1977. Le Président RENE avait tourné le dos aux recommandations du FMI (document du 26 décembre 2000) et préféré mettre en place un dispositif renforcé de contrôle des changes pour lutter contre le marché parallèle plutôt que dévaluer la Roupie. Les Seychelles ont été intégrées, en juin 2001, dans la "liste grise" du rapport public du GAFI et la recommandation 21 (vigilance renforcée) a été levée à la suite de l'abrogation de l'Economic Development Act de 1995.

Politique extérieure

Les Seychelles maintiennent des liens étroits avec la Chine. Elles sont membres de la Commission de l'Océan indien, du COMESA, de la SADC et de l'Association des Pays riverains de l'Océan indien [IOR-ARC]. Victoria est le siège, depuis décembre 1996, de la

Commission des Thons de l'Océan indien (CTOI). Les Seychelles ont ratifié le Traité d'Union Africaine (loi du 21 mars 2001). Elles souhaitent une révision de leur contribution à l'OUA et à l'ONU (calculée sur le PIB/h). Elles ont obtenu la prise en compte de leur situation de petit Etat insulaire auprès du COMESA.

Les Etats-Unis ont fermé, fin 1996, leur ambassade et leur station de surveillance de satellites. En acceptant de solder le démantèlement des 2 radômes (coût global 500 555 US\$) et en fournissant 5 patrouilleurs côtiers (dont 2 ont été livrés fin septembre 2000) les Etats-Unis ont amélioré le climat entre les deux pays.

La France et les Seychelles

Nos relations avec les Seychelles ont connu des périodes de tension [1979-1985] et de détente (visite du Président MITTERRAND en juin 1990). Le Président RENÉ s'est rendu 17 fois en visites privées et 3 fois en visites officielles en France depuis 1978. La visite du ministre délégué à la coopération et à la francophonie les 19 et 20 février 2001 a fait l'objet d'une large couverture de presse à la hauteur de la satisfaction du gouvernement

Les Seychelles ne font plus partie de la ZSP depuis le 14 février 2002. Cette décision du CICID a provoqué une vive déception même si elle marque surtout une réorientation de notre coopération vers une dimension régionale.

Coopération militaire : Augmentation très importante, depuis 1996, des escales de bâtiments français (une dizaine par an en moyenne) donnant lieu à des actions d'assistance technique. Un accord simplifié sous forme d'échange de lettres a été signé en février 2002 avec les Seychelles pour définir le statut du personnel militaire lors des exercices qui ont lieu annuellement (Cateau noir).

Relations avec l'Union Européenne

L'accord UE/ACP du 23 juin 2000 contient des dispositions transitoires jusqu'en 2008 pour continuer les actions en cours.

13. Maurice



Données générales

Capitale : Port Louis

Superficie: 2000 km²

Population: 1 200 000 h (2000 BM 2001)

Langue(s) officielle(s), autre(s) : Langue officielle: Anglais; autres: créole, français.

Religion(s) : Hindouisme: (52%), Christianisme: (28,3%), Islam: 16,6%

PNB: (en milliards de \$) 4,5 (2000 - source BM 2001)

PNB / h et parité de pouvoir d'achat : (\$) 3800 (2000 BM 2001), 3800 (WDI: 1998)

Principaux clients : Grande Bretagne, France, USA, Allemagne

Principaux fournisseurs : France, Afrique du sud, Inde, Grande Bretagne

Exportations France vers (MF) : 2311 (2000 - Douanes françaises)

Importations France de (MF): 1547 (2000 - Douanes françaises)

Communauté française: plus de 4.500 personnes dont 2/3 de double-nationaux

Politique intérieure

Après la démission du Président et du vice Président de la République, les 15 et 18 février 2002 (ils étaient opposés à certaines dispositions de la loi mauricienne sur la prévention du terrorisme), M. Karl Offman, Président et M. Raouf Bundhun, vice-Président ont été élus par le Parlement, sur proposition du Premier ministre, le 25 février.

Situation économique:

L'économie mauricienne continue d'afficher de bonnes performances malgré un certain ralentissement de la croissance : 8,6% en 2000, 5,6% en 2001, prévisions à moins de 5% en 2002. Ce tassement est dû à une convergence de facteurs : ralentissement économique dans ses principaux marchés d'exportation (Europe et Etats Unis), faiblesse persistante de l'euro, impact du cyclone Dina, impact de la crise malgache, et des retards dans le lancement de projets d'infrastructures.

Politique extérieure

Maurice aspire à jouer un rôle de modèle économique et politique dans l'Océan indien : elle est membre fondateur de la COI (1984). Lors du dernier conseil des ministres de la COI, l'introduction de l'anglais comme langue de travail a été rejetée par les membres et la localisation du siège de l'UOI a été réglée. Maurice est membre du COMESA (actuellement président en exercice), de l'IOR-ARC et de la SADC (1995).

Maurice maintient des liens privilégiés avec le Royaume Uni. Maurice accueillera le premier forum de l'AGOA en 2002. Maurice est présente aussi sur la scène des grands forums internationaux: elle a été élue membre non permanent au conseil de sécurité de l'ONU pour 2001-2002. Elle l'a présidé en janvier 2002. Maurice participe aux travaux de l'OUA, des Non alignés et a adhéré à l'OMC (accords de Marrakech-1994).

La France et Maurice

Coopération civile: La programmation 2002 du MAE s'élève à 3,2 M€(21,4MF) pour le Titre IV dont 0,79 M€(5,174MF) pour l'assistance technique (12 experts en poste), 0,46 M€(3MF) pour le FSP (Titre VI) et 0,36 M€(2,331MF) pour le titre III. Malgré la sortie de la ZSP décidée par le CICID, le 14 février 2002, le FSP en cours sera mené à terme.

Coopération militaire: La France et Maurice sont liées par un accord particulier de coopération militaire datant du 25 mai 1979. Pour 2002, 18 stages de formation ont été prévus pour un montant de 0,08 M€

Relations avec l'Union Européenne

L'Union Européenne reste un important partenaire multilatéral. Maurice bénéficie d'une aide de l'UE de 100 MECUS par an ("protocole sucre" garantissant un quota sur le marché européen (487 000 tonnes par an) à un prix supérieur au cours mondial, prorogé jusqu'en 2008 dans le cadre de l'accord CE/ACP). Le nouveau FED (issu de l'accord de Cotonou) qui prend effet cette année, prévoit un PIN de 34,6 MEUROS.

14. Malawi



Données générales

Capitale : Lilongwe

Superficie: 118.000 km²

Population: (million hab) 10,8 (1999 - source BM/WDI)

Langue(s) officielle(s), autre(s) : Anglais, chichewa, chitumbuka, chiyao, chinyanja, makua, chisena

Religion(s) : chrétiens 80%, musulmans (13%), animistes (25%)

Composition ethnique : Chewa (43%), Tumbuka, Ngoni, Yao, Nkhonde, Tonga, Mowe, Nyanja, Sena

PNB: (en milliards de \$) 2 (1999 - source BM/WDI)

PNB / h et parité de pouvoir d'achat : (\$) 190 \$ (1999 - source BM/WDI) - ppa : 551 \$ (1998)

Principaux clients : Afrique du Sud, Etats-Unis, Allemagne, Japon, Pays-Bas

Principaux fournisseurs : Afrique du Sud, Zimbabwe, Zambie, Royaume-Uni, Inde

Exportations France vers le Malawi (M€) : 4,88 (2000)

Importations France du Malawi (M€): 11,13 (2000)

Communauté française: 63 (2000)

Politique intérieure

Petit pays enclavé et densément peuplé, le Malawi, entièrement dominé depuis son indépendance en 1964 par le régime autoritaire du Docteur BANDA a connu ses premières élections générales libres en mai 1994. L'UDF (United Democratic Front) de Bakili MULUZI les a remportées et a mis en place des institutions démocratiques.

Le 15 juin 1999, le président MULUZI a été réélu pour 5 ans, contre Gwanda CHAKUAMBA, candidat de la coalition des deux principaux partis d'opposition (MCP et AFORD). Le climat politique s'est détérioré en 2001, en raison d'une polémique sur l'adoption éventuelle d'un amendement constitutionnel en vue de permettre au Chef de l'Etat d'effectuer un troisième mandat présidentiel.

Situation économique

La fragile économie du Malawi repose sur le secteur agricole trop peu diversifié (tabac principalement, thé, sucre, maïs), qui représente 30% du PIB et plus de 90% des recettes d'exportations. En dépit d'un retournement favorable de la conjoncture depuis 1999, la reprise reste insuffisante (croissance 2,1% en 2000). Elle ne permet pas de réduire le taux élevé de pauvreté (65% des Malawiens vivent en deçà du seuil de pauvreté) ni de lutter contre la pandémie du Sida (16% des 15-49 ans sont contaminés). Le Malawi subit en outre une très grave crise alimentaire. Toutefois, plusieurs bailleurs d'aide ont placé le Malawi sous haute surveillance (climat politique, bonne gouvernance).

Politique extérieure

Au ban de la communauté des pays d'Afrique Australe sous le régime BANDA de par ses liens avec l'Afrique du Sud de l'apartheid et la condamnation des régimes et mouvements marxistes, le Malawi avait vu ses relations avec les pays occidentaux se dégrader en raison de la situation des droits de l'Homme. L'ouverture du pays s'est également faite en direction des pays industrialisés (Etats-Unis, Europe, Japon). Ce même besoin d'aide financière et d'investissements étrangers a par ailleurs motivé les liens tissés avec Taiwan et la Libye.

La France et Malawi

Coopération

Notre Ambassade au Malawi a fermé en décembre 1996 (rattachement à Lusaka). Le Centre culturel et de coopération linguistique de Blantyre permet le suivi de nos relations de coopération. Le Malawi n'appartient pas à la Zone de Solidarité Prioritaire. A travers les canaux multilatéraux, la France demeure l'un des principaux bailleurs de fonds du Malawi.

Quoique modeste, notre coopération militaire au sein de l'escadron d'hélicoptères, est appréciée.

15. Maldives



Données générales

Superficie : 298 km² (200 îlots habités sur environ 1200, regroupés en 19 "atolls administratifs")

Population : 283 000 habitants

Religions : 100% Musulmans Sunnites

Langues : Dhivehi

Capitale : Malé

Effectifs des Forces armées : 2 000 hommes environ y compris la Police

Principaux indicateurs économiques en 2002 :

PIB: 695 MUSD (2003)

PIB/hab: 2 450 USD (2003)

Source : Maldives Monetary Authority

* : projections

Principaux partenaires commerciaux (2002) :

Clients : Etats-Unis 38,4 %, Sri Lanka 15,4 %, Thaïlande 14,6 %, Japon 11,5 %, Royaume Uni 9,5 %, Allemagne 6 %

Fournisseurs : Sri Lanka 15,2 %, Inde 10,7 %, EAU 7,1 %, France 5,9 %, Malaisie : 5,2 %

Principaux investisseurs étrangers : Singapour, Sri Lanka, Inde, Japon.

La France et les Maldives

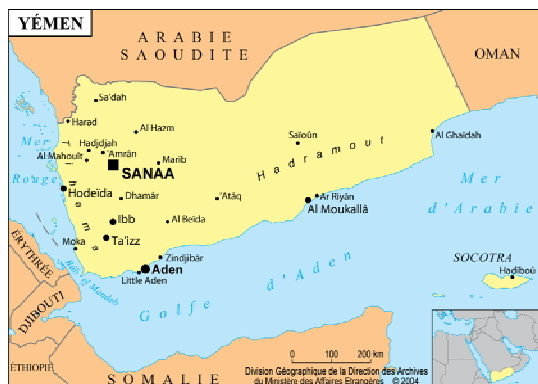
- Principales importations françaises en 2001 : habillement (24%), produits de la pêche et de l'aquaculture (71%).

- Principales exportations françaises en 2001 : appareils d'émission et de transmission (27%), parfums et produits de toilette (17%); moteurs, génératrices et transformateurs (11%), matériels de distribution et de commande (7,2%)

Place dans le commerce extérieur :

En 2002, les Maldives arrivent au 187ème rang des clients de la France et au 196ème des fournisseurs.

16. Yémen



Données générales

Nom officiel : République du Yémen

Superficie : 536 869 Km²

Population : 20 024 867 habitants (juillet 2004 estimé)

Capitale : Sanaa (1994) 760 000 habitants

Langues : arabe ; langues sudarabiques

Religions : (1992) 99 % de musulmans (sunnites, minorités de zaydites) petites communautés chrétiennes et hindoues

PNB total : 15.09 milliards de \$ (2003 estimé)

PNB / habitants : 800 \$ (2003 estimé)

Taux de croissance : 2,8 % (2003 estimé)

Taux d'inflation : 10,8 % (2003 estimé)

Balance commerciale : -0.378 milliards de \$ (2003 estimé)

Principaux clients (2003) : Chine (31.7%), Thaïlande (20.3%), Inde (15.6%), Corée du Sud (4.9%), Malaisie (4.3%)

Principaux fournisseurs (2003) : EAU (12.9 %), Arabie Saoudite (10.2 %), Chine (8.9%), Etats-Unis (4.9%), Kuwait (4.4%), France (4.1%)

Exportations de la France vers Yémen : 90 millions de \$ (1999)

Importations françaises Yémen : 125 millions de \$ (1999)

Communauté française: 400 à 500 français y travaillent dont un grand nombre pour Total.

Annexe 4 : les organisations régionales dans la zone

1 ORGANISATIONS INTERNATIONALES REGIONALES

Huit organisations régionales intéressent notre zone d'étude :

- C.O.I. - Commission de l'océan Indien
- C.O.M.E.S.A. – Common Market for Eastern and Southern Africa
- E.A.C. – Commission for East African Cooperation
- I.G.A.D. – Intergovernmental Authority on Development
- I.O.C. – A.R.C. (Indian Ocean Rim – Association for Regional Cooperation)
- S.A.C.U. – South African Customs Union
- S.A.D.C. – Southern African Development Community
- U.A. – Union Africaine, qui est la grande organisation à vocation continentale.

Deux autres organisations ne concernent qu'un seul pays chacune : la S.A.A.R.C. (South Asian Association for Regional Cooperation), dont font partie les Maldives, et la C.P.L.P. (Communauté des Pays de Langue Portugaise) dont le Mozambique est un membre.

L'I.R.C.C. (Interregional Cooperation Committee) fédère les travaux de la C.O.I., du COMESA, de l'E.A.C et de l'I.G.A.D.

C.O.I. - Commission de l'océan Indien

Membres : 5, tous dans notre zone.

Comores, France (pour la Réunion), Madagascar, Maurice, Seychelles.

La langue officielle de la C.O.I. est le français.

La C.O.I. a été fondée en 1984 par Madagascar, Maurice et les Seychelles. Les Comores et la France pour le département de la Réunion.

Objectifs principaux :

1. Resserrer les liens d'amitié et de solidarité existant entre les peuples de la région.
2. Hausser le niveau de vie des populations en développant la coopération dans tous les secteurs possibles, plus particulièrement dans les domaines diplomatique, économique, social, culturel et technique.

C.O.M.E.S.A. – Common Market for Eastern and Southern Africa

Membres : 21, dont 12 dans notre zone.

Dans la zone : Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie.

Hors zone : Angola, Burundi, Egypte, Malawi, Congo Kinshasa, Namibie, Rwanda, Zambie, Zimbabwe.

Objectif principal : selon ses propres termes, le but de la COMESA est « la prospérité économique à travers l'intégration régionale ». Créée en 1994, elle est donc une essentiellement une zone de libre-échange et une organisation destinée à promouvoir le commerce.

C.P.L.P. (Communauté des Pays de Langue Portugaise)

Cette organisation, marginale pour notre étude, est citée pour mémoire.

Membres : 5 (Portugal, Brésil, Angola, Mozambique, Cap Vert, Guinée Bissau) dont 1 seul (Mozambique) dans notre zone.

Objectifs :

La C.P.L.P. a été créée pour renforcer les liens entre les pays de la communauté lusophone et promouvoir la langue portugaise.

E.A.C. – Commission for East African Cooperation)

Membres : 3, dont 2 notre zone (Kenya, Tanzanie) et 1 à l'extérieur (Ouganda).

Objectifs.

Fondée en 1999 et succédant à l'East Africa Cooperation de 1967, ses objectifs sont :

- A. La coopération économique.
- B. La coopération dans les domaines du commerce, de la santé, de la justice, de la science, des infrastructures et de l'industrie.
- C. La création à terme d'un marché commun.
- D. Participer à la stabilité de la région, en coopérant avec la SADC et le COMESA.

I.G.A.D. – Intergovernmental Authority on Development

Membres : 7, dont 6 dans notre zone (Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Somalie) et 1 à l'extérieur (Ouganda)

Objectif: procéder à l'intégration économique et au développement durable de la région.

I.O.C. – A.R.C. (Indian Ocean Rim – Association for Regional Cooperation)

Membres : 19, dont 8 dans notre zone.

Dans la zone : Afrique du Sud, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Tanzanie, Yémen.

Hors zone : Australie, Bangladesh, Emirat Arabes Unis, Inde, Indonésie, Iran, Malaisie, Oman, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande.

Objectifs :

Cette association, qui regroupe la plupart des riverains de l'océan Indien, a été lancée en 1995 à l'initiative de Maurice. Elle se concentre sur la coopération économique, particulièrement sur le commerce et l'investissement.

Cinq pays sont « partenaires de dialogue » : la France, la Chine, le Japon, l'Égypte et le Royaume-Uni.

S.A.A.R.C. – South Asian Association for Regional Cooperation

Cette organisation, marginale pour notre étude, n'est citée que pour mémoire.

Membres : 7, dont 1 seul dans notre zone (Maldives). Les membres hors zone sont le Bangladesh, le Bouthan, l'Inde, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka.

Objectif : promouvoir la coopération entre les Etats membres, dans les champs économique, social, culturel, technique et scientifique.

S.A.C.U. – South African Customs Union

Membres : 5, dont 3 dans notre zone (Afrique du Sud, Lesotho, Swaziland) et 2 hors zone (Botswana, Namibie).

Objectif : la SACU est une union douanière entre les pays membres, qui existe depuis 1969. L'Afrique du Sud en est la puissance dominante.

S.A.D.C. – Southern African Development Community

Membres : 13, dont 7 dans notre zone.

Dans la zone : Afrique du Sud, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Swaziland, Tanzanie,

Hors zone : Angola, Botswana, Congo-Kinshasa, Namibie, Zambie, Zimbabwe.

Objectif : la SADC est née en 1992 d'une organisation moins ambitieuse créée en 1980. Ses objectifs sont la coopération et l'intégration économique, la promotion de la circulation des personnes et des biens, la promotion de la démocratie et la solidarité régionale.

U.A. – Union Africaine

Membres : l'Union Africaine, créée en 2000 à la suite de l'O.U.A., regroupe tous les pays d'Afrique plus les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles.

A l'exception du Yémen et des Maldives, la totalité des pays de notre zone appartient donc à l'Union Africaine.

Objectifs :

Selon le son site internet, l'Union Africaine se veut « l'institution fondamentale et la principale organisation du continent dans le domaine de la promotion de l'intégration socio-économique accélérée du continent en vue du renforcement de l'Unité et de la solidarité entre les pays et les peuples africains. (...) Organisation à vocation continentale, l'U.A. œuvre fondamentalement à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent en tant que préalables à la mise en oeuvre de son programme dans le domaine du développement et de l'intégration. »

Ses institutions s'inspirent de celles de l'Union européenne.

2. AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Commonwealth

Le Commonwealth regroupe 55 pays, dont 9 appartiennent à notre zone : Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie.

Groupe des pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique)

Tous les pays de notre zone, sauf les Maldives et le Yémen, appartiennent au groupe des pays A.C.P. Il est né des accords de coopération économique conclus entre les pays membre et la CEE, puis l'UE : accords de Yaoundé (1963-1975), conventions de Lomé (1975-2000) puis accord de Cotonou (depuis 2000).

Ligue Arabe

22 pays membres, dont 5 dans notre zone : Comores, Djibouti, Somalie, Soudan, Yémen.

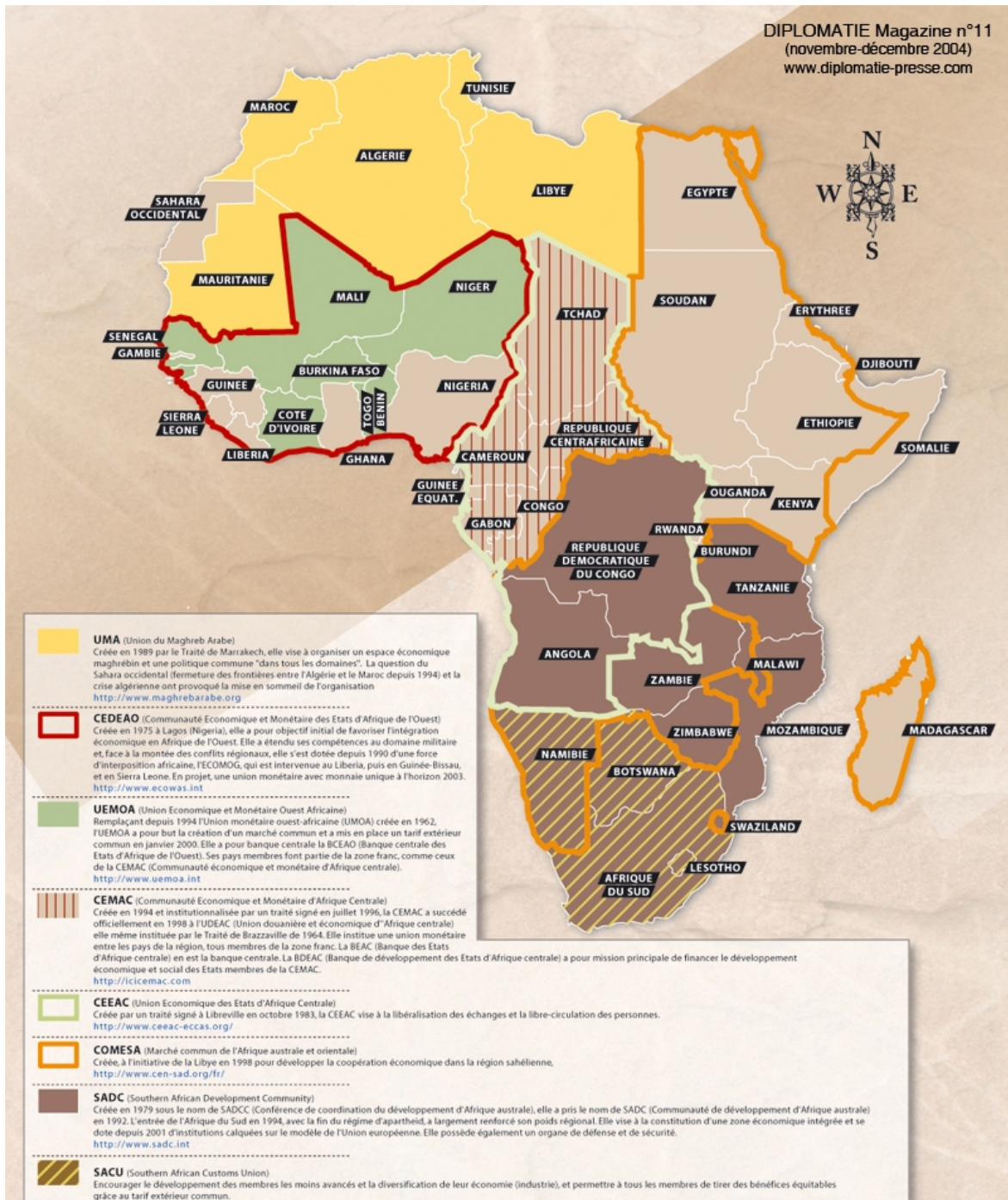
O.C.I. - Organisation de la Conférence Islamique

57 pays membres, dont 8 dans notre zone : Comores, Djibouti, Maldives, Mozambique, Ouganda, Somalie, Soudan, Yémen.

Organisation internationale de la francophonie

49 pays membres, dont 5 dans notre zone : Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Seychelles.

Annexe 5 : Cartes



ZEE françaises dans le monde

